



Une marque d'attention

Rapport annuel 2013

2	Message du président du conseil d'administration
4	Message du président et chef de la direction
6	Comité de direction
7	Faits saillants

### **Revue des activités**

9	Offrir des produits et des services alignés sur les besoins des clients
15	Améliorer la productivité et la performance
21	Optimiser la chaîne d'approvisionnement
24	Investir dans le mieux-être de la collectivité
28	Tendances

### **Finances**

35	Reddition de comptes
36	Données commerciales
38	Revue financière
46	Attestation financière du président et chef de la direction et du vice-président et chef de la direction financière
47	Responsabilité de la direction relativement à l'information financière
48	Rapport des auditeurs indépendants
49	États financiers consolidés
82	Information trimestrielle
84	Rétrospective des 10 derniers exercices

### **Gouvernance**

91	Rapport du conseil d'administration
92	Comités du conseil
96	Membres du conseil d'administration
102	Code d'éthique des employés
102	Politique relative à l'emploi et à la qualité de la langue française
102	Bilan des réalisations en matière de ressources informationnelles
103	Accès à l'information et protection des renseignements personnels
104	Code d'éthique et de déontologie des membres du conseil d'administration de la Société des alcools du Québec
108	Annexe 1
110	Annexe 2
111	Annexe 3

# Bonjour!

Norman Hébert jr.  
Président du conseil  
d'administration

**58,4 millions, c'est le nombre de bonjours qui ont été prononcés en succursale cette année pour accueillir nos clients ! Aussi, 112 millions de questions leur ont été posées afin de bien saisir leurs besoins et d'y répondre avec le bon produit pour la bonne occasion. Une marque d'attention : l'expression est tout à fait juste !**

Un autre chiffre a marqué l'année 2012-2013 et nous rend tous très fiers : le résultat net de 1,030 milliard de dollars, une première dans l'histoire de la Société des alcools du Québec. Il s'agit d'une croissance de 27,7 % en 5 ans. Ces résultats remarquables sont le fruit de tous les efforts déployés au fil des ans et font de la SAQ une entreprise dynamique et solide.

Au cours de l'exercice 2012-2013, le conseil d'administration a procédé à l'adoption du Plan stratégique 2013-2015 et effectué un suivi de l'avancement des initiatives découlant de ce nouveau Plan. Ainsi, le conseil d'administration a participé au suivi des projets en cours et des affaires de la Société, dont l'évolution du tableau de bord du Plan stratégique. Le conseil a également examiné et approuvé le profil de compétences et d'expertise des administrateurs et procédé à l'évaluation annuelle de son fonctionnement et de ses réalisations.

Je profite de l'occasion pour souligner que le conseil a accueilli cette année deux nouveaux membres conformément aux profils de compétences et d'expertise qu'il a approuvés. Le conseil des ministres a en effet nommé M<sup>me</sup> Danièle Bergeron et M. Sylvain Lafrance au conseil d'administration de la Société des alcools du Québec. Au 30 mars 2013, celui-ci était donc constitué de 7 femmes et de 6 hommes, ce qui correspond à l'objectif de parité homme-femme fixé par le gouvernement.

L'année qui vient de débiter sera consacrée à la réalisation du Plan stratégique 2013-2015. Ce Plan permettra, entre autres, de répondre aux attentes des consommateurs ainsi qu'à un environnement d'affaires en pleine transformation. Autant de défis que d'occasions de démontrer la passion, le savoir-faire et le sens de l'innovation de la SAQ et de ses employés.

Finalement, je souhaite remercier tous les membres du conseil d'administration, du comité de direction ainsi que les employés de l'entreprise pour leur dévouement à faire de la SAQ un leader mondial en sélection et vente de vins et spiritueux.



**Norman Hébert jr.**  
**Président du conseil d'administration**

# Une page de notre histoire

Cette année, un événement sans précédent a marqué l'histoire de la SAQ. Après 92 ans d'existence, l'entreprise a franchi le cap du milliard de dollars de résultat net remis sous forme de dividende au gouvernement du Québec! Cette réalisation majeure, qui contribue à l'ensemble de la société québécoise, fait honneur à tous les employés de l'entreprise, car elle témoigne des efforts, du savoir-faire et des valeurs de chacun d'entre eux. Un exploit qui prouve que nous pouvons atteindre des sommets inégalés tout en conservant un précieux équilibre entre nos responsabilités commerciales et sociétales. Et ce n'est pas tout...

Le résultat net de 1,030 milliard de dollars représente une hausse de 3,1 % par rapport à l'année précédente. De plus, la Société a enregistré des ventes de 2,907 milliards de dollars. Dans un contexte où les ventes au détail ont connu une croissance de 0,6 %, la SAQ tire très bien son épingle du jeu. Le ratio des charges nettes en fonction des ventes, quant à lui, est demeuré stable à 18,0 %, ce qui démontre la capacité de l'entreprise de générer plus de revenus tout en contrôlant ses dépenses.

Ces chiffres sont d'autant plus remarquables qu'ils sont assortis d'une note de satisfaction de la clientèle de 9,2 sur 10 à l'égard de son expérience en succursale. Cela témoigne de la réussite des équipes de succursale, attentives à faire vivre à leurs clients des expériences qu'ils apprécient grâce à une gamme de produits toujours renouvelée, ainsi qu'à des environnements de magasinage adaptés à leurs besoins.

D'autre part, l'indice IME qui évalue la mobilisation des employés de l'entreprise a connu une hausse de 5 points lors du sondage réalisé en 2012 pour se situer à +24, comparativement à celui de +19 récolté en 2009. Il s'agit d'un excellent résultat qui place la SAQ à égalité avec les grandes entreprises du Québec et qui permet de constater qu'il y règne un excellent climat de travail.

Cette année, à l'instar de 2012, la SAQ a réalisé d'importants investissements totalisant 10,3 millions de dollars dans le réseau de ses succursales, notamment pour s'assurer que les magasins et leur emplacement tiennent compte de l'évolution des différents marchés et des habitudes de la clientèle.

Le concept de succursale continue de se raffiner et de proposer la meilleure expérience qui soit tout en facilitant le repérage des produits par la clientèle.

La SAQ a aussi fait des gestes concrets afin de poursuivre ses actions en développement durable. Elle a notamment financé un projet technologique avec l'organisme Tricentris afin de donner une seconde vie au verre tout en valorisant le génie québécois. Aussi, en adoptant sa toute première Politique d'approvisionnement responsable, l'entreprise s'assure de favoriser de saines pratiques dans l'ensemble de sa chaîne d'approvisionnement et dans ses processus d'achat de produits, de biens et de services.

Fidèle à ses valeurs, la SAQ contribue toujours à la vie collective au Québec, entre autres par le biais de son Programme de dons et de commandites. Ainsi, cette année, une valeur de 7,3 millions de dollars a été investie dans 75 festivals et événements et près de 430 commandites sociales dans les secteurs de la santé, de l'éducation, de la culture et de l'aide alimentaire. De plus, avec sa deuxième campagne « Des vins généreux », la SAQ a remis 380 000 dollars aux Banques alimentaires du Québec et ses 18 membres Moissons. La Société a également soutenu La Tablée des Chefs avec une contribution financière de l'ordre de 100 000 dollars et une activité bénévole à l'occasion de laquelle quelque 150 employés et leur famille ont donné de leur temps pour cuisiner des plats remis aux Moissons.

## La SAQ tournée vers l'avenir

De profondes modifications dans les comportements et les attentes de la clientèle font en sorte que la SAQ de demain devra innover plus que jamais pour réaliser pleinement ses objectifs. Le Plan stratégique 2013-2015 trace la voie pour assurer sa croissance. Ce dernier permettra à la société d'État de saisir toutes les occasions d'affaires qui se présentent à elle et de faire les meilleurs choix stratégiques pour assurer sa pérennité.

En terminant, je désire remercier l'ensemble des employés de l'entreprise, qui font réellement de la SAQ une marque d'attention. Sans eux, elle ne connaîtrait pas d'aussi brillants résultats année après année. Aussi, je tiens à souligner la contribution exceptionnelle du comité de direction dans la réalisation des objectifs de l'entreprise ainsi que le soutien indéfectible du conseil d'administration, qui nous guide dans nos décisions. C'est donc avec une grande fierté qu'est présenté ici le fruit du travail et de la collaboration de la grande équipe SAQ pour l'exercice financier 2012-2013.



**Philippe Duval**  
Président et chef de la direction

### Comité de direction

**Philippe Duval**  
Président et  
chef de la direction

**Alain Brunet**  
Vice-président et  
chef de l'exploitation

**Catherine Dagenais**  
Vice-présidente –  
Exploitation des réseaux  
de vente

**Madeleine Gagnon**  
Vice-présidente –  
Ressources humaines

**Luc Gélinas**  
Vice-président –  
Immobilier et ingénierie

**Richard Genest**  
Vice-président et  
chef de la direction  
financière

**Nathalie Hamel**  
Vice-présidente –  
Affaires publiques  
et communications

**Suzanne Paquin**  
Secrétaire générale  
et vice-présidente –  
Services juridiques

**Daniel Simard**  
Vice-président –  
Commercialisation

**Jean-François Thériault**  
Vice-président –  
Technologies de  
l'information

**Luc Vachon**  
Vice-président –  
Logistique et distribution

## Faits saillants

Exercices clos le dernier samedi du mois de mars  
(en millions de dollars canadiens et en millions de litres pour les ventes en volume)

	2013 (52 semaines)	2012 (53 semaines)	Variation en %
<b>Résultats financiers</b>			
Ventes	2 907,0	2 837,1	2,5
Bénéfice brut	1 552,8	1 509,3	2,9
Charges nettes <sup>(1)</sup>	522,4	509,6	2,5
Résultat net	1 030,4	999,7	3,1
<b>Situation financière</b>			
Actif total	761,0	700,4	8,7
Immobilisations corporelles et incorporelles	259,8	250,9	3,5
Fonds de roulement net	(191,6)	(186,7)	(2,6)
Passif à long terme	31,9	29,4	8,5
Capitaux propres	44,9	44,9	–
<b>Ventes par réseaux</b>			
Succursales et centres spécialisés	2 585,2	2 524,4	2,4
Grossistes-épiciers	321,8	312,7	2,9
Total	2 907,0	2 837,1	2,5
<b>Ventes par catégories de produits</b>			
Vins	2 183,1	2 124,7	2,7
	157,3 L	155,2 L	1,4
Spiritueux	633,8	621,8	1,9
	22,0 L	21,8 L	0,9
Bières importées et artisanales, cidres et boissons panachées <sup>(2)</sup>	90,1	90,6	(0,6)
	11,9 L	11,9 L	–
Total	2 907,0	2 837,1	2,5
	191,2 L	188,9 L	1,2
<b>Autres données financières</b>			
Revenus gouvernementaux <sup>(3)</sup>	1 944,8	1 861,2	4,5

(1) Les charges nettes représentent les frais de vente et mise en marché, de distribution et d'administration, desquels sont déduits les revenus publicitaires, promotionnels et divers. Elles incluent également la charge de financement nette des produits de financement ainsi que la quote-part du résultat net des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

(2) Couramment appelées *coolers* ou *cocktails*

(3) Comprennent le résultat net, les taxes de vente, la taxe spécifique sur les boissons alcooliques et les droits d'accise et de douane





.....

# Offrir des produits et des services alignés sur les besoins des clients

.....

INDICATEURS	CIBLES 2013	RÉSULTATS 2013
Taux de croissance des ventes <sup>(1)</sup>	4,0 %	4,1 %
Taux de satisfaction moyen de la clientèle en succursale	≥ 92 %	92 %
Valeur du panier moyen (succursales/consommateurs)	43,35 \$	43,90 \$

(1) Excluant la 53<sup>e</sup> semaine de l'exercice 2012

## Revue des activités

À l'instar de plusieurs commerces de détail, la Société des alcools du Québec positionne sa clientèle au cœur de ses activités. Que ce soit au cours du processus de sélection de produits, durant la création de nouveaux aménagements de succursales, ou encore dans les conseils personnalisés que ses employés prodiguent, l'entreprise s'assure d'être connectée aux besoins de ses clients et adopte les meilleures pratiques pour y répondre. C'est dans cette quête de perfectionnement et de synergie que la SAQ a traversé l'exercice financier 2012-2013.

C'est également dans cette optique qu'elle a défini, dans son Plan stratégique 2013-2015, des indicateurs de performance en lien avec chacune de ses orientations stratégiques. L'atteinte de ces cibles lui permettra de conclure qu'elle est dans la bonne voie, alors que le contraire sera l'occasion de se réajuster afin de toujours rester en lien étroit avec les besoins de sa clientèle. Cette année, la SAQ a rencontré ses objectifs en enregistrant un taux de croissance des ventes de 4,1 %, sur une base comparable de 52 semaines. La valeur du panier moyen est, quant à elle, de 43,90 \$.

La Société peut d'autant plus prétendre qu'elle répond adéquatement aux besoins de ses clients, puisqu'ils ont accordé à leur expérience en succursale une note de satisfaction globale de 92 %. Cette note grimpe même à 94 % lorsqu'il s'agit du personnel sur les aires de vente.



# 11 500

produits



# 17 M\$

de ventes en produits québécois

## Une sélection exceptionnelle

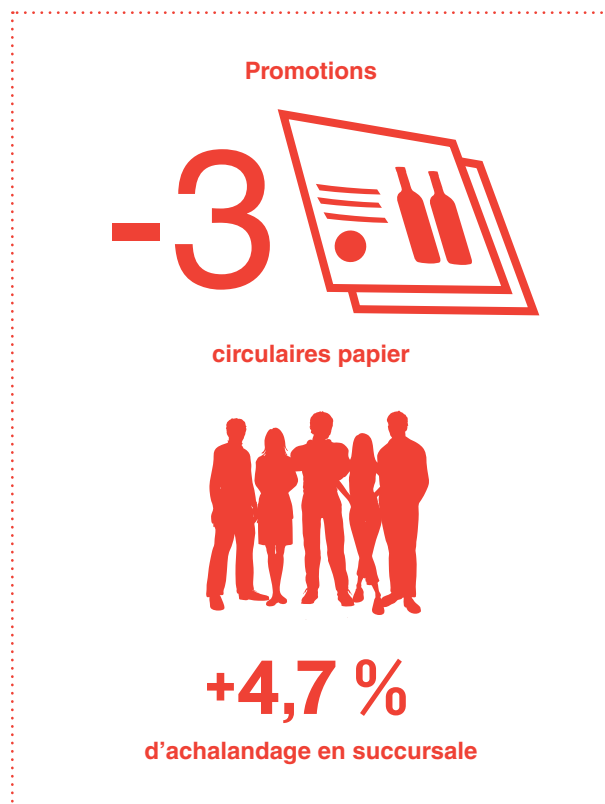
À l'échelle mondiale, la SAQ est reconnue et admirée, entre autres, pour la vaste sélection de produits qu'elle commercialise. Parmi les 11 500 boissons alcooliques en provenance de 66 pays qu'elle présente, quelque 120 produits courants, 765 produits de spécialité et 695 produits Signature ont été renouvelés cette année. Pour offrir une telle gamme de qualité à sa clientèle, la SAQ fait affaire avec quelque 2 700 fournisseurs. De plus, 70 000 analyses ont été effectuées dans son laboratoire cette année.

Comme elle garde toujours en tête les concepts d'innovation et de découverte, la SAQ a été proactive dans l'établissement de nouveaux partenariats et le développement d'offres en provenance de plusieurs régions du monde, ce qui lui a permis, par exemple, de proposer de nouvelles promotions ciblées pour les produits de l'Australie, de Bordeaux et du Chianti.

## Les produits québécois

La SAQ met aussi de l'avant les alcools du Québec. En effet, elle commercialise quelque 300 produits d'ici. Pour ce faire, elle propose des campagnes promotionnelles : présence des alcools du terroir dans la plupart de ses publications, 10 % de rabais sur les alcools québécois à l'occasion de la Saint-Jean-Baptiste ainsi que dans le temps des fêtes, icône identifiant ces produits dans SAQ.com, de même que certains reportages tournés chez les producteurs et diffusés sur les réseaux sociaux.

Au cours des deux derniers exercices financiers, la SAQ a organisé une rencontre entre des producteurs et quelque 400 de ses employés. Les producteurs ont pu y présenter et faire déguster leurs produits de façon conviviale et personnalisée. Par ailleurs, la SAQ a invité 12 cidriculteurs québécois à participer à une mission commerciale en Suisse et en France dans le but d'échanger des connaissances sur les techniques de fabrication de produits de qualité et sur leur commercialisation. Elle a également organisé, en collaboration avec les associations de producteurs, trois concours nationaux afin de mettre en valeur les produits du Québec. Ils ont respectivement eu lieu à la Fête des vendanges Magog-Orford, à la Fête des vins du Québec et au Mondial des cidres de glace. De plus, dans le but d'aider les consommateurs qui désirent s'initier au cidre, la SAQ a associé ses pastilles de goût à ceux commercialisés dans ses succursales. La catégorie des produits québécois a connu une hausse de 13,3 % de ses ventes, pour atteindre plus de 17 millions de dollars. Cette hausse est attribuable, notamment, à une augmentation importante des ventes de vins, d'hydromels et de cidres tranquilles et mousseux.



Pour faire la promotion de ses offres en succursale, la SAQ a aussi graduellement éliminé certaines circulaires papier pour les remplacer par des campagnes publicitaires multimédias (publicité à la radio, dans les journaux et habillage de Publisac), ce qui a permis de communiquer la promotion à un plus grand nombre de clients. Ce type de promotion a généré une croissance de l'achalandage en succursales de 4,7 %.



## Des propositions alléchantes

Les Québécois adorent découvrir et prendre le temps de goûter de nouveaux produits. Ils profitent donc volontiers des promotions pour parfaire leurs connaissances et découvrir des vins et spiritueux qui diffèrent de leurs achats habituels. Le « Super samedi des fêtes » a été la journée la plus importante de l'année en matière de ventes, alors que 5 produits arboraient 25 % de rabais. Par ailleurs, la promotion qui a suscité le plus d'intérêt de la part de la clientèle de la SAQ est le 10 % de rabais à l'achat de 100 dollars ou plus, offerte au mois de novembre, avec des ventes de plus de 39 millions de dollars pour le réseau durant les 3 jours de la promotion.

## Les technologies au cœur du commerce

Pour bon nombre de consommateurs, l'expérience d'achat est aussi importante que le produit lui-même. C'est dans cette optique que la SAQ a entamé un virage technologique il y a quelques années. Après avoir fait connaître sa présence sur les réseaux sociaux et déployé ses applications mobiles, c'est le 4 février 2013 que l'entreprise a mis en ligne la nouvelle version de son site SAQ.com. Aussi ergonomique que diversifié, le site Internet a été complètement repensé pour s'adapter aux nouvelles façons de s'informer et de magasiner des clients et ainsi encore mieux satisfaire leurs besoins.

## Revue des activités

À peine deux mois après sa refonte, le tout nouveau site Internet SAQ.com remporte un vif succès. Les commentaires des internautes, des clients, de la presse spécialisée et des blogueurs sont très positifs. Le moteur de recherche atteint ses objectifs, la section Conseils et accords est plus qu'appréciée et les clients s'en disent hautement satisfaits. En effet, les statistiques récoltées depuis son lancement démontrent clairement l'engouement des clients pour le nouveau site. En 2 mois seulement, près de 2 millions de visiteurs ont consulté 11,1 millions de pages. Il s'agit d'une augmentation de 19,7 % par rapport à la même période l'an dernier. Les internautes visitent le site plus fréquemment (hausse de 5,6 %) et y passent plus de temps (hausse de près de 6,5 %).

### Prenez goût à nos conseils : un véritable engagement

Toujours dans le but de répondre le mieux et le plus efficacement possible aux besoins de sa clientèle, l'entreprise a poursuivi l'implantation de son programme de vente-conseil auprès de ses employés. En accompagnant les clients dès leur entrée dans la succursale, en portant une attention particulière à leurs besoins et en axant leurs conseils sur la découverte, les employés de la SAQ aident les consommateurs à repartir avec le produit qui convient à leur occasion de consommation. À ce jour, ce programme a été déployé dans 320 succursales de l'entreprise et les visites de clients-mystères démontrent qu'il est appliqué avec succès.



### Vous avez des questions, nous avons des réponses

Au cours de l'exercice financier 2012-2013, le Centre de relation clientèle a traité plus de 66 000 demandes d'information et commentaires, dont près de 60 % par téléphone. Les contacts avec la clientèle ont bondi de 17 % par rapport à l'année dernière, mais seulement 4 % du total de ces contacts étaient liés à des commentaires défavorables. Les sujets les plus fréquemment abordés sont les Services Signature et *Le Courier vinicole*, les demandes d'information (sur les produits, les succursales, les politiques, les concours, les applications mobiles, les magazines et les recettes), ainsi que le tout nouveau site SAQ.com.



# 2

## Améliorer la productivité et la performance

INDICATEURS	CIBLES 2013	RÉSULTATS 2013
Ratio des charges nettes sur ventes	18,2 %	<b>18,0 %</b>
Ratio du résultat net sur ventes	35,1 %	<b>35,4 %</b>
Ventes par pied carré (succursales et centres spécialisés)	1 355 \$	<b>1 350 \$</b>
Indice de mobilisation des employés	≥ 24	<b>+ 24</b>

\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$

1,030

G\$

remis au gouvernement du Québec

La Société des alcools du Québec est une société d'État dont le mandat est de faire le commerce des boissons alcooliques en offrant une grande variété de produits de qualité. En plus de présenter des chiffres de ventes en croissance, elle doit maintenir une saine gestion en répondant aux attentes des contribuables, qui exigent légitimement que leurs institutions publiques soient gérées avec rigueur et efficacité. C'est ainsi que, année après année, la SAQ améliore sans cesse ses processus internes, souscrit aux meilleures pratiques du commerce de détail et met ses fournisseurs au défi de lui en donner plus pour son argent. Elle souhaite offrir à sa clientèle les meilleurs produits, au meilleur emplacement et au plus bas coût possible.

### Résultats financiers

C'est en étant toujours soucieuse d'améliorer sa productivité que la SAQ réussit à dévoiler, d'année en année, de meilleures performances financières. Des ventes chiffrées à 2,907 milliards de dollars ont été enregistrées; une hausse de près de 70 millions de dollars ou de 2,5 % par rapport aux ventes de l'année dernière. Ainsi, pour la première fois de son histoire, l'entreprise versera au gouvernement du Québec un dividende de 1,030 milliard de dollars. Au total, en ajoutant les sommes perçues en taxe de vente et en taxe spécifique, la SAQ versera au gouvernement du Québec pas moins de 1,560 milliard de dollars. Les sommes remises au gouvernement fédéral s'élèveront quant à elles à 384,6 millions de dollars. Ce sont plus de 59 millions de transactions et 201 millions de bouteilles vendues par quelque 5 800 employés de magasin de la SAQ qui ont permis l'atteinte de ces résultats financiers.

Pour évaluer sa productivité, la SAQ se base également sur les ratios des charges nettes sur les ventes et du résultat net sur les ventes, ainsi que sur les ventes par pied carré dans ses succursales et ses centres spécialisés. Les résultats des deux premiers indicateurs ont dépassé les cibles, tandis que les ventes par pied carré dans les succursales et centres spécialisés se situent à 1 350 dollars, soit 5 dollars de moins par pied carré que l'objectif fixé.

#### Aménagement des succursales



10.3 M\$

investis

#### Proposer la meilleure offre, au meilleur emplacement possible

Peu de détaillants peuvent affirmer proposer plus de 800 points de vente partout au Québec. Avec ses 405 succursales et 396 agences, la SAQ le peut.

La SAQ revoit son plan de déploiement de succursales annuellement en tenant compte de l'évolution des différents marchés et des habitudes d'achat des consommateurs. Elle effectue ainsi une veille constante de son réseau de succursales et d'agences dans le but de déceler les différentes options qui s'offrent à elle. Au cours de l'exercice financier 2012-2013, 10,3 millions de dollars ont été investis dans l'aménagement de ses magasins. La SAQ a compté 3 ouvertures de succursale, 32 nouveaux baux, 13 agrandissements, 2 fusions et 6 fermetures. Chacune des décisions concernant son réseau de succursales est prise afin de proposer la meilleure offre au meilleur emplacement possible.



13

agrandissements de succursale



## Les employés, la force vive de la SAQ

Des employés heureux et mobilisés font une grande différence dans la performance de toute entreprise. Grâce à une culture client bien ancrée, à un intérêt marqué pour les objectifs de la Société, à des gestionnaires disponibles qui communiquent clairement la vision organisationnelle, ainsi qu'à une grande autonomie dans la réalisation de leur travail, l'indice global de mobilisation des employés (IME) se situe aujourd'hui à +24, soit 5 points de plus qu'en 2009. Ce résultat positionne la SAQ à égalité avec la moyenne des indices des grandes entreprises du Québec.

Aussi, dans le but de favoriser l'engagement et le développement de ses employés et d'augmenter sa productivité, la SAQ a mis en place, en collaboration avec le syndicat SPTP, un programme de gestion de la performance de ses employés professionnels et techniques. Ce programme vise à mesurer leur contribution au succès de l'entreprise. Pour soutenir l'implantation de ce programme, une formation a été déployée auprès de 641 employés et de 112 gestionnaires et délégués syndicaux.

Afin que ses employés évoluent dans un milieu de travail sain, stimulant et sécuritaire, la SAQ a développé un Plan d'action pour favoriser l'implantation, sur trois ans, des meilleures pratiques en santé et sécurité au travail. En chantier depuis 2 ans maintenant, ce Plan d'action a été réalisé à 74 %. Depuis le début de son déploiement, plusieurs analyses de tâches ont été réalisées afin d'identifier les risques les plus importants. Des indicateurs précis concernant la fréquence, ainsi que la gravité des accidents et le taux d'absentéisme ont été développés et font l'objet d'un suivi constant et rigoureux.

## Revue des activités

Par ailleurs, dans le but de souligner la contribution des employés qui se surpassent et qui participent de façon remarquable à l'atteinte des objectifs de l'entreprise, la SAQ organise chaque année l'activité de reconnaissance *Millésimes*. En 2012-2013, ce sont 69 personnes et 2 équipes de travail qui ont reçu cette distinction.

Aussi, afin d'aider ses gestionnaires à progresser et à s'adapter aux nouvelles réalités d'affaires, la SAQ a mis sur pied un nouveau programme intitulé *Destination Leadership*. Ce dernier vise à faire évoluer le style de gestion et le développement du leadership de proximité de ses candidats. Après une année de déploiement, les 250 participants ont, dans 95 % des cas, déclaré être satisfaits de la formation en plus de la trouver utile et pertinente.

L'offre d'un service à la clientèle de grande qualité sous-tend inévitablement la formation continue du personnel. En 2011, la SAQ a entamé un virage technologique afin d'introduire de nouvelles stratégies de formation. Cette façon de fonctionner a permis à l'entreprise de former davantage d'employés sur des sujets opérationnels, commerciaux et stratégiques. Depuis le lancement de la plateforme *Espace formation SAQ*, ce sont 29 formations qui ont été offertes sur le Web aux employés du réseau de succursales ou des centres administratifs. Cette année, les formations ont porté, entre autres, sur la santé et sécurité au travail, la connaissance des produits, le service à la clientèle et le développement durable. De plus, pour la première fois, des formations en mode virtuel ont été développées et déployées à l'intention des gestionnaires. Au 30 mars 2013, 38 % du nombre de jours de formation offerts par la SAQ était en mode virtuel, soit 16 % de plus que l'an dernier.



★ ESPACE ★  
FORMATION  
SAQ  
29

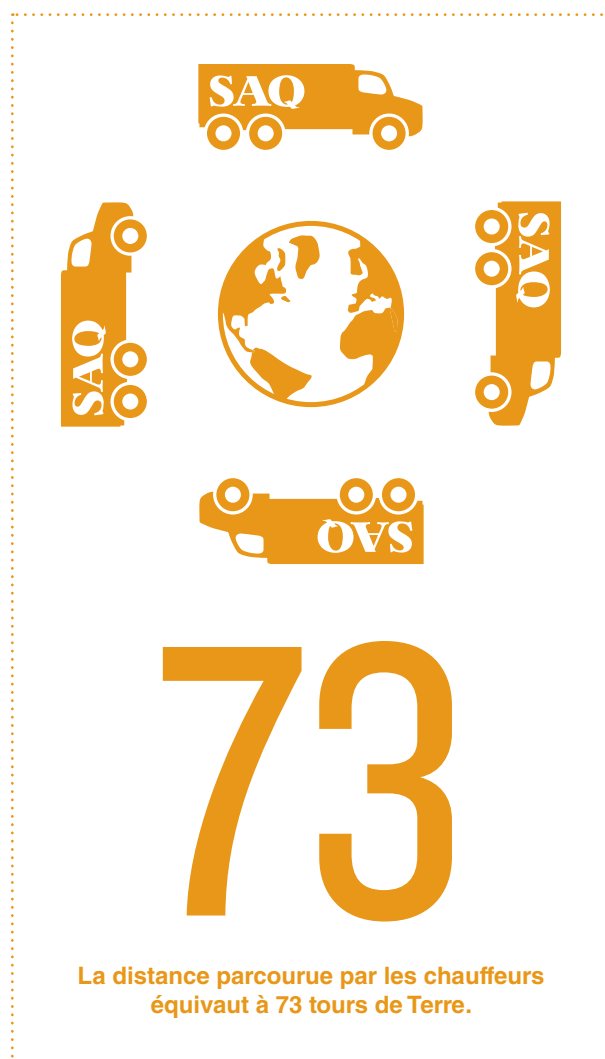
nouvelles formations virtuelles depuis 2011



# 3

## Optimiser la chaîne d'approvisionnement

INDICATEURS	CIBLES 2013	RÉSULTATS 2013
Taux de réussite en approvisionnement pour les nouveaux besoins	75 %	100 %
Nombre de modèles opérationnels implantés avec succès	2	2



L'approvisionnement en vins et spiritueux est la pierre angulaire du commerce de la SAQ. En provenance des quatre coins du monde, les produits commercialisés doivent être réceptionnés avec efficacité, manutentionnés avec soin et redirigés vers les succursales à travers le Québec. Au cours des dernières années, la SAQ a déployé des efforts considérables pour optimiser sa chaîne d'approvisionnement, améliorer sa productivité et augmenter sa performance globale.

Les cibles proposées par le Plan stratégique en matière de chaîne d'approvisionnement ont d'ailleurs été atteintes. Le taux de réussite en approvisionnement pour les nouveaux besoins a dépassé la cible pour atteindre 100 %. En effet, grâce au travail de développement entrepris il y a plus d'un an auprès de producteurs de vins rares et très convoités, la SAQ a pu obtenir des allocations exceptionnelles. Deux éditions du magazine *Le Courrier vinicole* présentant respectivement des vins de la Bourgogne et de la Vallée du Rhône ont créé un engouement record et se sont vu attribuer plusieurs commentaires élogieux de la part des amateurs et des chroniqueurs en vin. La publication a également présenté et offert tous les vins du Domaine de la Romanée-Conti, une première depuis 20 ans.

De plus, toujours en lien avec son objectif, la SAQ a implanté de nouveaux modèles opérationnels avec succès. Des ententes ont été conclues avec des fournisseurs du Portugal, de l'Afrique du Sud, de la France et de l'Angleterre afin que près de 1,5 million de caisses additionnelles de boissons alcooliques soient désormais réceptionnées sur palettes plutôt que manuellement. Les Centres de distribution de la SAQ reçoivent maintenant près de 50 % du volume de marchandises de cette façon, ce qui facilite les opérations de déchargement et participe à l'amélioration de la rotation de l'inventaire, en plus de favoriser la santé et sécurité de ses employés, qui manipulent ainsi moins de caisses.



Durant l'exercice financier 2012-2013, la SAQ a amélioré la rotation de son inventaire de 8 %, et ce, tout en offrant un meilleur taux de service à ses clientèles. Parmi les initiatives mises en place, l'entreprise a travaillé de façon très étroite avec une vingtaine de ses 50 plus importants fournisseurs, qui représentent à eux seuls 50 % des ventes de la SAQ. Elle a développé de nouveaux indicateurs et rapports, en plus d'effectuer des suivis encore plus rigoureux et personnalisés auprès de ces fournisseurs majeurs. À titre d'exemple, les stratégies mises en place auprès de ses 9 plus importants fournisseurs de France ont permis de faire passer la précision des arrivages de 88 % à 95 %. La rotation des marchandises en provenance de la France s'est quant à elle améliorée de 16,5 %.



Outre la réalisation de ces projets porteurs, la SAQ a continué d'optimiser ses infrastructures, la gestion de ses marchandises ainsi que ses processus opérationnels pour améliorer sa performance. Ses efforts en ce sens se sont traduits par une amélioration de la performance caisses/heure de 5,27 %, ainsi que par une réduction du coût/caisse de 2,40 %. Au cours de l'année, plus de 20,6 millions de caisses de boissons alcooliques ont d'ailleurs été livrées dans l'ensemble de ses réseaux (succursales et centres spécialisés, grossistes-épiciers), ce qui représente une augmentation de 1,66 % par rapport à l'année dernière.



# Investir dans le mieux-être de la collectivité



Déjà bien ancrée dans ses habitudes et ses valeurs, la participation à la vie collective et au mieux-être de la société québécoise est primordiale pour la SAQ. C'est ainsi qu'au cours de l'exercice financier 2012-2013 l'entreprise a investi une valeur de 7,3 millions de dollars, par l'entremise de son Programme de dons et de commandites, auprès de 428 organismes et de quelque 75 festivals et événements incluant plus de 20 salons des vins au profit d'organismes à but non lucratif.



## Aide alimentaire

Pour une deuxième année consécutive, la SAQ s'est associée aux Banques alimentaires du Québec dans le cadre d'une campagne de financement en succursale intitulée « Des vins généreux ». Cette initiative a permis de verser plus de 380 000 dollars à l'organisme et d'ainsi contribuer à ce que des milliers de Québécois mangent de la nourriture de qualité en quantité suffisante. De plus, la SAQ s'est associée à La Table des Chefs à l'occasion de la Semaine des écoles hôtelières. Les employés de la SAQ ont également pu participer à la confection de 4 460 pots de mélange de soupe dans le cadre d'une activité bénévole.

Aussi sensibles à la détresse et aux besoins de leurs concitoyens, les employés de la SAQ ont participé à la collecte de fonds à l'intention d'Entraide. L'entreprise a ainsi pu remettre un chèque d'un montant légèrement supérieur à 306 000 dollars dont la moitié est constituée des dons des employés.



## Éthique de vente

Consciente de la particularité des produits qu'elle vend et du rôle de citoyen exemplaire qu'elle doit jouer dans la collectivité, la SAQ s'assure de faire des ventes responsables. Elle applique donc une éthique de vente rigoureuse en refusant de vendre à une personne mineure, à une personne manifestement en état d'ébriété ou à une personne qui tente d'acheter pour elles. Pour s'assurer que ses employés appliquent cette éthique de vente dans les règles de l'art, la SAQ leur offre une formation à l'embauche, une formation de rafraîchissement, en plus d'encadrer ses gestionnaires de succursale afin qu'ils deviennent de bons guides dans le processus.

Par ailleurs, pour que son éthique de vente soit également bien comprise de la population, la SAQ en a fait la promotion au cours de l'exercice financier 2012-2013 en remettant, au besoin, un feuillet explicatif à sa clientèle, en positionnant un autocollant sur le plancher de ses succursales indiquant *Préparez-vous à montrer vos cartes* et en affichant des messages sur l'éthique de vente sur ses écrans caisses. Elle a également diffusé une publicité radio dans ses succursales et effectué des publicités sur des chaînes ciblées pendant les périodes critiques (rentrée scolaire, temps des fêtes, relâche scolaire, bals de finissants, etc.). Au cours de l'exercice financier clos le 30 mars dernier, les clients-mystères mineurs se sont vu refuser l'achat ou la dégustation de produits alcooliques en magasin dans 91 % des cas.

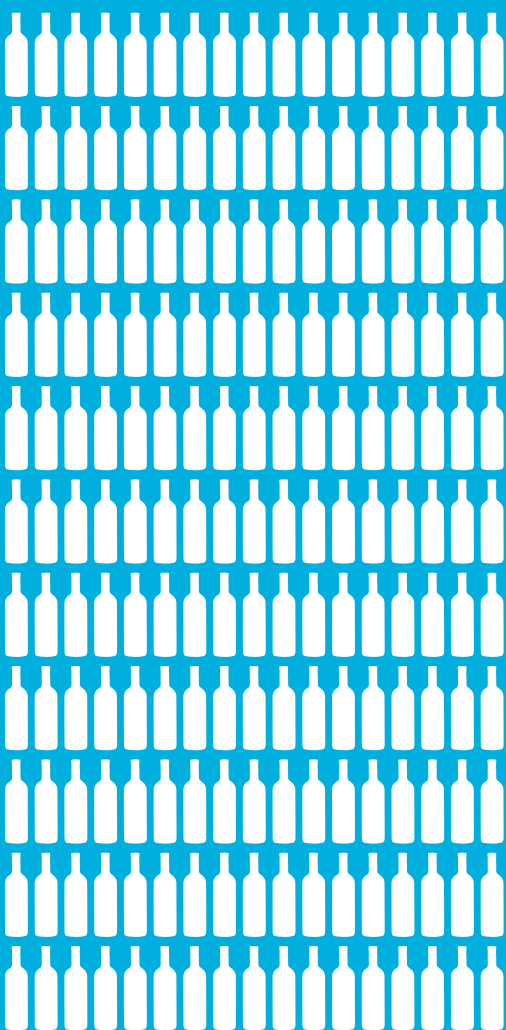
## Éduc'alcool

La SAQ contribue au Fonds Éduc'alcool depuis sa création, il y a près de 25 ans. En 2012-2013, l'entreprise a perçu et versé 3,1 millions de dollars à cet organisme, qui élabore et met sur pied des programmes de prévention, d'éducation et d'information pour aider les jeunes et les adultes à prendre des décisions responsables et éclairées en matière de consommation d'alcool.



## Développement durable

Pour la SAQ, être un citoyen responsable signifie aussi se préoccuper des conséquences de ses activités commerciales et de l'impact qu'elles ont sur les populations actuelles, mais aussi sur les générations futures. C'est avec cela en tête que l'entreprise a entériné son Plan de développement durable 2013-2015. Il s'inscrit dans la continuité du précédent, mais pousse les engagements de la Société encore plus loin. Il vise notamment à rallier les employés, les fournisseurs, les clients et les partenaires autour d'objectifs communs.



# 1,7 million

de bouteilles de verre ont été réduites en  
poudre et en agrégats pour être intégrées  
dans 13 planchers de succursale.

## La valorisation du verre : une priorité

Selon une étude de Recyc-Québec effectuée en partenariat avec Éco Entreprises Québec en 2011, plus de 94 % des contenants de la SAQ utilisés dans le secteur résidentiel sont récupérés grâce à la collecte sélective. La SAQ priorise depuis quelques années déjà la valorisation du verre. Pour lui donner une seconde vie, elle a contribué au financement d'un projet de l'organisme Tricentris, qui dispose maintenant d'un équipement développé et fabriqué au Québec. Ce dernier permet la soustraction du verre dès le début du procédé de triage des matières en centre de tri, évitant ainsi de contaminer les autres matières, dont le papier et le carton.

Au cours de l'exercice financier 2012-2013, 1,7 million de bouteilles de verre ont été réduites en poudre et en agrégats et intégrées dans les dalles de béton des planchers de 13 succursales de la SAQ et de la nouvelle section de l'un de ses édifices administratifs. Grâce à cette innovation dans le traitement du verre, la SAQ, en collaboration avec la Chaire SAQ de valorisation du verre dans les matériaux de l'Université de Sherbrooke et Tricentris, a reçu une distinction en développement durable dans le cadre du concours Contech. Elle a aussi reçu un prix pour ses efforts dans le développement d'une technologie qui permet d'utiliser le verre récupéré dans la fabrication du béton. Ce prix lui a été remis par l'American Concrete Institute en collaboration avec l'Association canadienne du ciment.

Ventes en litres par catégories de produits  
(succursales et centres spécialisés)

# Vins

# 78,6 %

78,4 % en 2012

# Tendanc

# Spiritueux

## 14,5 %

14,7 % en 2012

### Boissons panachées

## 5,0 %

5,1 % en 2012

### Bières

## 1,6 %

1,6 % en 2012

### Cidres

## 0,3 %

0,2 % en 2012

# es 2013

## Profil de goût des consommateurs québécois

L'intérêt pour les arts de la table ne se dément pas : les amateurs d'ici sont curieux, ils aiment découvrir les vins et spiritueux et ils suivent les tendances gastronomiques. Cette année, la SAQ a vendu près de 151 millions de litres de vin, de spiritueux, de cidre, de boissons panachées et de bière dans son réseau de succursales et centres spécialisés. Le vin est d'ailleurs toujours le meilleur vendeur, car les clients l'ont adopté pour toutes les occasions.

## Le vin : au Québec, on aime !

Au Québec, le vin fait partie du paysage culturel. Il est lié au partage, aux célébrations et aux arts de la table. C'est pour cela qu'il conserve sa cote de popularité auprès des Québécois avec 78,6 % des ventes en litres, contre 14,5 % pour les spiritueux. Par ailleurs, les boissons panachées, les bières et les cidres totalisent 6,9 % des ventes totales.

### Ventes en litres par couleur des vins tranquilles (succursales et centres spécialisés)

Rouge	69,6 %
Blanc	25,9 %
Rosé	4,5 %

Le vin blanc continue sa progression, amorcée il y a quelques années déjà. En outre, la tendance à la hausse des mousseux et des champagnes se confirme également avec une progression de 9 % des ventes en litres cette année. Ces produits festifs, autrefois réservés aux occasions spéciales, sont aujourd'hui souvent consommés à l'apéro, voire tout au long du repas. Ils se dégustent avec un vaste choix de mets. Dans le cas du vin blanc, on peut parler de « redécouverte », puisque celui-ci occupait, il y a plus de 20 ans, près des deux tiers des parts de marché du vin au Québec ! Il faut dire que la gamme des vins blancs s'est renouvelée et élargie pour proposer à la clientèle davantage de choix.

## Toujours bons premiers

Les chiffres indiquent que les clients affectionnent toujours les vins français et italiens; par contre, la forte progression de 7,1 % des vins des États-Unis, en provenance essentiellement de la Californie, démontre que nombreux sont les clients qui aiment le profil de goût accessible et séducteur de ce type de produits. En effet, les ventes de vins californiens ont devancé, et ce pour la première fois, celles des vins du Languedoc et de la Vénétie en atteignant 13 % de parts de marché. La Nouvelle-Zélande et le Portugal se sont également démarqués cette année – toute proportion gardée – particulièrement dans la catégorie du vin blanc. En revanche, l'Argentine a connu une importante variation à la baisse de ses parts de marché pour la cinquième année consécutive.

### Parts de marché des vins tranquilles par pays d'origine (en fonction des ventes en volume) (succursales et centres spécialisés)

Pays	Parts de marché
France	31 %
Italie	24 %
États-Unis	13 %
Espagne	7 %
Australie	6 %
Argentine	5 %
Portugal	4 %
Chili	3 %
Afrique du Sud	2 %
Nouvelle-Zélande	2 %
Autres	3 %

## Tendances 2013

### Variation des ventes en litres de vins tranquilles par pays d'origine (succursales et centres spécialisés)

Pays	Variation
France	1,5 %
Italie	1,2 %
États-Unis	7,1 %
Espagne	(3,2)%
Australie	(2,8)%
Argentine	(13,0)%
Portugal	6,0 %
Chili	(5,0)%
Afrique du Sud	(0,7)%
Nouvelle-Zélande	6,3 %
Autres	(2,1)%

### Les alcools du terroir d'ici : rendez-vous avec la croissance !

Toujours en progression, les ventes des alcools du Québec ont totalisé 17 millions de dollars, soit 2 millions de dollars de plus que l'an passé. Les catégories des vins rosés, blancs et blancs liquoreux, de même que rouges et de glace ont fait des percées intéressantes auprès de la clientèle. La tendance toujours à la hausse démontre que les consommateurs adoptent de plus en plus les produits d'ici. Les cidres tranquilles et les cidres mousseux, quant à eux, sont en forte croissance, tout comme les hydromels. Persévérance et travail se sont avérés un gage de succès pour les artisans d'ici, qui accomplissent des percées remarquables dans le marché.

### Ventes en litres par types de clientèles (succursales et centres spécialisés)

	2012-2013	2011-2012
Consommateurs	81,2 %	80,4 %
Titulaires de permis	13,4 %	14,3 %
Agences et autres clients	5,4 %	5,3 %

### Les arts de la table... à la maison

Les Québécois préfèrent consommer dans le confort de leur demeure comme l'indique la hausse des ventes en litres aux consommateurs. Cette statistique démontre que les clients préfèrent cuisiner et recevoir à la maison. La part de marché des ventes aux consommateurs de ce segment augmente, alors que celle des ventes aux titulaires de permis (établissements détenteurs d'un permis de vente de boissons alcooliques émis par la Régie des alcools, des courses et des jeux) est en baisse. Les agences SAQ, missions diplomatiques, pourvoyeurs de navires, compagnies d'aviation et boutiques hors taxes, ont, quant à eux, enregistré une mince augmentation et représentent 5,4 % des ventes en volume.

Le prix de vente moyen d'un vin tranquille de 750 ml acheté par un consommateur dans le réseau des succursales est passé de 15,40 \$ à 15,86 \$ en 2012-2013, une hausse de 0,46 \$. Non seulement la hausse de la taxe spécifique sur les boissons alcooliques a contribué à cette augmentation, mais aussi, les goûts des clients évoluent constamment.

## Tendances 2013

### Spiritueux : les rhums épicés ont la cote!

Que ce soit en cocktail ou sur glace, les spiritueux sont toujours appréciés de la clientèle et maintiennent leurs ventes en litres cette année. La consommation demeure autour de quatre litres par personne, soit la plus faible au Canada. La catégorie des rhums épicés est en croissance et gagne des adeptes chaque année. Le brandy, par contre, continue de perdre des parts de marché, tout comme les liqueurs et le whisky.

Ventes par types de spiritueux  
(en millions de litres)  
(succursales et centres spécialisés)

	2012-2013 <sup>(1)</sup>	2011-2012 <sup>(2)</sup>	Croissance	Parts de marché	
			2012-2013	2012-2013	2011-2012
Liqueurs	5,1	5,1	– %	23,2 %	23,4 %
Vodka	5,1	5,0	2,0 %	23,2 %	22,9 %
Rhum	4,4	4,2	4,8 %	20,0 %	19,3 %
Whisky	2,7	2,8	(3,6)%	12,3 %	12,9 %
Gin	2,1	2,1	– %	9,5 %	9,6 %
Brandy	1,7	1,8	(5,6)%	7,7 %	8,3 %
Alcool	0,4	0,4	– %	1,8 %	1,8 %
Autres spiritueux	0,5	0,4	25,0 %	2,3 %	1,8 %
<b>Total</b>	<b>22,0</b>	<b>21,8</b>	<b>0,9 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>

(1) Exercice financier de 52 semaines

(2) Exercice financier de 53 semaines

# Finances

- 35 Reddition de comptes
- 36 Données commerciales
- 38 Revue financière
- 46 Attestation financière  
du président et chef de la direction  
et du vice-président et chef  
de la direction financière
- 47 Responsabilité de la direction  
relativement à l'information financière
- 48 Rapport des auditeurs indépendants
- 49 États financiers consolidés
- 82 Information trimestrielle
- 84 Rétrospective des 10 derniers exercices

# SAQ



## Reddition de comptes

La SAQ est une société d'État dont le mandat est de faire le commerce des boissons alcooliques. À cette fin, elle importe, entrepose, distribue, met en marché et vend une grande variété de boissons alcooliques de qualité. La section Reddition de comptes présente ses réalisations financières.

### Résultats financiers

Exercices clos le dernier samedi du mois de mars  
(en millions de dollars canadiens)

	2013		2012 <sup>(1)</sup>		2011		2010	
	Réel	Prévisions	Réel	Prévisions	Réel	Prévisions	Réel	Prévisions
Ventes <sup>(2)</sup>	2 907,0	2 900,8	2 837,1	2 784,6	2 657,8	2 635,1	2 549,1	2 457,3
Bénéfice brut <sup>(2)</sup>	1 552,8	1 541,5	1 509,3	1 478,6	1 417,1	1 397,4	1 350,9	1 298,8
Charges nettes <sup>(2)(3)</sup>	522,4	536,5	509,6	532,7	506,6	510,8	483,7	487,3
Résultat net	1 030,4	1 005,0	999,7	945,9	910,5	886,6	867,2	811,5

(1) Exercice financier de 53 semaines

(2) En raison de l'adoption d'une nouvelle présentation en 2011, les prélèvements du Fonds Éduc'alcool et du Fonds environnemental sont inclus dans les charges nettes. En 2013, ces prélèvements s'élevaient à 8,5 millions de dollars comparativement à 13,8 millions de dollars pour l'exercice précédent.

(3) Les charges nettes représentent les frais de vente et mise en marché, de distribution et d'administration, desquels sont déduits les revenus publicitaires, promotionnels et divers. Elles incluent également la charge de financement nette des produits de financement ainsi que la quote-part du résultat net des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

Les informations financières présentées pour les exercices 2011, 2012 et 2013 sont préparées conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS). Les données présentées pour l'exercice 2010 ont été établies selon les principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada qui étaient en vigueur lors de cet exercice financier.

### Investissements en immobilisations corporelles et incorporelles

Exercices clos le dernier samedi du mois de mars  
(en milliers de dollars canadiens)

	2013	2012 <sup>(1)</sup>	2011	2010
	Réel	Réel	Réel	Réel
Projets immobiliers – Centres de distribution et centres administratifs	11 234,7	6 283,4	18 536,0	11 240,8
Aménagement du réseau des succursales	10 287,5	10 693,8	11 552,3	10 420,8
Développement des systèmes informationnels	15 716,7	13 927,9	11 528,1	19 324,4
Matériel roulant et équipement mobile	3 773,6	2 172,1	1 326,4	2 273,2
Équipement spécifique	461,2	847,1	343,5	956,8
Total	41 473,7	33 924,3	43 286,3	44 216,0

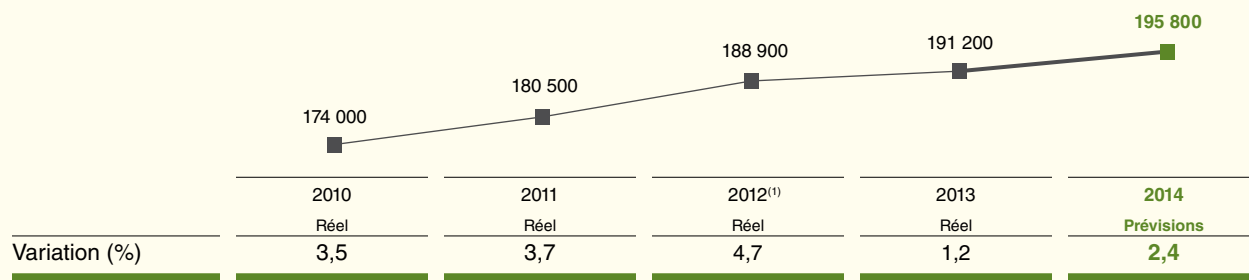
(1) Exercice financier de 53 semaines

## Données commerciales

Les quatre tableaux suivants présentent certains indicateurs de gestion sur un horizon de cinq ans.

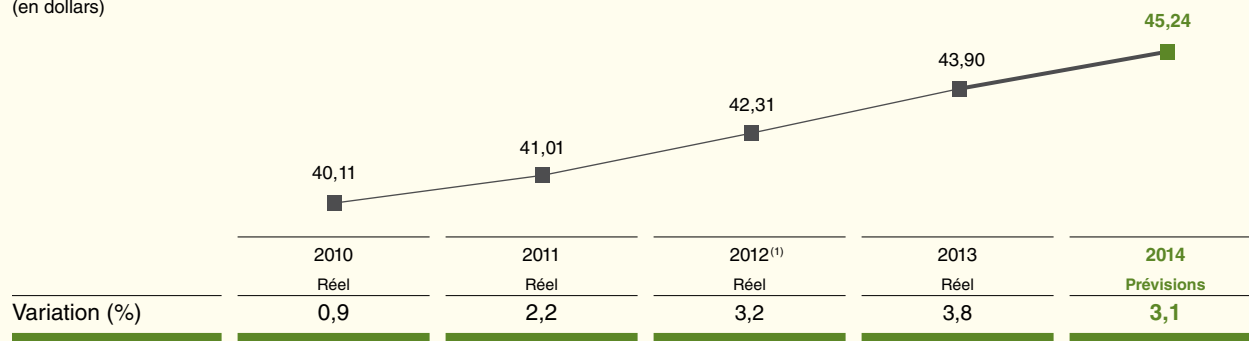
### Croissance des ventes en volume

(en milliers de litres)



### Croissance de l'achat moyen en succursale<sup>(2)</sup>

(en dollars)



(1) Exercice financier de 53 semaines

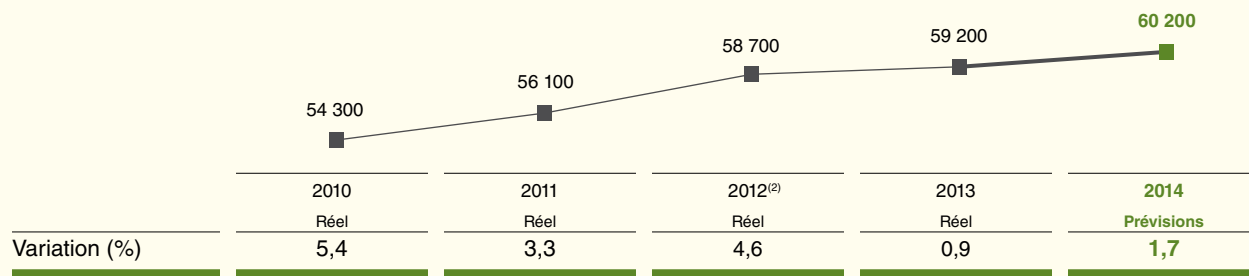
(2) Déboursé moyen par les consommateurs (incluant les taxes de vente)

Certains chiffres comparatifs ont été redressés en fonction de la présentation adoptée au cours de l'exercice.

## Données commerciales

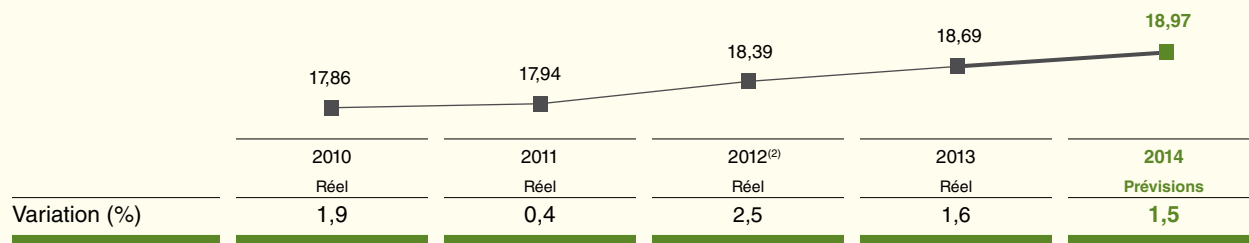
### Croissance de l'achalandage en succursale<sup>(1)</sup>

(en milliers de transactions)



### Croissance du prix de vente moyen au litre en succursale<sup>(1)(3)</sup>

(en dollars)



(1) Consommateurs

(2) Exercice financier de 53 semaines

(3) Excluant les taxes de vente

Certains chiffres comparatifs ont été redressés en fonction de la présentation adoptée au cours de l'exercice.

## Revue financière

Le présent rapport financier passe en revue l'exploitation de la Société des alcools du Québec (SAQ) pour l'exercice financier clos le 30 mars 2013, ainsi que sa situation financière à cette date. Ce rapport doit être lu en parallèle avec les états financiers consolidés et les notes afférentes présentés ci-après. Les renseignements contenus dans la présente analyse tiennent compte de tout événement important survenu jusqu'au 6 juin 2013.

### Résultats en bref

Pour la première fois de son histoire, le résultat net de la SAQ a dépassé le milliard de dollars. Il s'est élevé à 1,030 milliard de dollars, soit une hausse de 3,1 % par rapport à l'exercice 2011-2012, et ce, malgré la faible progression des ventes enregistrées dans le secteur du commerce de détail au Québec durant cette période. Les ventes ont augmenté de 2,5 % par rapport à l'exercice précédent pour se situer à 2,907 milliards de dollars en dépit d'un exercice qui comportait 52 semaines d'exploitation comparativement à 53 semaines pour l'exercice précédent. Sur une base comparable de 52 semaines, la croissance annuelle aurait été d'environ 4,1 %. Les revenus gouvernementaux tirés de son exploitation, sous forme de droits fédéraux, de taxes à la consommation et de dividende, ont augmenté de 83,6 millions de dollars pour s'établir à 1,945 milliard de dollars. Le ministre des Finances du Québec, unique actionnaire de la SAQ, a déclaré un dividende de 1,030 milliard de dollars au terme de l'exercice 2012-2013.

### Ventes

Les ventes de la SAQ tirées de l'ensemble de ses réseaux de vente et de distribution ont totalisé 2,907 milliards de dollars au cours du dernier exercice contre 2,837 milliards de dollars pour l'exercice précédent, soit une croissance de 2,5 %. Les ventes en volume de l'ensemble des catégories de produits sont passées de 188,9 millions de litres à 191,2 millions de litres, en hausse de 1,2 %, ou d'environ 2,9 % sur une base comparable de 52 semaines.

#### Par réseaux de vente

Les ventes du réseau des succursales et des centres spécialisés ont atteint 2,585 milliards de dollars, une augmentation de 60,8 millions de dollars ou 2,4 %. Quant aux ventes en volume, elles se sont établies à 150,8 millions de litres contre 149,1 millions de litres en 2011-2012, soit une hausse de 1,1 %. Ces résultats démontrent l'expertise acquise au cours des années pour offrir des produits, un service-conseil et des campagnes promotionnelles dynamiques qui répondent aux attentes de la clientèle.

Durant le dernier exercice, le panier moyen des achats effectués en succursale par les consommateurs s'est établi à 43,90 \$, comparativement à 42,31 \$ pour l'exercice 2011-2012. Globalement, le prix de vente moyen au litre dans le réseau des succursales s'est élevé à 18,69 \$ contre 18,39 \$ pour l'exercice précédent.

Par ailleurs, les ventes réalisées auprès du réseau des grossistes-épiciers ont progressé de 2,9 %, s'établissant à 321,8 millions de dollars, alors que les ventes en volume correspondantes se sont accrues de 1,5 %, pour totaliser 40,4 millions de litres.

Au cours des cinq derniers exercices, les ventes du réseau des succursales et des centres spécialisés ont affiché un taux de croissance annuel moyen de 4,9 % comparativement à 3,9 % pour les ventes réalisées auprès des grossistes-épiciers. En volume, cette croissance montre un taux de 3,3 % pour le réseau des succursales et des centres spécialisés et de 3,1 % pour le réseau des grossistes-épiciers.

#### Par catégories de produits

La catégorie des vins s'est de nouveau distinguée au cours de l'exercice 2012-2013 avec des ventes s'élevant à 2,183 milliards de dollars, soit une augmentation de 58,4 millions de dollars ou 2,7 % par rapport à l'exercice précédent. Les ventes de vins ont accaparé 83,5 % de l'augmentation globale. En volume, elles se sont accrues de près de 1,4 %, pour atteindre 157,3 millions de litres au terme de l'exercice. Ces résultats s'inscrivent dans la tendance observée depuis plusieurs années. En effet, les ventes en volume de vins ont augmenté de 44,3 % depuis les 10 dernières années, reflétant l'engouement sans cesse croissant des consommateurs pour cette catégorie.

Les ventes de spiritueux, commercialisés uniquement dans le réseau des succursales et des centres spécialisés, ont connu une croissance de 12 millions de dollars ou 1,9 % pour atteindre 633,8 millions de dollars, alors que les ventes en volume ont atteint 22 millions de litres, en hausse de 0,9 % par rapport à l'exercice précédent.

Quant à la catégorie des bières importées et artisanales, des cidres et des boissons panachées, ses ventes sont passées de 90,6 millions de dollars à 90,1 millions de dollars, une diminution de 0,6 %. Les ventes en volume correspondantes sont demeurées stables à 11,9 millions de litres.

## Revue financière

### Coût des produits vendus et marge brute

Le coût des produits vendus comprend leur coût d'acquisition, les frais de transport pour les acheminer vers les Centres de distribution et les différents points de vente ainsi que les droits d'accise et de douane afférents. Pour l'exercice 2012-2013, le coût des produits vendus s'est établi à 1,354 milliard de dollars comparativement à 1,328 milliard de dollars pour l'exercice précédent. Par conséquent, un bénéfice brut de 1,553 milliard de dollars a été dégagé contre 1,509 milliard de dollars en 2011-2012, soit une augmentation de près de 44 millions de dollars. La marge brute affiche un taux de 53,4 % en 2012-2013 comparativement à 53,2 % pour l'exercice précédent.

### Charges nettes

Les charges nettes représentent les frais de vente et mise en marché, de distribution et d'administration, desquels sont soustraits les revenus publicitaires, promotionnels et divers. Elles incluent également la charge de financement nette des produits de financement ainsi que la quote-part du résultat net des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Établies ainsi, les charges nettes se sont élevées à 522,4 millions de dollars, soit une augmentation de 2,5 % comparativement à 509,6 millions de dollars pour l'exercice précédent, qui comportait une semaine d'exploitation de plus.

La rémunération du personnel, qui constitue la principale catégorie de charges nettes de l'organisation, a totalisé 358,5 millions de dollars contre 344,3 millions de dollars en 2011-2012, représentant ainsi 12,3 % des ventes contre 12,1 % pour l'exercice précédent. Cette rubrique de frais constitue 68,6 % des charges nettes de l'organisation comparativement à 67,6 % en 2011-2012.

Les frais d'occupation d'immeubles, incluant les charges d'amortissements afférentes, qui constituent la seconde catégorie de charges nettes en importance, sont passés de 89 millions de dollars à 89,9 millions de dollars en 2012-2013, une hausse principalement attribuable aux coûts des loyers des succursales ainsi qu'aux dépenses afférentes à l'occupation des immeubles. Les stratégies et les actions de l'entreprise visant à optimiser ses espaces commerciaux, administratifs et de distribution auront permis, au cours des derniers exercices, de contenir la progression de ces coûts.

Exprimées en fonction des ventes, les charges nettes ont affiché un taux de 18 % pour l'exercice 2012-2013, soit la même performance réalisée qu'en 2011-2012.

### Résultat net et résultat global

La SAQ a clôturé l'exercice avec un résultat net de 1,030 milliard de dollars, en hausse de 30,7 millions de dollars ou 3,1 % par rapport à l'exercice précédent. Exprimé en pourcentage des ventes, le résultat net s'est élevé à 35,4 % comparativement à 35,2 % en 2011-2012, une performance exceptionnelle.

Au cours des deux derniers exercices, la SAQ n'a effectué aucune opération ayant eu une incidence sur le résultat global.

### Revenus gouvernementaux

À titre de société d'État, la SAQ verse des sommes substantielles aux deux paliers gouvernementaux, sous forme de taxes à la consommation, de droits fédéraux et d'un dividende à son actionnaire, le ministre des Finances du Québec. Pour l'exercice 2012-2013, les revenus gouvernementaux tirés de l'exploitation ont atteint 1,945 milliard de dollars, comparativement à 1,861 milliard de dollars en 2011-2012, en hausse de 83,6 millions de dollars ou 4,5 %.

Les sommes versées au trésor québécois ont atteint 1,560 milliard de dollars, soit une augmentation de 78,4 millions de dollars ou 5,3 %. Cette variation s'explique par un dividende plus élevé de 30,7 millions de dollars, et aussi par une perception plus importante des taxes à la consommation (taxe de vente provinciale et taxe spécifique sur les boissons alcooliques) résultant de la croissance des ventes, de la hausse du taux de la taxe de vente du Québec au 1<sup>er</sup> janvier 2012 ainsi que de l'augmentation, au 21 novembre 2012, du taux de la taxe spécifique prélevée sur la vente de boissons alcooliques au Québec. Quant aux sommes remises au gouvernement du Canada, elles se sont chiffrées à 384,6 millions de dollars en 2012-2013, une progression de 5,2 millions de dollars attribuable à un prélèvement plus élevé de la taxe de vente fédérale engendré par la croissance des ventes et, également, par des remises plus élevées de droits d'accise et de douane, lesquelles découlent de la hausse des volumes d'approvisionnement et de distribution.

### Revenus gouvernementaux tirés de l'exploitation

(en millions de dollars)

	2013	2012
<b>Gouvernement du Québec</b>		
Dividende déclaré	1 030,4	999,7
Taxe de vente provinciale	326,1	293,7
Taxe spécifique	162,0	147,2
Taxe spécifique des titulaires de permis	41,7	41,2
	<b>1 560,2</b>	<b>1 481,8</b>
<b>Gouvernement du Canada</b>		
Droits d'accise et de douane	221,0	218,5
Taxe sur les produits et services	163,6	160,9
	<b>384,6</b>	<b>379,4</b>
Total	<b>1 944,8</b>	<b>1 861,2</b>

Certains chiffres comparatifs ont été redressés.

## Revue financière

### Participations dans des coentreprises

Les états financiers consolidés au 30 mars 2013 incluent une participation de 50 % dans la Société d'investissement M.-S., S.E.C. Au cours de l'exercice, la SAQ a reçu un montant de 0,4 million de dollars de la coentreprise après que celle-ci ait procédé à une distribution de son capital. La participation de 50 % de la SAQ dans cette coentreprise est demeurée inchangée à la suite de cette transaction.

De plus, jusqu'au 30 septembre 2012, la Société détenait 50 % des parts de la coentreprise TWIST, société en commandite (S.E.C.). Le 1<sup>er</sup> octobre 2012, la SAQ a cédé entièrement sa participation dans TWIST, S.E.C. à 9268-2707 Québec inc., filiale détenue en propriété exclusive par la SAQ. En contrepartie, la Société a reçu une action ordinaire du capital de 9268-2707 Québec inc. L'apport de la Société et celui par l'intermédiaire de sa filiale dans TWIST, S.E.C. se sont établis à 2,5 millions de dollars au cours de l'exercice, ce qui a permis d'obtenir 50 % des parts de catégorie A émises.

Pour son exercice 2012-2013, la quote-part du résultat net des participations dans des coentreprises représente une perte de 2,8 millions de dollars comparativement à une perte de 1,1 million de dollars à l'exercice précédent. Cette variation s'explique principalement par la comptabilisation au niveau de la société en commandite TWIST, S.E.C. d'un montant de 3,5 millions de dollars à titre de dépréciation de l'écart d'acquisition relié à l'achat de ses filiales. La SAQ a reflété cette charge de dépréciation dans sa quote-part présentée à l'état consolidé du résultat global.

### Investissements

Les investissements en immobilisations ont atteint 41,5 millions de dollars. La SAQ a engagé une somme de 21,5 millions de dollars dans l'important programme de modernisation de son réseau de succursales et de ses Centres de distribution et administratifs. De plus, une somme de 15,7 millions de dollars a été injectée dans le développement de ses systèmes informationnels. Quant au matériel roulant et à l'équipement spécifique, ceux-ci ont nécessité des investissements de 4,3 millions de dollars afin de soutenir les activités de distribution.

### Situation financière

Au 30 mars 2013, la SAQ présentait un actif total de 761 millions de dollars, comparativement à 700,4 millions de dollars au 31 mars 2012. Cette variation s'explique principalement par une augmentation des éléments qui composent l'actif à court terme. La valeur des stocks s'est appréciée de 42,3 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent pour clôturer à 344,7 millions de dollars. L'encaisse ainsi que les comptes clients et autres débiteurs ont augmenté respectivement de

22,2 millions de dollars et de 11 millions de dollars. Ces hausses des composantes de l'actif à court terme ont été compensées partiellement par une diminution de 22,3 millions de dollars des dépôts et charges payées d'avance, expliquée en partie par la livraison de produits vinicoles pour lesquels des dépôts avaient été effectués à des fournisseurs pour acquérir des produits livrés ultérieurement. La valeur nette des actifs à long terme a augmenté de 7,4 millions de dollars. Cette augmentation est due principalement à une hausse des investissements en immobilisations corporelles et incorporelles. Le fonds de roulement présentait au 30 mars 2013 un ratio de 0,72 comparativement à 0,70 à la fin de l'exercice précédent.

Le passif à court terme se chiffrait à 684,2 millions de dollars en fin d'exercice comparativement à 626,1 millions de dollars au 31 mars 2012, soit une augmentation de 58,1 millions de dollars. Cette variation découle de hausses de 52,4 millions de dollars des taxes et droits gouvernementaux à payer, de 36,5 millions de dollars du solde d'emprunts et de 4,5 millions de dollars des comptes fournisseurs et autres charges à payer. Ces hausses sont compensées partiellement par des diminutions de 18 millions de dollars du solde des provisions et passifs éventuels et de 17,3 millions de dollars du dividende à payer.

Par ailleurs, le passif au titre des crédits de congés de maladie cumulés, constituant le seul élément du passif à long terme, a connu une augmentation de 2,5 millions de dollars, lorsque comparé à la fin de l'exercice 2011-2012.

La situation financière est demeurée solide tout au long de l'exercice. La Société a démontré de la rigueur dans sa gestion en présentant un ratio de rotation de ses stocks satisfaisant, un fonds de roulement maîtrisé et des fonds autogénérés importants.

### Flux de trésorerie

Les activités de la SAQ ont généré une augmentation nette de l'encaisse de 22,2 millions de dollars en 2012-2013, comparativement à 0,1 million de dollars durant l'exercice précédent.

Pour l'exercice terminé le 30 mars 2013, les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles ont augmenté de 128,3 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent, s'établissant à près de 1,076 milliard de dollars. Cette variation résulte principalement de la croissance du résultat net de l'ordre de 30,7 millions de dollars, de l'augmentation de 86,8 millions de dollars des éléments hors caisse du fonds de roulement et du fait qu'il n'y a eu aucune capitalisation au titre de prestations définies du régime de retraite.

## Revue financière

Les activités d'investissement se sont chiffrées à 42,2 millions de dollars, comparativement à 33,8 millions de dollars en 2011-2012, soit une croissance de 8,4 millions de dollars. Cet écart est attribuable en grande partie à des déboursés plus élevés consacrés à l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles de 5,9 millions de dollars, ainsi qu'à une réduction des produits de cessions de 2,1 millions de dollars.

Enfin, les activités de financement ont nécessité des liquidités totalisant 1,011 milliard de dollars en 2012-2013 comparativement à 913,4 millions de dollars durant l'exercice précédent. Cette hausse de 97,9 millions de dollars s'explique par des distributions à l'actionnaire sous forme d'un dividende plus élevé de 85,1 millions de dollars et par un remboursement inférieur des emprunts de 14,5 millions de dollars. Une diminution du remboursement de l'obligation découlant d'un contrat de location-financement de 1,7 million de dollars atténué partiellement cette hausse.

Au 30 mars 2013, le tableau consolidé des flux de trésorerie montrait un solde d'encaisse de 52,9 millions de dollars, comparativement à 30,8 millions de dollars à l'issue de l'exercice précédent.

### Financement des activités

La SAQ gère le financement de ses activités à l'intérieur de certaines limites fixées par le gouvernement du Québec et par son conseil d'administration, tel que précisé à la note 21 de ses états financiers consolidés. En raison des avances sur dividende qui sont versées périodiquement à son actionnaire, la SAQ doit recourir à des sources de financement externes pour assumer le financement de ses activités.

À la fin de l'exercice, l'état consolidé de la situation financière présentait un solde d'emprunts de 90,5 millions de dollars, comparativement à 54,0 millions de dollars au 31 mars 2012. Le solde moyen d'emprunts net s'est élevé à 74,9 millions de dollars en 2012-2013, comparativement à 56,4 millions de dollars durant l'exercice précédent.

Le financement des activités de l'entreprise sur le marché monétaire a entraîné des frais financiers nets de 0,7 million de dollars, en hausse de 0,2 million de dollars par rapport à l'exercice précédent. Cette variation s'explique principalement par une augmentation du solde moyen d'emprunts net, de l'ordre de 18,5 millions de dollars. Le taux d'intérêt moyen payé sur les emprunts au cours de l'exercice est demeuré stable par rapport à l'exercice 2011-2012.

Les charges de financement nettes des produits de financement présentées à l'état consolidé du résultat global incluent également des intérêts nets relatifs au passif et à l'actif découlant des régimes d'avantages du personnel. Ces derniers ont totalisé 1,4 million de dollars comparativement à 1,5 million de dollars pour l'exercice précédent.

### Normes, amendements et interprétations futurs

À la date d'autorisation pour publication des présents états financiers consolidés annuels, de nouvelles normes, amendements et interprétations des normes existantes ont été publiés, mais ne sont pas encore en vigueur. La Société ne les a pas adoptés de façon anticipée. Elle prévoit les adopter selon leur date d'entrée en vigueur.

L'information sur les nouvelles normes et interprétations et les nouveaux amendements qui sont susceptibles d'être pertinents pour les états financiers consolidés de la Société est fournie à la note 5 afférente aux états financiers consolidés.

### Contrôles et procédures de communication de l'information

Les contrôles et procédures de communication de l'information (CPCI) de la Société sont conçus, sous la supervision du président et chef de la direction et du vice-président et chef de la direction financière, pour fournir l'assurance raisonnable que l'information importante relative à la Société est communiquée à la direction en temps opportun.

Une évaluation de la conception et de l'efficacité des CPCI a été effectuée en date du 30 mars 2013, sous la supervision et avec la participation de la direction. En se fondant sur cette évaluation, le président et chef de la direction et le vice-président et chef de la direction financière ont conclu que les CPCI sont conçus adéquatement et fonctionnent de façon efficace.

### Contrôle interne à l'égard de l'information financière

Le contrôle interne de la Société à l'égard de l'information financière est conçu pour fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers consolidés ont été établis, aux fins de publication de l'information financière, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

La direction de la Société, y compris le président et chef de la direction et le vice-président et chef de la direction financière, a évalué l'efficacité des contrôles internes à l'égard de l'information financière (CIIF) selon le cadre et les critères établis dans le document *Internal Control – Integrated Framework* publié par le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission (COSO). En s'appuyant sur cette évaluation, la direction a conclu, au 30 mars 2013, que les CIIF étaient conçus adéquatement et étaient efficaces en ce qu'ils fournissent une assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière et à la présentation des états financiers consolidés de la Société conformément aux IFRS.

## Revue financière

### Risques et incertitudes

En plus des risques financiers décrits à la note 25 de ses états financiers consolidés, la SAQ est exposée à un risque de marché qui pourrait avoir un impact défavorable sur l'évolution de son résultat net, sa situation financière ou ses flux de trésorerie. La croissance des ventes de boissons alcooliques réalisée au cours des dernières années pourrait subir un ralentissement advenant une baisse prolongée de l'activité économique au Québec puisqu'elle est tributaire, entre autres, du revenu disponible de sa clientèle.

Le commerce de boissons alcooliques évolue dans un secteur d'activité concurrentiel où chaque détaillant propose aux consommateurs une offre intéressante et diversifiée de produits ou de services afin de mériter une plus grande part du budget discrétionnaire des consommateurs. La SAQ oriente donc ses stratégies et ses initiatives de façon à réduire l'incidence de ce risque d'affaires. L'entreprise étudie continuellement les habitudes et les tendances d'achat des consommateurs et adapte ses stratégies commerciales pour y répondre. De plus, son vaste réseau de distribution et de vente propose un répertoire de produits de qualité et constamment renouvelé pour satisfaire la passion toujours grandissante des Québécois pour les vins et les autres produits alcooliques. Tous ces éléments, combinés à un service-conseil apprécié et à des magasins sans cesse améliorés, sont des leviers qui contribuent à atténuer le risque de marché auquel l'entreprise est exposée.

Pour conclure cette rubrique, soulignons que la SAQ fait face à diverses réclamations et poursuites. La direction est d'avis qu'aucun règlement pouvant résulter de celles-ci n'aurait un effet important sur la situation financière de la SAQ. D'autre part, si l'entreprise devait déboursier quelque montant que ce soit dans le cadre de ces poursuites, ce montant serait alors imputé aux résultats de l'exercice au cours duquel il deviendrait payable.

### Perspectives

Pour continuer à connaître du succès et atteindre ses objectifs, la SAQ misera sur l'innovation et sur la réalisation des priorités de son Plan stratégique 2013-2015. Les initiatives qui seront déployées sont inspirées des nouvelles tendances observées dans le commerce de détail. Afin de satisfaire et de surprendre sa clientèle, la SAQ proposera des produits alignés sur les attentes des consommateurs qui seront accompagnés de stratégies de mise en marché et de promotions plus ciblées. De plus, avec la refonte de son site Web réalisée au cours de l'exercice, la SAQ s'est dotée d'une plateforme technologique solide qui lui permettra de déployer ses stratégies de vente multicanaux afin de rejoindre davantage les consommateurs dans leurs communautés d'intérêts.

Toujours dans le but de satisfaire sa clientèle, présente sur tout le territoire québécois, la Société se rapprochera d'elle encore davantage en ajoutant à son réseau de vente une quarantaine d'agences SAQ. Ce faisant, elle étendra d'autant sa présence au cœur des collectivités québécoises. De plus, une nouvelle succursale SAQ Dépôt ouvrira ses portes sur la Rive-sud de Montréal et permettra à la Société de renforcer la complémentarité avec les autres bannières présentes dans cette région.

En dépit des prévisions de croissance économique relativement faibles pour la prochaine année, la direction est confiante que ses stratégies commerciales et son efficacité opérationnelle permettront à l'entreprise d'atteindre ses objectifs.

## Revue financière

### Ventes par réseaux<sup>(1)</sup>

(en millions de dollars canadiens)

	2009	2010	2011	2012 <sup>(2)</sup>	2013
Succursales et centres spécialisés	2 146,5	2 260,1	2 362,5	2 524,4	2 585,2
Grossistes-épiciers	278,0	289,0	295,3	312,7	321,8
<b>Total</b>	<b>2 424,5</b>	<b>2 549,1</b>	<b>2 657,8</b>	<b>2 837,1</b>	<b>2 907,0</b>

### Ventes par catégories de produits<sup>(1)</sup>

(en millions de dollars canadiens)

	2009	2010	2011	2012 <sup>(2)</sup>	2013
Vins	1 804,9	1 905,5	1 987,0	2 124,7	2 183,1
Spiritueux	530,9	552,9	581,8	621,8	633,8
Bières importées et artisanales, cidres et boissons panachées	88,7	90,7	89,0	90,6	90,1
<b>Total</b>	<b>2 424,5</b>	<b>2 549,1</b>	<b>2 657,8</b>	<b>2 837,1</b>	<b>2 907,0</b>

(1) En raison de l'adoption d'une nouvelle présentation en 2011, les prélèvements du Fonds Éduc'alcool et du Fonds environnemental sont inclus dans les charges nettes. En 2013, ces prélèvements s'élevaient à 8,5 millions de dollars comparativement à 13,8 millions de dollars pour l'exercice précédent.

(2) Exercice financier de 53 semaines

Les informations financières présentées pour les exercices 2011, 2012 et 2013 sont préparées conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS). Les données présentées pour les exercices précédents ont été établies selon les principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada qui étaient en vigueur lors de ces exercices financiers.

## Revue financière

### Résultats financiers

(en millions de dollars canadiens)

	2009	2010	2011	2012 <sup>(1)</sup>	2013
Ventes <sup>(2)</sup>	2 424,5	2 549,1	2 657,8	2 837,1	2 907,0
Coût des produits vendus	1 141,9	1 198,2	1 240,7	1 327,8	1 354,2
Charges nettes <sup>(2)(3)</sup>	475,9	483,7	506,6	509,6	522,4
Résultat net	806,7	867,2	910,5	999,7	1 030,4

### Revenus gouvernementaux tirés de l'exploitation

(en millions de dollars canadiens)

	2009	2010	2011	2012 <sup>(1)</sup>	2013
Dividende déclaré	806,0	867,2	914,7	999,7	1 030,4
Taxes et droits versés aux gouvernements	728,4	757,4	796,9	861,5	914,4
Total	1 534,4	1 624,6	1 711,6	1 861,2	1 944,8

### Composition de l'actif

(en millions de dollars canadiens)

	2009	2010	2011	2012 <sup>(1)</sup>	2013
Stocks	294,9	302,1	294,5	302,4	344,7
Immobilisations corporelles et incorporelles	209,6	225,8	247,4	250,9	259,8
Autres postes de l'actif	85,8	99,9	109,2	147,1	156,5
Total	590,3	627,8	651,1	700,4	761,0

(1) Exercice financier de 53 semaines

(2) En raison de l'adoption d'une nouvelle présentation en 2011, les prélèvements du Fonds Éduc'alcool et du Fonds environnemental sont inclus dans les charges nettes. En 2013, ces prélèvements s'élevaient à 8,5 millions de dollars comparativement à 13,8 millions de dollars pour l'exercice précédent.

(3) Les charges nettes représentent les frais de vente et mise en marché, de distribution et d'administration, desquels sont déduits les revenus publicitaires, promotionnels et divers. Elles incluent également la charge de financement nette des produits de financement ainsi que la quote-part du résultat net des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

Les informations financières présentées pour les exercices 2011, 2012 et 2013 sont préparées conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS). Les données présentées pour les exercices précédents ont été établies selon les principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada qui étaient en vigueur lors de ces exercices financiers.

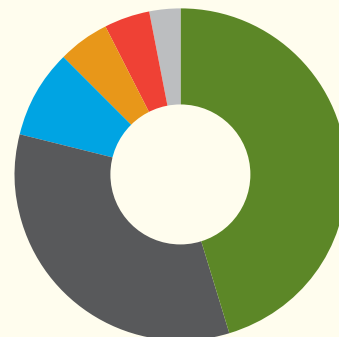
Certains chiffres comparatifs ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée au cours de l'exercice.

## Répartition du prix de vente

### Vin importé, format 750 ml

(en dollars et en pourcentages)  
30 mars 2013

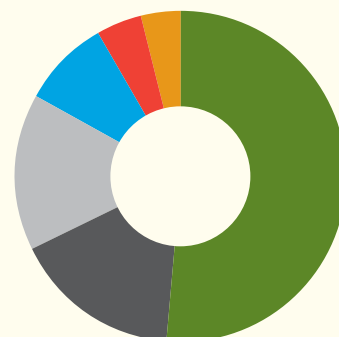
● Majoration <sup>(1)</sup>	7,34 \$	45,3 %
● Prix du fournisseur en dollars canadiens incluant le transport	5,44 \$	33,6 %
● Taxe de vente provinciale	1,40 \$	8,6 %
● Taxe spécifique versée au gouvernement du Québec	0,84 \$	5,2 %
● Taxe fédérale sur les produits et services	0,70 \$	4,3 %
● Droits d'accise et de douane versés au gouvernement du Canada	0,48 \$	3,0 %
<b>Prix de vente au détail (la bouteille)</b>	<b>16,20 \$</b>	<b>100 %</b>



### Spiritueux local, format 750 ml

(en dollars et en pourcentages)  
30 mars 2013

● Majoration <sup>(1)</sup>	11,72 \$	51,5 %
● Prix du fournisseur en dollars canadiens incluant le transport	3,72 \$	16,3 %
● Droits d'accise versés au gouvernement du Canada	3,51 \$	15,4 %
● Taxe de vente provinciale	1,97 \$	8,7 %
● Taxe fédérale sur les produits et services	0,99 \$	4,4 %
● Taxe spécifique versée au gouvernement du Québec	0,84 \$	3,7 %
<b>Prix de vente au détail (la bouteille)</b>	<b>22,75 \$</b>	<b>100 %</b>



(1) La majoration permet d'assumer les frais de vente et mise en marché, de distribution et d'administration et de dégager un résultat net.

## Attestation financière du président et chef de la direction et du vice-président et chef de la direction financière

Nous, Philippe Duval, président et chef de la direction et Richard Genest, vice-président et chef de la direction financière de la Société des alcools du Québec, attestons ce qui suit :

**1. Examen :** Nous avons examiné les états financiers consolidés, la revue financière annuelle et le communiqué de presse visant les résultats annuels (ci-après désignés comme les « Documents annuels ») de la Société des alcools du Québec (« la Société ») pour l'exercice clos le 30 mars 2013.

**2. Aucune information fausse ou trompeuse :** À notre connaissance, les Documents annuels ne contiennent pas d'information fausse ou trompeuse concernant un fait important ni n'omettent de fait important devant être déclaré ou nécessaire à une déclaration non trompeuse compte tenu des circonstances dans lesquelles elle a été faite, pour l'exercice visé par les Documents annuels.

**3. Image fidèle :** À notre connaissance, les états financiers consolidés et les autres éléments d'information financière présentés dans les Documents annuels donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société à la date de clôture de l'exercice présenté dans les Documents annuels ainsi que des résultats de son exploitation pour l'exercice.

**4. Responsabilité :** Nous avons la responsabilité d'établir et de maintenir des contrôles et procédures de communication de l'information (CPCI) et le contrôle interne à l'égard de l'information financière (CIIF) pour la Société au sens de la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État.

**5. Conception :** Sous réserve des limitations indiquées, le cas échéant, aux paragraphes 5.2 et 5.3, à la clôture de l'exercice, nous avons fait ce qui suit :

a) conçu ou fait concevoir sous notre supervision des CPCI pour fournir l'assurance raisonnable que :

i) l'information importante relative à la Société nous est communiquée par d'autres personnes, en particulier pendant la période où les Documents annuels sont établis;

ii) l'information qui doit être présentée par la Société dans les Documents annuels qu'elle dépose ou transmet en vertu de la législation est enregistrée, traitée, condensée et présentée dans les délais prescrits par cette législation;

b) conçu ou fait concevoir sous notre supervision le CIIF pour fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers consolidés ont été établis, aux fins de publication de l'information financière, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

**5.1 Cadre de contrôle :** Le cadre de contrôle que nous avons utilisé pour concevoir le CIIF est celui proposé par le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission (COSO).

**5.2 Faiblesse importante du CIIF liée à la conception :** s. o.

**5.3 Limitation de l'étendue de la conception :** s. o.

**6. Évaluation :** Nous, soussignés, avons fait ce qui suit :

a) évalué ou fait évaluer sous notre supervision l'efficacité des CPCI de la Société à la clôture de l'exercice et la Société a présenté dans sa revue financière annuelle nos conclusions en fonction de cette évaluation;

b) évalué ou fait évaluer sous notre supervision l'efficacité du CIIF de la Société à la clôture de l'exercice et la Société a présenté dans sa revue financière annuelle l'information suivante :

i) nos conclusions au sujet de l'efficacité du CIIF à la clôture de l'exercice en fonction de cette évaluation;

ii) les éléments sur chaque faiblesse importante liée au fonctionnement existant à la clôture de l'exercice : s. o.

**7. Communication des modifications du CIIF :** La Société a présenté dans sa revue financière annuelle toute modification apportée au CIIF au cours de la période comptable commençant le 1<sup>er</sup> avril 2012 et se terminant le 30 mars 2013 qui a eu, ou est raisonnablement susceptible d'avoir, une incidence importante sur le CIIF.

**8. Communication aux auditeurs et au conseil d'administration ou au comité d'audit de la Société :** Nous avons informé, en fonction de la dernière évaluation du CIIF, les auditeurs indépendants externes ainsi que le conseil d'administration de la Société ou son comité d'audit de toute fraude impliquant la direction ou d'autres salariés jouant un rôle important dans le CIIF.



**Philippe Duval**  
Président et chef de la direction



**Richard Genest**  
Vice-président et chef de la direction financière

Le 6 juin 2013

## Responsabilité de la direction relativement à l'information financière

Les états financiers consolidés qui suivent ont été dressés par la direction de la Société des alcools du Québec (la Société) et approuvés par son conseil d'administration. La direction est responsable des données et des affirmations contenues dans ces états financiers consolidés et dans les autres sections du rapport annuel. Les états financiers consolidés ont été préparés selon les méthodes et les procédés établis par la direction, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), et reflètent les meilleurs jugements et estimations de la direction, basés sur l'information actuellement disponible.

Dans le cadre de ses responsabilités, la direction de la Société maintient un système de contrôle interne conçu pour fournir une assurance raisonnable que les biens de l'entreprise sont convenablement protégés, que les transactions sont effectuées conformément à son autorisation et, enfin, que les registres comptables constituent une base fiable pour l'établissement d'états financiers consolidés exacts et ponctuels. De plus, le Service d'audit interne passe en revue, sur une base sélective, les processus comptables et les systèmes de gestion. Ses constatations et ses recommandations sont transmises à la direction, qui agit en conséquence. La direction reconnaît qu'elle est responsable de gérer les affaires de la Société conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration de la Société a la responsabilité de s'assurer que la direction remplit ses obligations relatives à la préparation d'états financiers consolidés et au contrôle financier de l'exploitation. Le conseil d'administration s'acquitte de cette tâche au moyen de son comité d'audit, qui se compose uniquement d'administrateurs indépendants. Ce comité révisé périodiquement les états financiers consolidés et étudie également les rapports portant sur les méthodes comptables ainsi que sur les systèmes de contrôle interne. Les auditeurs indépendants externes peuvent, sans restriction, rencontrer le comité d'audit pour discuter de tout élément qui concerne leur audit.

Les états financiers consolidés ont été audités par le vérificateur général du Québec et par le cabinet Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L., conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Leur responsabilité consiste à exprimer une opinion sur la fidélité des états financiers consolidés. Le rapport des auditeurs indépendants, qui figure ci-contre, précise la nature et l'étendue de leur audit et présente leur opinion à l'égard de ces états financiers consolidés.



**Philippe Duval**  
Président et chef de la direction



**Richard Genest**  
Vice-président et chef de la direction financière

Montréal, le 6 juin 2013

# Rapport des auditeurs indépendants

Au ministre des Finances

## Rapport sur les états financiers consolidés

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la Société des alcools du Québec, qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 30 mars 2013 et l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

### *Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

### *Responsabilité des auditeurs*

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### *Opinion*

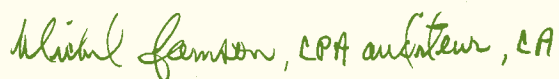
À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société des alcools du Québec au 30 mars 2013, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

## Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (L.R.Q., chapitre V-5.01), nous déclarons qu'à notre avis, ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec par intérim,

Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L.



Michel Samson, CPA auditeur, CA



<sup>1</sup> CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A121855

Montréal, le 6 juin 2013

## État consolidé du résultat global

Exercice clos le 30 mars 2013  
(en milliers de dollars canadiens)

	2013 (52 semaines)	2012 (53 semaines)
<b>VENTES (note 6)</b>	<b>2 907 047 \$</b>	2 837 123 \$
<b>COÛT DES PRODUITS VENDUS (note 6)</b>	<b>1 354 252</b>	1 327 802
<b>BÉNÉFICE BRUT (note 6)</b>	<b>1 552 795</b>	1 509 321
Frais de vente et mise en marché et distribution	461 065	454 089
Frais d'administration	116 366	112 406
Revenus publicitaires, promotionnels et divers	<b>(59 977)</b>	(60 106)
<b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL</b>	<b>1 035 341</b>	1 002 932
Charge de financement nette des produits de financement (note 8)	2 082	2 117
Quote-part du résultat net des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence (note 9)	<b>2 813</b>	1 069
<b>RÉSULTAT NET ET RÉSULTAT GLOBAL POUR L'EXERCICE</b>	<b>1 030 446 \$</b>	999 746 \$

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés.

## État consolidé des variations des capitaux propres

Exercice clos le 30 mars 2013  
(en milliers de dollars canadiens)

	Capital-actions	Résultats non distribués	Total
<b>SOLDE AU 26 MARS 2011</b>	30 000 \$	14 888 \$	44 888 \$
Résultat net et résultat global pour l'exercice	–	999 746	999 746
Dividende	–	(999 746)	(999 746)
<b>SOLDE AU 31 MARS 2012</b>	30 000	14 888	44 888
Résultat net et résultat global pour l'exercice	–	1 030 446	1 030 446
Dividende	–	(1 030 446)	(1 030 446)
<b>SOLDE AU 30 MARS 2013</b>	<b>30 000 \$</b>	<b>14 888 \$</b>	<b>44 888 \$</b>

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés.

# État consolidé de la situation financière

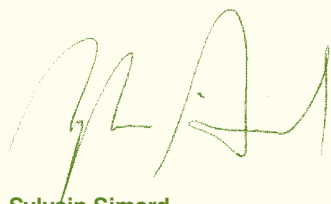
30 mars 2013

(en milliers de dollars canadiens)

	2013	2012
<b>ACTIF</b>		
<b>À court terme</b>		
Encaisse	52 936 \$	30 753 \$
Comptes clients et autres débiteurs (note 10)	60 574	49 594
Stocks (note 11)	344 659	302 350
Dépôts et charges payées d'avance (note 12)	34 407	56 724
	<u>492 576</u>	<u>439 421</u>
<b>Participations dans des coentreprises comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence (note 9)</b>	7 250	7 963
<b>Immobilisations corporelles (note 13)</b>	223 625	221 501
<b>Immobilisations incorporelles (note 14)</b>	36 170	29 372
<b>Actif au titre des prestations définies du régime de retraite (note 19)</b>	1 352	2 132
	<u>760 973 \$</u>	<u>700 389 \$</u>
<b>PASSIF</b>		
<b>À court terme</b>		
Emprunts (note 15)	90 485 \$	53 992 \$
Comptes fournisseurs et autres charges à payer (note 16)	235 658	231 157
Taxes et droits gouvernementaux à payer	108 732	56 343
Provisions et passifs éventuels (note 17)	7 840	25 872
Dividende à payer	241 446	258 746
	<u>684 161</u>	<u>626 110</u>
<b>Passif au titre des crédits de congés de maladie cumulés (note 19)</b>	31 924	29 391
	<u>716 085</u>	<u>655 501</u>
<b>CAPITAUX PROPRES (note 20)</b>		
<b>Capital-actions</b>	30 000	30 000
<b>Résultats non distribués</b>	14 888	14 888
	<u>44 888</u>	<u>44 888</u>
	<u>760 973 \$</u>	<u>700 389 \$</u>

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Les états financiers consolidés ont été approuvés et autorisés pour publication par le conseil d'administration le 6 juin 2013.



**Sylvain Simard**

Président du conseil d'administration  
(entré en fonction le 1<sup>er</sup> mai 2013)



**Johanne Brunet**

Présidente du comité d'audit  
(nommée à cette fonction le 29 mai 2013)

## Tableau consolidé des flux de trésorerie

Exercice clos le 30 mars 2013  
(en milliers de dollars canadiens)

	2013	2012
<b>ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES</b>		
Résultat net	1 030 446 \$	999 746 \$
Éléments sans effet sur la trésorerie :		
Amortissements des immobilisations corporelles	23 840	23 695
Amortissements des immobilisations incorporelles	7 574	6 502
Perte sur cessions d'immobilisations corporelles	73	127
Radiation d'immobilisations incorporelles	5	–
Gain sur cession d'immeuble de placement	–	(1 214)
Quote-part du résultat net des participations comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence	2 813	1 069
Montants repris pour provisions	10 451	12 090
Charge au titre des crédits de congés de maladie	5 507	6 107
Charge au titre du régime de retraite	844	748
Ajustements pour produits et charges d'intérêts	704	654
	<u>1 082 257</u>	<u>1 049 524</u>
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 23)	(2 856)	(89 615)
Intérêts payés	(1 173)	(781)
Intérêts perçus	469	127
Prestations versées au titre du régime de crédits de congés de maladie cumulés	(2 974)	(3 399)
Capitalisation de l'obligation au titre de prestations définies du régime de retraite	–	(8 467)
Prestations versées au titre du régime de retraite	(64)	(64)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	<u>1 075 659</u>	<u>947 325</u>
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		
Distribution de capital reçue d'une coentreprise	400	750
Apport de capital dans une coentreprise	(2 500)	(2 500)
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(26 774)	(23 195)
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	(14 355)	(12 068)
Produit de cessions d'immobilisations corporelles	1 060	129
Produit de cession d'un immeuble de placement	–	3 078
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>(42 169)</u>	<u>(33 806)</u>
<b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>		
Variation nette des emprunts	36 493	50 992
Remboursement de l'obligation découlant d'un contrat de location-financement	(54)	(1 711)
Dividende payé	(1 047 746)	(962 671)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	<u>(1 011 307)</u>	<u>(913 390)</u>
<b>AUGMENTATION NETTE D'ENCAISSE</b>	<b>22 183</b>	<b>129</b>
<b>ENCAISSE AU DÉBUT DE L'EXERCICE</b>	<b>30 753</b>	<b>30 624</b>
<b>ENCAISSE À LA FIN DE L'EXERCICE</b>	<b>52 936 \$</b>	<b>30 753 \$</b>

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés.

# Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 30 mars 2013  
(en milliers de dollars canadiens pour les tableaux)

## 1. Généralités, statuts et nature des activités

La Société des alcools du Québec (la Société mère) est constituée en vertu de la Loi sur la Société des alcools du Québec (L.R.Q., c. S-13). Son siège social est situé au 905, avenue De Lorimier, à Montréal, Québec, Canada. La Société mère et sa filiale (collectivement la Société) ont pour mandat de faire le commerce de boissons alcooliques. À titre de société d'État, la Société est exonérée de l'impôt sur les bénéfices.

## 2. Exercice financier

L'exercice financier de la Société se termine le dernier samedi du mois de mars. Par conséquent, l'exercice financier clos le 30 mars 2013 comprend 52 semaines d'exploitation (53 semaines pour celui clos le 31 mars 2012).

## 3. Principales méthodes comptables

### Mode de présentation et déclaration de conformité

Les présents états financiers consolidés ainsi que les notes afférentes ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Les états financiers consolidés de la Société pour l'exercice clos le 30 mars 2013 comprennent ses données financières ainsi que celles de sa filiale.

Les méthodes comptables décrites ci-dessous ont été appliquées de la même manière pour toutes les périodes présentées.

### Base d'évaluation

Les présents états financiers consolidés ont été préparés selon la méthode du coût historique, à l'exception des instruments financiers dérivés évalués à la juste valeur, des provisions, du passif au titre des crédits de congés de maladie cumulés et de l'actif au titre des prestations définies du régime de retraite, dont la base d'évaluation est divulguée dans les méthodes comptables.

### Principes de consolidation

Les états financiers consolidés regroupent les comptes de la Société mère ainsi que ceux de sa filiale, détenue en propriété exclusive. Cette dernière a été constituée le 31 août 2012 en vertu de la Loi sur les sociétés par actions. La filiale est une entité dont la Société a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles. La Société détient et exerce le contrôle au moyen de plus de la moitié des droits de vote. La date de clôture de la filiale est le dernier samedi du mois de mars de chaque année. Les opérations et les soldes résultant des transactions intersociétés ainsi que les gains et les pertes latents sur les opérations entre les sociétés sont éliminés lors de la consolidation. Les états financiers de la filiale sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est acquis jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice clos le 30 mars 2013

(en milliers de dollars canadiens pour les tableaux)

### 3. Principales méthodes comptables (suite)

#### Constatation des produits

Les ventes de boissons alcooliques effectuées aux consommateurs, aux agences, aux titulaires de permis (incluant les établissements licenciés et les institutions), aux distributeurs autorisés (grossistes-épiciers) ainsi que les autres produits sont constatés déduction faite des escomptes et retours, lorsque :

- la Société a transféré à l'acheteur les risques et avantages importants inhérents à la propriété des biens;
- la Société ne continue ni à être impliquée dans la gestion, telle qu'elle incombe normalement au propriétaire, ni dans le contrôle effectif des biens cédés;
- le montant des produits des activités ordinaires peut être évalué de façon fiable;
- il est probable que les avantages économiques associés à la transaction iront à la Société et que les coûts engagés ou à engager concernant la transaction peuvent être évalués de façon fiable.

Pour la Société, ces critères de constatation sont généralement rencontrés au moment de la livraison des biens et lorsque les services sont rendus.

La Société agit à titre d'intermédiaire en ce qui concerne les ventes de bières effectuées aux titulaires d'un permis de brasseur et aux titulaires d'un permis de distributeur de bière. Ces derniers vendent et livrent, dans la province de Québec, des bières fabriquées dans les autres provinces canadiennes ou à l'étranger par eux-mêmes ou par des sociétés qui leur sont liées. Ces produits doivent être achetés exclusivement de la Société, laquelle agit à titre d'intermédiaire entre les fournisseurs et les brasseurs et distributeurs de bière. Ces transactions de vente ne génèrent aucun bénéfice brut pour la Société, qui perçoit toutefois des frais de service comptabilisés au poste « Revenus publicitaires, promotionnels et divers » pour celles-ci.

Les produits d'intérêts sont comptabilisés sur une base d'exercice selon la méthode du taux effectif.

Les programmes publicitaires et promotionnels en coopération avec les représentants des fournisseurs et les autres revenus peuvent être évalués de façon fiable et sont comptabilisés séparément lorsque les services sont rendus.

#### Participations dans des coentreprises comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence

Les entités dont les activités économiques sont sous le contrôle conjoint de la Société mère et d'une tierce partie (les coentreprises) sont initialement comptabilisées au coût, puis ultérieurement selon la méthode de la mise en équivalence. La valeur comptable des participations dans les coentreprises est augmentée ou diminuée pour comptabiliser la quote-part du résultat net et des autres éléments du résultat global des coentreprises. Ces changements comprennent l'amortissement ou les dépréciations qui sont prises subséquemment relativement aux ajustements de juste valeur des actifs ou des passifs.

La Société mère détient une participation de 50 % dans la Société d'investissement M.-S., S.E.C. et une autre de 50 % dans la société TWIST, société en commandite (S.E.C.) jusqu'au 30 septembre 2012 et par la suite par l'entremise de sa filiale. La quote-part de la Société dans le résultat de ces coentreprises est présentée distinctement dans l'état consolidé du résultat global.

#### Secteurs opérationnels

La Société n'œuvre que dans un seul secteur et n'a, par conséquent, aucune information à fournir à ce sujet.

#### Constatation des contreparties reçues ou à recevoir de fournisseurs

Les contreparties reçues ou à recevoir de fournisseurs sont considérées comme des ajustements de prix des produits des fournisseurs et, en conséquence, sont comptabilisées en réduction du coût des produits vendus et des stocks. Certaines exceptions s'appliquent lorsque les contreparties reçues ou à recevoir représentent des remboursements de coûts différentiels engagés par la Société pour vendre des produits des fournisseurs ou des paiements au titre de biens livrés ou de services fournis aux fournisseurs. Ces dernières contreparties reçues ou à recevoir des fournisseurs sont enregistrées, selon leur nature, en réduction des charges afférentes ou à titre d'autres produits.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice clos le 30 mars 2013

(en milliers de dollars canadiens pour les tableaux)

### 3. Principales méthodes comptables (suite)

#### Conversion des devises

Les états financiers consolidés annuels sont présentés dans la monnaie fonctionnelle de la Société, soit le dollar canadien, qui est aussi celle de la filiale et des coentreprises.

Les éléments monétaires d'actif et de passif libellés en devises étrangères sont convertis au taux de change en vigueur à la date de l'état consolidé de la situation financière, tandis que les éléments d'actif et de passif non monétaires sont convertis au taux en vigueur à la date d'origine des transactions. Les produits et les charges libellés en devises étrangères sont convertis aux taux de change en vigueur à la date des transactions. Les gains et les pertes de change sont inclus dans les stocks de fin et dans le coût des produits vendus.

#### Instruments financiers

Les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque la Société devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier.

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif financier arrivent à expiration, ou lorsque l'actif financier et tous les risques et avantages importants sont transférés.

Un passif financier est décomptabilisé en cas d'extinction, de résiliation, d'annulation ou d'expiration.

Les instruments financiers sont évalués à la juste valeur au moment de leur constatation initiale, majorés ou diminués des coûts de transaction, à l'exception des actifs et des passifs financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net, qui sont évalués initialement à la juste valeur. Leur évaluation au cours des périodes subséquentes et la comptabilisation des variations de leur juste valeur dépendent de la catégorie dans laquelle ils sont classés.

La Société a effectué le classement suivant pour ses instruments financiers :

- L'encaisse, les comptes clients et autres débiteurs et les dépôts sont classés dans les « Prêts et créances ». Ils sont évalués subséquentement au coût après amortissement, selon la méthode du taux d'intérêt effectif moins une provision pour perte de valeur, le cas échéant.
- Les instruments financiers dérivés sont classés dans les actifs et passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net puisqu'ils sont classés comme détenus à des fins de transaction. Ils sont évalués subséquentement à la juste valeur et les profits et pertes sont comptabilisés en résultat net.
- Les emprunts, les comptes fournisseurs et autres charges à payer (à l'exception de la rémunération et avantages du personnel à payer et de la tranche de l'obligation découlant d'un contrat de location-financement échéant à moins de un an), ainsi que le dividende à payer, sont classés dans les « Passifs financiers au coût amorti ». Les évaluations subséquentes sont enregistrées au coût après amortissement, selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Pour la Société, cette évaluation correspond généralement au coût.

De plus, les instruments financiers mesurés à la juste valeur doivent être classés selon une hiérarchie à trois niveaux fondée sur le type de données utilisées pour réaliser les évaluations. Cette hiérarchie est comme suit :

niveau 1 : les prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;

niveau 2 : les données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des dérivés de prix); et

niveau 3 : les données relatives à l'actif ou au passif concerné qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

## Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice clos le 30 mars 2013

(en milliers de dollars canadiens pour les tableaux)

### 3. Principales méthodes comptables (suite)

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, pour tous les actifs financiers, sauf ceux comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net, la Société détermine s'il existe un indice qu'un actif financier s'est déprécié. Les actifs financiers sont dépréciés lorsqu'il existe des indications objectives qu'un actif financier ou un groupe d'actifs financiers a subi une perte de valeur. Lorsqu'il y a une dépréciation, le montant comptabilisé de perte de valeur correspond à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs estimés.

#### Dérivés

La Société gère partiellement son risque de change sur les sorties de fonds prévues en devises au moyen de contrats de change à terme et d'autres instruments financiers dérivés. Ils sont évalués en fin de période à la juste valeur confirmée par le ministre des Finances du Québec et les variations de juste valeur sont reflétées dans l'état consolidé du résultat global. Toutefois, la Société ne documente pas la relation de couverture selon les IFRS et, par conséquent, ces instruments financiers dérivés ne répondent pas aux conditions de la comptabilité de couverture. Néanmoins, la Société estime que, du point de vue de l'exploitation et de la gestion des flux de trésorerie, ils lui permettent de réduire les effets négatifs éventuels d'une variation du dollar canadien sur le marché des changes. La Société n'utilise pas d'instruments financiers dérivés à des fins de spéculation.

#### Dérivés incorporés

Les dérivés incorporés à des instruments financiers ou contrats, autres que ceux pour lesquels le contrat hôte est détenu ou désigné à des fins de transaction, sont séparés lorsque les caractéristiques économiques et les risques qu'ils présentent ne sont pas étroitement liés à ceux que présente le contrat hôte et sont alors comptabilisés à titre de dérivés.

Aux 30 mars 2013 et 31 mars 2012, la Société ne détenait aucun instrument financier ou contrat comportant un dérivé incorporé nécessitant d'être séparé.

#### **Stocks**

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation, le coût étant déterminé selon la méthode de l'épuisement successif. Le coût des stocks de boissons alcooliques comprend le coût d'acquisition, les frais de transport à l'achat, les droits d'accise et de douane afférents ainsi que les frais de livraison directs encourus pour rendre disponibles les produits aux différents points de vente. La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé dans le cours normal des activités, diminué des coûts nécessaires pour réaliser la vente.

#### **Immobilisations corporelles**

Les terrains détenus à des fins administratives sont présentés à leur coût d'acquisition. Puisque aucune durée d'utilité définie ne peut être établie pour les terrains, ils ne sont pas amortis.

Les bâtisses, les améliorations locatives, le mobilier et équipement et le matériel roulant sont comptabilisés au coût d'acquisition, diminué des amortissements et des pertes de valeur ultérieures.

Une partie de l'entrepôt principal qui était détenue jusqu'au 11 avril 2012 dans le cadre d'un contrat de location-financement est également présentée dans les immobilisations corporelles. Cet actif est amorti sur la durée d'utilité attendue (déterminée en fonction de celle des actifs similaires détenus).

Un élément des immobilisations corporelles est décomptabilisé lors de sa cession ou lorsque aucun avantage économique futur n'est attendu de l'utilisation continue de l'actif. Le profit ou la perte découlant de la cession ou de la mise hors service d'un élément des immobilisations corporelles, qui correspond à la différence entre le produit de la vente et la valeur comptable de l'actif, est comptabilisé au poste « Revenus publicitaires, promotionnels et divers » à l'état consolidé du résultat global.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice clos le 30 mars 2013

(en milliers de dollars canadiens pour les tableaux)

### 3. Principales méthodes comptables (suite)

Ces actifs sont amortis, à compter de la date où ils sont prêts à être mis en service, c'est-à-dire dès qu'ils se trouvent à l'endroit et dans l'état nécessaires pour pouvoir les exploiter de la manière prévue par la direction, sur leur durée d'utilité attendue selon la méthode de l'amortissement linéaire. Les valeurs résiduelles, les durées d'utilité et le mode d'amortissement sont réexaminés à chaque fin de période de présentation de l'information financière. Les périodes d'amortissement sont les suivantes :

Bâtisses :	
Structures et enveloppes des bâtisses	75 ans
Toitures et systèmes électromécaniques	20 ans
Aménagements intérieurs et extérieurs	10 et 15 ans
Améliorations locatives	5 à 15 ans
Mobilier et équipement	3 à 20 ans
Matériel roulant	8 à 10 ans

L'amortissement des immobilisations corporelles est réparti entre les « Frais de vente et mise en marché et distribution » et les « Frais d'administration ».

#### Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles, composées de logiciels développés à l'interne et de licences de logiciels acquises, sont comptabilisées au coût, diminué des amortissements et des pertes de valeur ultérieures. Celui-ci comprend les frais directement liés à l'acquisition, à l'installation ou au développement de logiciels destinés à un usage interne. Les dépenses pour la phase de recherche d'un projet interne sont comptabilisées en charges dans la période où elles sont encourues.

Les coûts directement attribuables à la phase de développement de nouveaux logiciels sont comptabilisés à titre d'immobilisations incorporelles à condition qu'ils remplissent les exigences suivantes :

- l'achèvement de l'immobilisation incorporelle est techniquement faisable en vue de sa mise en service;
- la Société a l'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de la mettre en service;
- la Société a la capacité de mettre en service l'immobilisation incorporelle;
- l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables;
- il existe des ressources techniques, financières et autres appropriées pour achever le développement de l'immobilisation incorporelle et la mettre en service;
- les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement peuvent être évaluées de façon fiable.

Les dépenses de développement qui ne remplissent pas ces critères pour l'inscription à l'actif sont comptabilisées en charges au fur et à mesure qu'elles sont encourues.

Un élément des immobilisations incorporelles est décomptabilisé lors de sa cession ou lorsque aucun avantage économique futur n'est attendu de l'utilisation continue de l'actif. Le profit ou la perte découlant de la cession ou de la mise hors service d'un élément des immobilisations incorporelles, qui correspond à la différence entre le produit de la vente et la valeur comptable de l'actif, est comptabilisé au poste « Revenus publicitaires, promotionnels et divers » à l'état consolidé du résultat global.

Ces actifs sont amortis, à compter de la date où ils sont prêts à être mis en service, c'est-à-dire dès qu'ils se trouvent à l'endroit et dans l'état nécessaires pour pouvoir les exploiter de la manière prévue par la direction, sur leur durée d'utilité attendue selon la méthode de l'amortissement linéaire. Les valeurs résiduelles, les durées d'utilité et le mode d'amortissement sont réexaminés à chaque fin de période de présentation de l'information financière. Les périodes d'amortissement sont les suivantes :

Logiciels et licences acquis	3 à 5 ans
Logiciels développés à l'interne	3 à 10 ans

## Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice clos le 30 mars 2013

(en milliers de dollars canadiens pour les tableaux)

### 3. Principales méthodes comptables (suite)

Les coûts se rapportant à la maintenance des logiciels, c'est-à-dire les sommes dépensées pour l'achat et l'installation de correctifs et de mises à niveau mineures, sont comptabilisés en charges au fur et à mesure qu'ils sont encourus.

L'amortissement des immobilisations incorporelles est réparti entre les « Frais de vente et mise en marché et distribution » et les « Frais d'administration ».

#### Dépréciation des actifs à long terme

Aux fins d'évaluation de la dépréciation, les actifs sont regroupés aux niveaux les plus bas générant des entrées de trésorerie largement indépendantes (unités génératrices de trésorerie). Par conséquent, certains actifs sont soumis individuellement à un test de dépréciation tandis que d'autres sont testés au niveau de l'unité génératrice de trésorerie.

Les immobilisations corporelles et incorporelles ainsi que les participations dans les entreprises sont soumises à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. À la fin de chaque période de présentation, la Société détermine s'il existe un indice qu'un actif à long terme ait subi une perte de valeur. Au cours de l'exercice, la Société effectue un test de dépréciation des immobilisations incorporelles qui ne sont pas encore prêtes à être utilisées, qu'il y ait eu indice de dépréciation ou non. Une perte de valeur égale au montant par lequel la valeur comptable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie excède sa valeur recouvrable est comptabilisée. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et de la valeur d'utilité. Pour déterminer la valeur d'utilité, la direction procède à une estimation des flux de trésorerie futurs provenant de chaque actif ou de chaque unité génératrice de trésorerie, puis elle détermine un taux d'intérêt approprié aux fins du calcul de la valeur actualisée de ces flux de trésorerie. Les données utilisées pour les tests de dépréciation sont directement liées au budget le plus récent approuvé et ont été ajustées au besoin. Les facteurs d'actualisation sont établis individuellement pour chaque actif ou unité génératrice de trésorerie et reflètent leurs profils de risque respectifs déterminés par la direction.

Les pertes de valeur liées aux unités génératrices de trésorerie sont réparties au prorata des actifs de l'unité génératrice de trésorerie. Tous les actifs sont subséquemment réévalués afin de relever tout indice indiquant qu'une perte de valeur comptabilisée antérieurement puisse ne plus exister. Une reprise de valeur peut compenser une perte de valeur antérieure si la valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie excède la valeur comptable jusqu'à concurrence du coût amorti qui aurait été obtenu si la dépréciation n'avait pas été comptabilisée. Pour la période courante, une entreprise dans laquelle la Société détient une participation a procédé à un test de dépréciation qui a résulté en une dévaluation (voir note 9 concernant les participations dans les entreprises comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence).

#### Actifs loués

##### Location simple

Les contrats de location pour lesquels les risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif loué sont conservés par le bailleur sont considérés comme des contrats de location simple.

Les paiements au titre de contrats de location simple sont comptabilisés en charges sur une base linéaire pendant toute la durée du contrat de location. Les frais connexes, comme ceux se rapportant à la maintenance et à l'assurance, sont comptabilisés au fur et à mesure qu'ils sont encourus. Tous ces frais sont comptabilisés dans les postes « Frais de vente et mise en marché et distribution » et « Frais d'administration ».

## Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice clos le 30 mars 2013

(en milliers de dollars canadiens pour les tableaux)

### 3. Principales méthodes comptables (suite)

#### Coûts d'emprunt

Les coûts d'emprunt, s'il y a lieu, sont capitalisés à l'actif, dans la mesure où ils sont directement attribuables à l'acquisition, à la production ou à la construction d'actifs qualifiés qui exigent une longue période de préparation avant de pouvoir être utilisés ou vendus. Les autres coûts d'emprunt sont comptabilisés en charges durant la période au cours de laquelle ils sont encourus sous le poste « Charge de financement nette des produits de financement » à l'état consolidé du résultat global.

#### Taxes et droits gouvernementaux à payer

Les taxes et droits gouvernementaux à payer sont comptabilisés au montant exigé par les lois.

#### Régimes d'avantages du personnel

##### Crédits de congés de maladie cumulés

La Société administre un régime non capitalisé de congés de maladie cumulés qui garantit à la plupart de ses employés le paiement de crédits de congés de maladie. Le coût des prestations futures au titre de paiement de crédits de congés de maladie gagnés par les employés de la Société qui participent au régime est établi par calculs actuariels, selon la méthode de répartition des prestations définies au prorata des années de service, et il est imputé aux résultats au fur et à mesure que les services sont rendus par ces employés. Les calculs actuariels tiennent compte des hypothèses les plus probables établies par la direction concernant la progression des salaires, l'âge de départ à la retraite et le taux d'utilisation des crédits de congés de maladie.

Comme le régime des crédits de congés de maladie cumulés est considéré comme un avantage à long terme plutôt qu'un avantage postérieur à l'emploi, les écarts actuariels sont comptabilisés en charges immédiatement dans l'exercice courant.

La direction procède à une estimation annuelle de l'obligation au titre de crédits de congés de maladie cumulés avec le soutien d'actuaire indépendants en faisant une mise à jour du taux d'actualisation utilisé lors de la dernière évaluation actuarielle complète. Une nouvelle évaluation actuarielle complète est effectuée tous les trois ans. Si des événements ayant un effet significatif sur l'obligation au titre des crédits de congés de maladie surviennent, la direction procédera à une évaluation actuarielle complète. L'évaluation de l'obligation au titre d'avantage à long terme est fondée sur les taux standards d'inflation et les taux de mortalité. Elle tient également compte des prévisions spécifiques de la Société relativement aux taux d'utilisation des congés de maladie et aux futures augmentations de salaire. Les taux d'actualisation sont déterminés à la fin de chaque exercice par référence aux obligations d'entités de première catégorie libellées dans la même monnaie que les prestations à verser et ayant des échéances similaires à celles du passif connexe.

##### Régimes de retraite

Les employés de la Société participent à des régimes de retraite généraux et obligatoires, soit au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes, administrés par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA), sont considérés par la Société comme des régimes à cotisations déterminées. En effet, les obligations de la Société envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur. La part de l'employeur à ces régimes est comptabilisée en charge dans la période au cours de laquelle les services correspondants des employés sont reçus.

La Société administre également un régime de retraite supplémentaire pour la haute direction. Ce régime prend en compte le nombre d'années de service et la moyenne des trois salaires annuels les plus élevés durant la carrière de l'employé. Ce régime est à prestations définies et comporte également des garanties de versement de rentes à la retraite et de prestations au décès qui sont indexées annuellement. Le régime est capitalisé depuis l'exercice clos le 31 mars 2012.

La direction procède à une estimation annuelle de l'obligation au titre des prestations définies (OPD) du régime de retraite supplémentaire avec le soutien d'actuaire indépendants. Une évaluation actuarielle complète est effectuée chaque année. L'évaluation de l'OPD au titre d'avantage postérieur à l'emploi est fondée sur des méthodes et hypothèses actuarielles similaires à celles décrites pour le régime de congés de maladie cumulés en utilisant les taux spécifiques au régime supplémentaire de retraite de la haute direction.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice clos le 30 mars 2013

(en milliers de dollars canadiens pour les tableaux)

### 3. Principales méthodes comptables (suite)

Les écarts actuariels relatifs au régime de retraite supplémentaire ne sont pas comptabilisés en charges à moins que le total des écarts actuariels non comptabilisés excède 10 % de la plus grande des valeurs entre la valeur actuelle de l'obligation et la juste valeur des actifs du régime. Dans un tel cas, le montant excédant le corridor de 10 % est comptabilisé en produit ou en charge sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue du groupe de salariés actifs participant au régime. Le coût des services passés est immédiatement comptabilisé en charge à l'état consolidé du résultat global sauf si les changements apportés au régime de retraite sont conditionnels à ce que les membres du personnel demeurent en service pour une période de temps définie (la période d'acquisition des droits). Dans un tel cas, le coût des services passés est amorti selon un mode linéaire sur la période d'acquisition des droits. Le rendement pour l'actif et l'intérêt sur l'OPD sont passés en charges.

Les actifs et les passifs liés aux régimes d'avantages du personnel (crédits de congés de maladie cumulés et régime de retraite supplémentaire pour la haute direction) comptabilisés dans l'état consolidé de la situation financière correspondent à la valeur actuelle de l'OPD, déduction faite de la juste valeur des actifs du régime ainsi que des ajustements liés aux écarts actuariels non comptabilisés à la date des périodes de présentation de l'information financière.

#### Autres

De plus, la Société contribue à plusieurs régimes gouvernementaux pour les employés qui sont considérés comme des régimes à cotisations définies. La part de l'employeur à ces régimes est comptabilisée en charge dans la période au cours de laquelle les services correspondants des employés sont reçus.

Les avantages du personnel à court terme, notamment des droits aux vacances, sont des passifs à court terme compris dans « Comptes fournisseurs et autres charges à payer » évalués aux montants non actualisés que la Société s'attend à payer en raison des droits non utilisés.

#### **Provisions et passifs éventuels**

Les provisions sont comptabilisées lorsque les obligations actuelles (juridiques ou implicites), résultant d'un événement passé, se traduiront probablement par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques de la Société et que les montants peuvent être estimés de manière fiable. Les provisions ne sont pas comptabilisées au titre des pertes opérationnelles futures. Les provisions sont des passifs dont l'échéance ou le montant sont incertains.

L'évaluation des provisions correspond aux dépenses estimées nécessaires à l'extinction de l'obligation actuelle, en fonction des éléments probants les plus fiables disponibles à la fin de la période de présentation de l'information financière, incluant les risques et les incertitudes liés à l'obligation actuelle. Les provisions sont actualisées lorsque la valeur temps de l'argent est significative.

Les provisions sont revues à la fin de chaque période de présentation de l'information financière et ajustées pour refléter les meilleures estimations actuelles à cette date.

Lorsqu'une sortie possible de ressources représentatives d'avantages économiques résultant d'une obligation actuelle est considérée comme étant improbable ou de probabilité faible, aucun passif n'est comptabilisé.

#### **Capitaux propres et dividende**

Les capitaux propres comprennent le capital-actions, représentant la valeur nominale des actions émises, ainsi que les résultats non distribués de la période et de celles précédentes.

Le dividende à payer à l'actionnaire est présenté séparément à l'état consolidé de la situation financière lorsqu'il a été approuvé avant la date de clôture.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice clos le 30 mars 2013

(en milliers de dollars canadiens pour les tableaux)

### 4. Utilisation d'estimations et de jugements

La préparation des états financiers consolidés conformément aux IFRS exige que la direction exerce son jugement dans l'application des méthodes comptables et qu'elle utilise des hypothèses et des estimations qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés et sur la présentation des éléments d'actifs et de passifs éventuels à la date des états financiers consolidés ainsi que sur les montants comptabilisés des produits et des charges au cours de l'exercice.

Les estimations et leurs hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement, et l'incidence de toute modification est immédiatement comptabilisée. Celles-ci reposent sur l'expérience, la conjoncture économique et les tendances générales, ainsi que les conjectures à l'égard de l'issue probable de ces questions. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs.

Des explications quant aux principaux jugements, hypothèses et estimations importants sont présentées ci-dessous :

#### Logiciels développés à l'interne et dépenses de recherche

La direction doit poser un jugement important pour distinguer l'étape de la recherche de celle du développement. Les coûts directement attribuables à la phase de développement sont comptabilisés en tant qu'actifs lorsque tous les critères sont respectés, tandis que les dépenses de recherche sont passées en charges au fur et à mesure qu'elles sont encourues.

La Société veille également à ce que les exigences permettant la comptabilisation des coûts directement attribuables à la phase de développement en tant qu'actifs continuent d'être respectées. Ce suivi est nécessaire puisque le développement d'un logiciel est incertain et peut être compromis par des problèmes techniques survenant après la comptabilisation.

#### Contrats de location

Dans certains cas, le classement des contrats de location n'est pas évident et la direction doit faire preuve de jugement pour déterminer si un contrat de location est un contrat de location-financement qui transfère la quasi-totalité des risques et des avantages se rattachant à la propriété du bien loué, ou un contrat de location simple.

#### Provisions

La classification de certaines provisions à court ou à long terme exige parfois que la direction fasse preuve de jugement pour déterminer le moment le plus probable de la sortie de fonds.

De plus, le jugement est utilisé afin de déterminer si un événement passé a engendré un passif qui devrait être comptabilisé aux états financiers consolidés ou s'il devrait être présenté comme un passif éventuel ou une provision. Quantifier ces passifs implique jugements et estimations. Ces jugements sont basés sur plusieurs facteurs, tels que la nature de la réclamation ou du conflit, les procédures juridiques et le montant potentiel à payer, l'expérience antérieure et la probabilité de la réalisation d'une perte. Plusieurs de ces facteurs sont sources d'incertitude quant aux estimations.

#### Stocks

Les principaux éléments pour lesquels la direction établit des estimations et formule des hypothèses concernent l'évaluation des écarts de change contenus dans les stocks et la provision pour déficiences ou désuétude.

#### Actif et passif au titre des avantages du personnel

Le passif au titre des crédits de congés de maladie cumulés et l'actif au titre des prestations définies du régime de retraite sont sujets à des incertitudes, particulièrement quant à l'estimation des taux d'actualisation, des taux d'utilisation des crédits de congés de maladie, du taux de rendement prévu à long terme sur les actifs, des taux d'inflation et de mortalité, qui peuvent varier considérablement dans les évaluations futures des obligations au titre des prestations définies de la Société.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice clos le 30 mars 2013

(en milliers de dollars canadiens pour les tableaux)

### 4. Utilisation d'estimations et de jugements (suite)

#### Durée d'utilité des actifs amortissables

La direction examine les durées d'utilité des actifs amortissables à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. Les incertitudes concernant ces estimations sont liées à l'obsolescence technique, qui pourrait modifier les durées d'utilité. Au 30 mars 2013, la direction a évalué que les durées d'utilité correspondaient à l'utilité attendue des actifs de la Société.

#### Perte de valeur

L'évaluation des faits et circonstances démontrant l'existence d'un quelconque indice qu'un actif a pu se déprécier ou reprendre de la valeur est un processus subjectif qui implique du jugement et souvent un certain nombre d'estimations et d'interprétations. S'il existe un indice qu'un actif a pu se déprécier ou reprendre de la valeur, la valeur recouvrable de l'actif pris individuellement ou de l'unité génératrice de trésorerie doit être estimée.

Une perte de valeur égale au montant de la valeur comptable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie qui excède la valeur recouvrable est comptabilisée. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée de la juste valeur diminuée des coûts de la vente et de la valeur d'utilité. La direction détermine la valeur d'utilité en procédant à une estimation des flux de trésorerie futurs prévus provenant de chaque actif ou unité génératrice de trésorerie.

Lorsqu'elle procède à l'évaluation des flux de trésorerie futurs prévus, la direction pose des hypothèses relativement aux résultats opérationnels futurs. Ces hypothèses se rapportent à des événements et circonstances futurs. Les résultats réels peuvent différer et donner lieu à des ajustements futurs.

## 5. Normes, amendements et interprétations futurs

À la date d'autorisation pour publication des présents états financiers consolidés, de nouvelles normes, amendements et interprétations des normes existantes ont été publiés mais ne sont pas encore en vigueur. La Société ne les a pas adoptés de façon anticipée. Elle prévoit les adopter selon leur date d'entrée en vigueur.

L'information sur les nouvelles normes et interprétations et les nouveaux amendements qui sont susceptibles d'être pertinents pour les états financiers consolidés de la Société est fournie ci-après. Certaines autres nouvelles normes et interprétations ont été publiées. Ces normes ne s'appliquent pas à la Société ou n'ont aucune incidence importante sur ses états financiers consolidés.

#### **IFRS 9, *Instruments financiers* (en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015)**

L'IASB vise à remplacer intégralement l'IAS 39 « Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation » et l'IFRIC 9 « Réexamen de dérivés incorporés ». La norme de remplacement (IFRS 9) est émise en plusieurs phases. À ce jour, les chapitres traitant de la comptabilisation, du classement, de l'évaluation et de la décomptabilisation des actifs et passifs financiers ont été publiés. D'autres chapitres traitant de la méthodologie de dépréciation et de comptabilité de couverture sont toujours en cours d'élaboration.

La direction n'a pas encore déterminé l'incidence que cette nouvelle norme aura sur les états financiers consolidés de la Société.

#### **Normes de consolidation**

Un ensemble de nouvelles normes de consolidation est en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013. Des informations sur ces nouvelles normes sont présentées ci-après.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice clos le 30 mars 2013

(en milliers de dollars canadiens pour les tableaux)

### 5. Normes, amendements et interprétations futurs (suite)

#### **IFRS 10, États financiers consolidés et IAS 27, États financiers consolidés et individuels**

L'IASB a publié l'IFRS 10 « États financiers consolidés », qui remplace certaines parties de l'IAS 27 « États financiers consolidés et individuels » et la SIC-12 « Consolidation-entités *ad hoc* ». La norme présente une nouvelle définition du contrôle fondée sur des principes et applicable à toute entité émettrice afin d'en déterminer le périmètre de consolidation. La norme fournit le cadre pour les états financiers consolidés et leur préparation en se fondant sur le principe du contrôle. L'IAS 27 traite désormais uniquement des états financiers individuels. La direction n'a pas encore déterminé l'incidence que cette nouvelle norme aura sur les états financiers consolidés de la Société.

#### **IFRS 11, Partenariats et IAS 28, Participations dans des entreprises associées**

L'IASB a publié l'IFRS 11 « Partenariats », qui remplace l'IAS 31 « Participations dans des coentreprises » et la SIC-13 « Entités contrôlées conjointement – Apports non monétaires par des coentrepreneurs ». La comptabilisation par les investisseurs reflète davantage leurs droits et obligations relatifs au partenariat. L'IFRS 11 distingue deux formes de partenariat, soit les entreprises communes et les coentreprises. En outre, l'IFRS 11 élimine la possibilité d'utiliser la consolidation proportionnelle pour les coentreprises. La méthode de la mise en équivalence, qui est utilisée actuellement pour les participations dans des entreprises associées, est maintenant exigée selon l'IFRS 11 et la portée d'IAS 28 comprend dorénavant les participations dans les coentreprises. La direction ne prévoit pas d'incidence importante sur les états financiers consolidés de la Société.

#### **IFRS 12, Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités**

En parallèle avec la publication de l'IFRS 11, l'IASB a également publié l'IFRS 12 « Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités ». Cette nouvelle norme établit les exigences minimales en matière d'informations à fournir relativement aux intérêts dans d'autres entités. Cette norme combine les informations à fournir au sujet des participations – dans des filiales, des partenariats, des entreprises associées et des entités structurées – exclues du périmètre des états financiers consolidés, qui se retrouvaient antérieurement dans chaque norme individuelle applicable, de même que l'incidence de cette participation sur la situation financière, la performance financière et les flux de trésorerie de l'entité. La direction n'a pas encore déterminé l'incidence que cette nouvelle norme aura sur les états financiers consolidés de la Société. L'application de la norme va résulter en la présentation d'informations additionnelles dans les notes.

#### **Directives transitoires relatives aux IFRS 10, 11 et 12**

Après avoir publié les nouvelles normes, l'IASB a apporté quelques changements aux dispositions transitoires des IFRS 10, 11 et 12. Les directives confirment que l'entité n'est pas tenue d'appliquer l'IFRS 10 de façon rétroactive dans certaines circonstances, en plus de clarifier les exigences relatives à la présentation des chiffres comparatifs ajustés. Les directives entraînent également des changements aux IFRS 11 et 12, ce qui engendre un allègement similaire relatif à la présentation ou à l'ajustement des informations comparatives pour les périodes antérieures à la période qui précède immédiatement le premier exercice d'application. Cela procure de plus un allègement additionnel en supprimant l'exigence de présenter des chiffres comparatifs pour les informations à fournir relatives aux entités structurées non consolidées pour tout exercice antérieur au premier exercice à compter duquel l'IFRS 12 est appliquée. Les nouvelles directives sont également en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

#### **IFRS 13, Évaluation de la juste valeur (en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013)**

L'IASB a publié l'IFRS 13 « Évaluation de la juste valeur » afin d'établir une source unique de directives pour toutes les évaluations de la juste valeur. L'IFRS 13 clarifie la définition de la juste valeur, établit un cadre d'évaluation de la juste valeur et requiert un plus grand volume d'informations concernant les évaluations à la juste valeur. La direction a examiné ses méthodologies d'évaluation en vue de se conformer aux nouvelles exigences et a conclu que l'adoption de cette norme n'aura aucune incidence sur les états financiers consolidés de la Société.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice clos le 30 mars 2013

(en milliers de dollars canadiens pour les tableaux)

### 5. Normes, amendements et interprétations futurs (suite)

#### **Modifications de l'IAS 1, *Présentation des états financiers***

##### **(en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2012)**

Selon les modifications de l'IAS 1, une entité doit regrouper les éléments présentés au poste « Autres éléments du résultat global » dans des éléments qui, conformément à d'autres normes IFRS : a) ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net et b) seront reclassés ultérieurement en résultat net lorsque certaines conditions seront remplies. L'adoption de cette norme n'aura pas une incidence importante sur l'évaluation et la comptabilisation de ces éléments, mais pourrait avoir une incidence sur la présentation des autres éléments du résultat global à la suite de l'adoption de l'IAS 19. La Société évalue actuellement cette incidence.

#### **IAS 19, *Avantages du personnel* (en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013)**

L'IASB a publié une version révisée de l'IAS 19 « Avantages du personnel » qui fait en sorte, entre autres, d'éliminer la méthode du corridor permettant le report d'une partie des écarts actuariels des régimes à prestations définies, de modifier l'évaluation et la présentation de certaines composantes du coût relatif aux prestations définies et d'améliorer les exigences en matière d'informations à fournir. Les modifications de l'IAS 19 s'appliqueront de façon rétroactive. Les principaux impacts de l'application de cette nouvelle norme seront la diminution de l'actif au titre des prestations définies du régime de 1,3 million de dollars et la diminution des capitaux propres du même montant au 1<sup>er</sup> avril 2012.

#### **Compensation d'actifs financiers et de passifs financiers (modifications de l'IAS 32)**

##### **(en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014)**

Les modifications de l'IAS 32 ajoutent des directives afin de traiter les incohérences liées à l'application des critères de l'IAS 32 en matière de compensation d'actifs financiers et de passifs financiers en ce qui a trait aux deux points suivants :

- La signification de « a actuellement un droit juridiquement exécutoire de compenser »;
- Certains systèmes de règlement brut peuvent-ils être considérés comme des équivalents à un règlement sur une base nette ?

Les modifications sont en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 et doivent être appliquées de façon rétroactive. La direction évalue actuellement l'incidence de l'application de ces modifications sur les états financiers consolidés de la Société.

#### **Informations à fournir : compensation d'actifs financiers et de passifs financiers (modifications de l'IFRS 7)**

##### **(en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013)**

Des informations à fournir qualitatives et quantitatives ont été ajoutées à l'IFRS 7 « Instruments financiers : informations à fournir » concernant les montants nets et bruts des instruments financiers comptabilisés a) qui sont compensés dans l'état consolidé de la situation financière et b) faisant l'objet d'un accord de compensation globale exécutoire ou d'un accord similaire, même s'ils n'ont pas été compensés dans l'état consolidé de la situation financière. Les modifications sont en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013. Les informations requises doivent être fournies de façon rétrospective. La direction évalue actuellement l'incidence de ces modifications sur la divulgation aux états financiers consolidés de la Société.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice clos le 30 mars 2013

(en milliers de dollars canadiens pour les tableaux)

## 6. Ventes, coût des produits vendus et bénéfice brut

	2013			2012		
	Succursales et centres spécialisés	Grossistes-épiciers	Total	Succursales et centres spécialisés	Grossistes-épiciers	Total
Ventes	2 585 184 \$	321 863 \$	2 907 047 \$	2 524 408 \$	312 715 \$	2 837 123 \$
Coût des produits vendus	1 191 528	162 724	1 354 252	1 168 233	159 569	1 327 802
Bénéfice brut	1 393 656 \$	159 139 \$	1 552 795 \$	1 356 175 \$	153 146 \$	1 509 321 \$

Les ventes de la Société ne comprennent pas les ventes de bières effectuées aux titulaires d'un permis de brasseur et aux titulaires d'un permis de distributeur de bière. Les ventes et le coût des produits vendus résultant de ces transactions se sont élevés à 261,1 millions de dollars pour l'exercice 2013 (282,9 millions de dollars pour l'exercice 2012).

## 7. Rémunération du personnel

Les charges comptabilisées au titre des avantages du personnel se détaillent comme suit :

	2013	2012
Frais de vente et mise en marché et distribution		
Salaires et autres avantages du personnel	232 538 \$	225 508 \$
Coûts des avantages sociaux et cotisations aux régimes de retraite	52 978	48 528
	285 516	274 036
Frais d'administration		
Salaires et autres avantages du personnel	60 418	58 550
Coûts des avantages sociaux et cotisations aux régimes de retraite	12 519	11 722
	72 937	70 272
	358 453 \$	344 308 \$

## Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice clos le 30 mars 2013

(en milliers de dollars canadiens pour les tableaux)

### 8. Charge de financement nette des produits de financement

	2013	2012
Intérêts sur les emprunts contractés auprès de la Caisse de dépôt et placement du Québec, un organisme du gouvernement exerçant des opérations fiduciaires	509 \$	141 \$
Autres intérêts sur les emprunts à court terme	663	530
	1 172	671
Intérêts relatifs à l'obligation découlant d'un contrat de location-financement	1	110
Intérêts nets relatifs aux passifs et à l'actif découlant des régimes d'avantages du personnel	1 378	1 463
	2 551	2 244
Moins produits financiers :		
Produits d'intérêts sur les placements contractés auprès de la Caisse de dépôt et placement du Québec au cours de l'exercice	(44)	(50)
Produits d'intérêts sur l'encaisse	(425)	(77)
	(469)	(127)
	2 082 \$	2 117 \$

## Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice clos le 30 mars 2013

(en milliers de dollars canadiens pour les tableaux)

### 9. Participations dans des coentreprises comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence

La Société mère détient une participation de 50 % dans la Société d'investissement M.-S., S.E.C. Cette entreprise se veut un cybermarché interentreprises offrant une solution intégrée pour l'achat et la vente de vins. Au cours de l'exercice, la Société a reçu une distribution de capital de 0,4 million de dollars (0,8 million de dollars en 2012). Sa date de fin d'exercice est le 31 mars.

Jusqu'au 30 septembre 2012, la Société mère détenait directement 50 % des parts de catégorie A et une part de catégorie B émises de la coentreprise TWIST, S.E.C., une entreprise évoluant dans le commerce électronique du vin sur le marché américain. Les deux autres commanditaires, le Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (FTQ) et le Fonds de développement de la Confédération des syndicats nationaux pour la coopération et l'emploi (Fondation), détiennent respectivement 25 % des parts de catégorie A. L'attribution des bénéfices au détenteur de la part de catégorie B s'établit selon une formule fondée sur l'atteinte d'un bénéfice minimal, prévu jusqu'au 31 décembre 2013.

Le 1<sup>er</sup> octobre 2012, la Société mère a cédé entièrement sa participation à 9268-2707 Québec inc., filiale détenue en propriété exclusive à la valeur comptable. En contrepartie, la Société a reçu une action ordinaire du capital de 9268-2707 Québec inc. La fin d'exercice de TWIST, S.E.C. est le 31 décembre, les transactions du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars ont été considérées.

L'apport de la Société et celui par l'intermédiaire de sa filiale dans TWIST, S.E.C. se sont établis à 2,5 millions de dollars au cours de l'exercice pour obtenir 50 % des parts de catégorie A émises.

Les montants regroupés des coentreprises sont présentés ci-après :

	Total des actifs		Total des passifs		Produits	Charges
	Court terme	Long terme	Court terme	Long terme		
31 mars 2012	11 965 \$	12 445 \$	10 587 \$	5 860 \$	15 129 \$	16 198 \$
<b>30 mars 2013</b>	<b>12 483 \$</b>	<b>7 805 \$</b>	<b>10 935 \$</b>	<b>2 103 \$</b>	<b>24 653 \$</b>	<b>27 466 \$</b>

Au 31 décembre 2012, en raison de modifications à son plan d'affaires, TWIST, S.E.C. a comptabilisé une dépréciation de 3,5 millions de dollars de l'écart d'acquisition relié à l'achat de ses filiales. La charge de dépréciation est reflétée dans la quote-part présentée à l'état consolidé du résultat global de la Société.

La Société n'a aucun passif éventuel et n'a pris aucun engagement relativement à ses coentreprises.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice clos le 30 mars 2013

(en milliers de dollars canadiens pour les tableaux)

### 10. Comptes clients et autres débiteurs

	2013	2012
Grossistes-épiciers	18 816 \$	15 338 \$
Établissements licenciés, institutions et autres comptes commerciaux	42 378	34 962
Provision pour perte de crédit	(620)	(706)
	<b>60 574 \$</b>	<b>49 594 \$</b>

### 11. Stocks

	2013	2012
Boissons alcooliques <sup>(1)</sup>	341 567 \$	299 368 \$
Fournitures diverses	3 092	2 982
	<b>344 659 \$</b>	<b>302 350 \$</b>

(1) Le montant des stocks de boissons alcooliques comptabilisé en charge correspond au coût des produits vendus.

Aucun stock n'a été donné en nantissement de passifs.

### 12. Dépôts et charges payées d'avance

Les dépôts divers et charges payées d'avance sont principalement constitués de paiements de taxes foncières et d'assurances, alors que les dépôts produits vinicoles représentent des sommes versées à des fournisseurs relatifs à l'achat de produits qui seront livrés ultérieurement.

	2013	2012
Dépôts divers et charges payées d'avance	2 373 \$	3 083 \$
Dépôts produits vinicoles	32 034	53 641
	<b>34 407 \$</b>	<b>56 724 \$</b>

## Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice clos le 30 mars 2013

(en milliers de dollars canadiens pour les tableaux)

### 13. Immobilisations corporelles

	Terrains	Bâtisses	Améliorations locatives	Mobilier et équipement	Matériel roulant	Total <sup>(1)</sup>
<b>Coût</b>						
Solde au 26 mars 2011	28 845 \$	125 715 \$	54 776 \$	142 335 \$	16 914 \$	368 585 \$
Acquisitions	17	6 035	4 836	8 590	1 749	21 227
Sorties	–	–	(2 478)	(5 319)	(524)	(8 321)
Transferts	–	597	(809)	787	–	575
Solde au 31 mars 2012	28 862	132 347	56 325	146 393	18 139	382 066
Acquisitions	–	10 435	4 855	8 722	3 075	27 087
Sorties	(330)	(748)	(968)	(15 243)	(1 167)	(18 456)
Transferts	–	162	(18)	(134)	–	10
<b>Solde au 30 mars 2013</b>	<b>28 532 \$</b>	<b>142 196 \$</b>	<b>60 194 \$</b>	<b>139 738 \$</b>	<b>20 047 \$</b>	<b>390 707 \$</b>
<b>Amortissements cumulés</b>						
Solde au 26 mars 2011	– \$	7 220 \$	35 071 \$	90 391 \$	12 252 \$	144 934 \$
Amortissements	–	7 908	3 604	11 063	1 120	23 695
Sorties	–	–	(2 449)	(5 091)	(524)	(8 064)
Transferts	–	(7)	4	3	–	–
Solde au 31 mars 2012	–	15 121	36 230	96 366	12 848	160 565
Amortissements	–	8 260	3 665	10 666	1 249	23 840
Sorties	–	(120)	(942)	(15 094)	(1 167)	(17 323)
<b>Solde au 30 mars 2013</b>	<b>– \$</b>	<b>23 261 \$</b>	<b>38 953 \$</b>	<b>91 938 \$</b>	<b>12 930 \$</b>	<b>167 082 \$</b>
<b>Valeur comptable nette</b>						
Solde au 31 mars 2012	28 862 \$	117 226 \$	20 095 \$	50 027 \$	5 291 \$	221 501 \$
<b>Solde au 30 mars 2013</b>	<b>28 532 \$</b>	<b>118 935 \$</b>	<b>21 241 \$</b>	<b>47 800 \$</b>	<b>7 117 \$</b>	<b>223 625 \$</b>

(1) Des projets en cours, d'une valeur capitalisée de 12,9 millions de dollars, étaient en voie de réalisation au 30 mars 2013 (12,3 millions de dollars au 31 mars 2012) et ne sont pas amortis. Ces projets sont principalement constitués de travaux de réaménagement des infrastructures physiques et d'installation d'équipement.

L'amortissement des immobilisations corporelles a été réparti comme suit dans l'état consolidé du résultat global :

	2013	2012
Frais de vente et mise en marché et distribution	19 217 \$	18 714 \$
Frais d'administration	4 623	4 981
	<b>23 840 \$</b>	<b>23 695 \$</b>

## Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice clos le 30 mars 2013

(en milliers de dollars canadiens pour les tableaux)

### 14. Immobilisations incorporelles

	Logiciels et licences acquis	Logiciels développés à l'interne	Total <sup>(1)</sup>
<b>Coût</b>			
Solde au 26 mars 2011	11 752 \$	125 879 \$	137 631 \$
Acquisitions	1 107	11 590	12 697
Transferts	1 352	(1 927)	(575)
Solde au 31 mars 2012	14 211	135 542	149 753
Acquisitions	259	14 128	14 387
Sorties	(878)	(4 562)	(5 440)
Transferts	974	(984)	(10)
<b>Solde au 30 mars 2013</b>	<b>14 566 \$</b>	<b>144 124 \$</b>	<b>158 690 \$</b>
<b>Amortissements cumulés</b>			
Solde au 26 mars 2011	7 683 \$	106 196 \$	113 879 \$
Amortissements	1 483	5 019	6 502
Solde au 31 mars 2012	9 166	111 215	120 381
Amortissements	1 685	5 889	7 574
Sorties	(873)	(4 562)	(5 435)
<b>Solde au 30 mars 2013</b>	<b>9 978 \$</b>	<b>112 542 \$</b>	<b>122 520 \$</b>
<b>Valeur comptable nette</b>			
Solde au 31 mars 2012	5 045 \$	24 327 \$	29 372 \$
<b>Solde au 30 mars 2013</b>	<b>4 588 \$</b>	<b>31 582 \$</b>	<b>36 170 \$</b>

(1) Des projets en cours, d'une valeur capitalisée de 7,5 millions de dollars, étaient en voie de réalisation au 30 mars 2013 (6,5 millions de dollars au 31 mars 2012) et ne sont pas amortis. Ces projets sont constitués principalement des coûts de développement de logiciels à l'interne.

L'amortissement des immobilisations incorporelles a été réparti comme suit dans l'état consolidé du résultat global :

	2013	2012
Frais de vente et mise en marché et distribution	1 218 \$	1 102 \$
Frais d'administration	6 356	5 400
	<b>7 574 \$</b>	<b>6 502 \$</b>

## Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice clos le 30 mars 2013

(en milliers de dollars canadiens pour les tableaux)

### 15. Emprunts

	2013	2012
Emprunts	90 485 \$	53 992 \$

Au 30 mars 2013, le solde est composé de 4 emprunts dont 3 ont été contractés auprès de la Caisse de dépôt et placement du Québec, un organisme du gouvernement exerçant des opérations fiduciaires exclu du périmètre comptable du gouvernement du Québec. Ces emprunts portent intérêt à un taux de 1,03 % et viennent à échéance à 7 jours ou moins (3 emprunts au 31 mars 2012, au taux de 1,02 %, venant à échéance à 6 jours ou moins).

La Société dispose d'une facilité de crédit bancaire de 300,0 millions de dollars autorisée et entièrement disponible aux 30 mars 2013 et 31 mars 2012. Ce crédit est disponible sous forme de découverts bancaires portant intérêt au taux préférentiel ou sous forme d'avances à un taux d'intérêt fixe correspondant au coût des fonds de l'institution financière plus une marge à être déterminée. Ce crédit est remboursable sur demande.

### 16. Comptes fournisseurs et autres charges à payer

	2013	2012
Comptes fournisseurs et autres charges à payer	162 675 \$	162 706 \$
Rémunération et avantages du personnel à payer	72 983	68 397
Tranche de l'obligation découlant d'un contrat de location-financement échéant à moins de un an	—	54
	235 658 \$	231 157 \$

## Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice clos le 30 mars 2013

(en milliers de dollars canadiens pour les tableaux)

# 17.

## Provisions et passifs éventuels

### Provisions

Toutes les provisions sont considérées à court terme. Les valeurs comptables des provisions se détaillent comme suit :

	Litiges	Programmes municipaux de collecte sélective	Total
Valeur comptable au 26 mars 2011	24 683 \$	7 385 \$	32 068 \$
Augmentation des provisions	513	10 702	11 215
Montants repris	(12 090)	–	(12 090)
Montants utilisés	(477)	(4 844)	(5 321)
Valeur comptable au 31 mars 2012	12 629	13 243	25 872
Augmentation des provisions	1 337	5 302	6 639
Montants repris	(10 451)	–	(10 451)
Montants utilisés	(494)	(13 726)	(14 220)
<b>Valeur comptable au 30 mars 2013</b>	<b>3 021 \$</b>	<b>4 819 \$</b>	<b>7 840 \$</b>

Dans le cours normal de ses activités, la Société est exposée à diverses réclamations et poursuites judiciaires. La direction est d'avis qu'une provision adéquate a été constituée à l'égard des déboursés qui pourraient découler de ces litiges. Outre cette provision, elle ne prévoit donc pas d'incidence défavorable significative sur la situation financière de la Société. La provision pour litiges, imputée dans les « Frais d'administration », constituée en majeure partie en début d'exercice des coûts reliés à l'application de la Loi sur l'équité salariale et à son maintien, a été revue à la baisse à la suite de la réalisation du programme qui en découle. Les sommes seront versées au cours du premier trimestre de l'exercice 2013-2014, exception faite du maintien du programme, dont l'exercice est à faire. Au 30 mars 2013, la valeur comptable inclut également un montant découlant de l'impact potentiel de divergences entre la Société et ses employés quant à l'interprétation de certaines conditions de travail.

La provision pour contribution aux programmes municipaux de collecte sélective, incluse dans les « Frais de vente et mise en marché et distribution », est composée principalement des coûts nets estimés des programmes municipaux de collecte sélective à être assumés par la Société, en tenant compte des rapports de bouteilles vendues, jumelés à une estimation des taux applicables aux contenants de la Société.

### Risques environnementaux

Les activités de la Société sont assujetties à des lois, règlements et directives sur l'environnement adoptés par les autorités gouvernementales. La direction considère que les risques environnementaux sont gérés adéquatement et qu'aucun passif actuel ou probable n'existe à leur égard à l'exception de la provision pour les programmes municipaux de collecte sélective mentionnée ci-haut.

### Passifs éventuels

Dans le cours normal de son exploitation, la Société fait face à des réclamations et poursuites diverses, principalement en dommages-intérêts, qui totalisent près de 3,4 millions de dollars. La direction de la Société conteste ces poursuites judiciaires et s'oppose donc à donner suite aux réclamations qui en découlent. Aucune provision n'est comptabilisée dans les livres de la Société relativement à ces éventualités car, selon la direction, leur dénouement n'aura aucun effet significatif sur les états financiers consolidés de la Société.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice clos le 30 mars 2013

(en milliers de dollars canadiens pour les tableaux)

# 18. Obligation découlant d'un contrat de location-financement

### Contrat de location-financement en tant que preneur

Une partie de l'entrepôt principal de la Société était détenue en vertu d'un contrat de location-financement. Ce contrat ayant pris fin le 11 avril 2012, la Société a obtenu une quittance complète de toutes les obligations. La valeur nette comptable des actifs détenus à cette date totalisait 27,9 millions de dollars (28,1 millions de dollars au 31 mars 2012). Les paiements minimaux futurs exigibles au titre de l'obligation découlant d'un contrat de location-financement, calculés au taux annuel de 11 %, sont nuls en 2013 (0,05 million de dollars en 2012).

# 19. Actif et passif au titre des avantages du personnel

La charge à l'égard des régimes généraux et obligatoires totalise 17,5 millions de dollars (16,1 millions de dollars en 2012) et est prise en compte dans les postes « Frais de vente et mise en marché et distribution » et « Frais d'administration » à l'état consolidé du résultat global.

Afin de déterminer la charge et l'obligation au titre des prestations définies, les hypothèses actuarielles suivantes ont été utilisées :

	Régime de crédits de congés de maladie cumulés (Avantage à long terme)		Régime de retraite supplémentaire de la haute direction (Avantage postérieur à l'emploi)	
	2013	2012	2013	2012
Taux de rendement prévu à long terme sur les actifs	–	–	1,50 %	2,00 %
Taux d'actualisation	3,25 %	3,75 %	4,00 %	4,25 %
Taux de croissance de la rémunération	3,00 %	3,00 %	3,50 %	3,50 %
Taux d'utilisation des crédits de congés de maladie selon le groupe d'employés	de 50 % à 70 %	de 50 % à 70 %	–	–
<b>Espérance de vie moyenne :</b>				
Homme, âgé de 65 ans à la date de la période de présentation de l'information financière			84,8	84,7
Femme, âgée de 65 ans à la date de la période de présentation de l'information financière			87,1	87,1
Homme, âgé de 45 ans à la date de la période de présentation de l'information financière			84,4	84,3
Femme, âgée de 45 ans à la date de la période de présentation de l'information financière			86,5	86,4

## Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice clos le 30 mars 2013

(en milliers de dollars canadiens pour les tableaux)

### 19. Actif et passif au titre des avantages du personnel (suite)

Ces hypothèses ont été élaborées par la direction en tenant compte des conseils d'évaluateurs actuariels indépendants. Ces hypothèses ont également mené aux montants déterminés comme obligation au titre des prestations définies de la Société de la période de présentation de l'information financière et elles devraient être considérées comme la meilleure estimation de la direction. Toutefois, les résultats réels pourraient être différents. Il existe des incertitudes, particulièrement quant à l'estimation du taux de rendement prévu à long terme sur les actifs, des taux d'actualisation et des taux d'utilisation des crédits de congés de maladie, qui peuvent varier considérablement dans les évaluations futures de l'obligation au titre des prestations définies de la Société.

L'excédent des gains actuariels cumulés nets (des pertes actuarielles cumulées nettes) sur 10 % de l'obligation au titre des prestations définies est amorti sur la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs participant au régime. Pour les exercices clos les 30 mars 2013 et 31 mars 2012, cette durée est de 6,6 ans.

Les actifs et les obligations au titre des prestations définies de la Société peuvent être rapprochés des montants présentés dans l'état consolidé de la situation financière de la façon suivante :

	Régime de crédits de congés de maladie cumulés (Avantage à long terme)		Régime de retraite supplémentaire de la haute direction (Avantage postérieur à l'emploi)	
	2013	2012	2013	2012
<b>Rapprochement des obligations au titre des prestations définies</b>				
Obligations au titre des prestations définies au début	29 391 \$	26 683 \$	8 029 \$	6 866 \$
Coût de l'employeur pour le service courant	2 708	2 148	520	460
Prestations versées	(2 974)	(3 399)	(64)	(266)
Intérêts débiteurs	1 148	1 289	362	341
Pertes actuarielles	1 651	2 670	347	628
Obligations au titre des prestations définies à la fin	31 924 \$	29 391 \$	9 194 \$	8 029 \$
<b>Rapprochement de la juste valeur des actifs du régime</b>				
Actifs du régime au début			8 828 \$	– \$
Cotisations de l'employeur			64	8 467
Prestations versées			(64)	(202)
Rendement prévu sur les actifs du régime			132	167
Gains actuariels			82	396
Actifs du régime à la fin			9 042 \$	8 828 \$
<b>Les actifs du régime supplémentaire de la haute direction se détaillent comme suit :</b>				
Titres à revenu fixe			4 909 \$	4 594 \$
Impôt remboursable			4 133	4 234
			9 042 \$	8 828 \$
<b>Rapprochement de l'actif au titre des prestations définies</b>				
Obligations au titre des prestations définies			(9 194) \$	(8 029) \$
Juste valeur des actifs du régime			9 042	8 828
Excédent (déficit) du régime			(152)	799
Pertes actuarielles nettes non amorties à la fin			1 478	1 275
Coûts non amortis des services passés à la fin			26	58
Actif au titre des prestations définies à la fin			1 352 \$	2 132 \$

## Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice clos le 30 mars 2013

(en milliers de dollars canadiens pour les tableaux)

### 19. Actif et passif au titre des avantages du personnel (suite)

	Régime de retraite supplémentaire de la haute direction (Avantage postérieur à l'emploi)	
	2013	2012
<b>Charge</b>		
Coût de l'employeur pour le service courant	520 \$	460 \$
Intérêts débiteurs	362	341
Rendement prévu sur les actifs du régime	(132)	(167)
Amortissement des pertes actuarielles nettes	64	84
Amortissement des coûts non amortis des services passés	30	30
Charge	844 \$	748 \$

Les rendements prévus des actifs du régime sont fondés sur la moyenne pondérée des rendements prévus des divers actifs dans le régime et comprennent une analyse de l'historique des rendements et des prévisions sur les rendements futurs. Les rendements futurs des actifs du régime sont estimés de façon indépendante par des évaluateurs externes. En 2013, le rendement réel des actifs du régime était de 0,2 million de dollars (0,6 million de dollars en 2012).

L'évolution du régime de retraite supplémentaire de la haute direction de la Société peut également se résumer de la façon suivante :

	2013	2012	2011	2010
Obligations au titre des prestations définies	(9 194)\$	(8 029)\$	(6 866)\$	(4 962)\$
Juste valeur des actifs du régime	9 042	8 828	–	–
Excédent (déficit) du régime	(152)\$	799 \$	(6 866)\$	(4 962)\$
Gain (perte) lié à l'expérience :				
Actifs du régime	82 \$	396 \$	– \$	– \$
Obligations du régime	(3)\$	40 \$	– \$	– \$

La meilleure estimation des cotisations que la Société juge devoir verser au régime de retraite supplémentaire de la haute direction pendant la période annuelle qui commence après l'actuelle période de présentation de l'information financière est de 2,7 millions de dollars.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice clos le 30 mars 2013

(en milliers de dollars canadiens pour les tableaux)

## 20. Capitaux propres

### Capital-actions

La Société mère est une compagnie à fonds social dont les actions font partie du domaine public et sont attribuées au ministre des Finances du Québec. Le capital-actions autorisé de la Société mère se compose de 300 000 actions d'une valeur nominale de 100 \$ chacune qui sont émises et payées.

### Résultats non distribués

En vertu de la Loi sur la Société des alcools du Québec, le dividende déclaré par la Société est fixé par le ministre des Finances du Québec. Le ministre déclare annuellement le montant égal au résultat net de la Société et en détermine les modalités de paiement. Le dividende déclaré est déduit des capitaux propres de l'exercice pour lequel il a été déclaré.

## 21. Gestion du capital

Le capital de la Société comprend les capitaux propres, l'obligation découlant d'un contrat de location-financement, le dividende à payer et les emprunts. La Société gère son capital de façon à répondre aux exigences de son actionnaire, à assurer la protection de ses fonds en tout temps et à soutenir sa croissance. Elle maintient un cadre de gestion rigoureux afin de s'assurer qu'elle exécute de manière efficace les objets spécifiés dans sa loi constitutive.

La Société assume l'entière responsabilité du financement de ses activités. En cours d'exercice, elle verse le dividende à son actionnaire sous forme d'avances périodiques. En raison de ce mode de distribution du résultat net, la Société doit recourir à des sources de financement externes. Pour ce faire, la Société est autorisée par le gouvernement du Québec et son conseil d'administration à effectuer des emprunts à court terme jusqu'à concurrence d'un montant total non remboursé de 400,0 millions de dollars. Cette limite a été respectée au cours de chaque période de présentation.

La Société n'est assujettie à aucune autre exigence concernant le recours à des sources de financement externes.

La structure de capital, telle que définie par la Société, s'établit comme suit :

	2013	2012
Capitaux propres	44 888 \$	44 888 \$
Obligation découlant d'un contrat de location-financement <sup>(1)</sup>	—	54
Dividende à payer	241 446	258 746
Emprunts	90 485	53 992
	<b>376 819 \$</b>	<b>357 680 \$</b>

(1) Incluant la tranche échéant à moins de un an

## Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice clos le 30 mars 2013

(en milliers de dollars canadiens pour les tableaux)

## 22. Engagements et charges locatives

En vertu de contrats de location simple, la Société s'est engagée à payer un montant total de 396,0 millions de dollars pour la location de succursales. Les versements des prochains exercices se chiffrent à :

Un an au plus	53 257 \$
Plus de un an mais à cinq ans au plus	178 390 \$
Plus de cinq ans	164 335 \$

Généralement, les contrats de location simple prévoient une clause permettant à la Société de renouveler l'entente pour une période de temps additionnelle aux mêmes clauses et conditions, sauf le loyer, sujet à négociation. La Société peut se prévaloir de cette option de renouvellement dans les délais stipulés avant la date d'expiration de l'entente. Les charges locatives de succursales incluses dans les « Frais de vente et mise en marché et distribution » totalisent 49,9 millions de dollars pour l'exercice 2013 (48,4 millions de dollars pour l'exercice 2012).

## 23. Informations sur le tableau consolidé des flux de trésorerie

	2013	2012
La variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement se détaille ainsi :		
Comptes clients et autres débiteurs	(10 980)\$	411 \$
Stocks	(42 309)	(7 814)
Dépôts et charges payées d'avance	22 317	(37 305)
Comptes fournisseurs et autres charges à payer	4 210	9 271
Taxes et droits gouvernementaux à payer	52 389	(35 892)
Provisions et passifs éventuels	(28 483)	(18 286)
	<u>(2 856)\$</u>	<u>(89 615)\$</u>
Activités d'investissement sans effet sur la trésorerie :		
Acquisitions des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles financées par les comptes fournisseurs et autres charges à payer	<u>2 515 \$</u>	<u>2 170 \$</u>

## 24. Juste valeur des actifs et passifs financiers

La juste valeur des instruments financiers qui viennent à échéance à court terme est présumée correspondre à leur valeur comptable. Ces instruments financiers comprennent l'encaisse, les comptes clients et autres débiteurs, les dépôts, les emprunts, les comptes fournisseurs et autres charges à payer (à l'exception de la rémunération et avantages du personnel à payer) ainsi que le dividende à payer.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice clos le 30 mars 2013

(en milliers de dollars canadiens pour les tableaux)

# 25.

## Gestion des risques découlant des instruments financiers

### Objectifs et politiques en matière de gestion des risques financiers

La Société est exposée à divers risques financiers qui découlent de ses activités d'exploitation, d'investissement et de financement. La gestion des risques financiers est effectuée par la direction de la Société. Les objectifs poursuivis visent à garantir activement les flux de trésorerie à court terme et à moyen terme de la Société en réduisant l'exposition aux risques financiers.

La Société ne conclut pas de contrats ou d'ententes visant des instruments financiers, incluant des dérivés financiers, à des fins spéculatives.

### Risques financiers

#### Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt se définit comme le risque que la valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

Les placements à court terme ainsi que les emprunts et les sommes prélevées sur les facilités de crédit bancaire, contractés sur une base quotidienne, exposent la Société au risque de flux de trésorerie associé aux fluctuations des taux d'intérêt puisqu'ils portent intérêt à taux variable. Pour l'exercice 2013, le solde moyen de ces passifs financiers correspond à un emprunt moyen net de 74,9 millions de dollars (56,4 millions de dollars en 2012). Les passifs financiers ont porté intérêt à des taux variant de 1,0 % à 3,0 % et ont comporté des échéances variant de 1 à 8 jours en 2013 et en 2012.

Une variation de 1 % dans les taux d'intérêt pour les instruments à taux variable n'aurait pas eu un impact significatif sur les résultats et les capitaux propres de la Société.

La Société n'utilise pas de dérivés financiers pour réduire son exposition au risque de taux d'intérêt.

#### Risque de change

Le risque de change de la Société provient principalement d'achats faits en euros et en dollars américains. Le risque de change est le risque que la valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des monnaies étrangères. Afin de limiter les impacts sur le résultat net dus à la variation du dollar canadien par rapport à l'euro et au dollar américain, la Société a recours à des contrats de change à terme. La Société n'utilise pas d'instruments financiers dérivés aux fins de spéculation ni de négociation.

Au 30 mars 2013, les comptes fournisseurs libellés en devises étrangères totalisent 12,1 millions de dollars (8,1 millions d'euros et 1,4 million de dollars américains). Au 31 mars 2012, ils étaient de 14,1 millions de dollars (9,7 millions d'euros et 1,2 million de dollars américains).

Au cours de l'exercice, les achats de devises en dollars canadiens s'établissent comme suit :

Devises	2013	2012
Euro	259 158 \$	290 294 \$
Dollar américain	30 965	32 352
Autres devises	4 188	5 858
	<b>294 311 \$</b>	<b>328 504 \$</b>

## Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice clos le 30 mars 2013

(en milliers de dollars canadiens pour les tableaux)

### 25. Gestion des risques découlant des instruments financiers (suite)

La Société négocie des contrats de change à terme visant à couvrir partiellement le risque de change auquel elle est exposée, en vertu desquels elle est tenue d'acheter des montants précis de devises, principalement en euros, à des taux de change déterminés à l'avance.

Bien que l'exposition au cours de change varie durant l'exercice en fonction du volume des opérations réalisées à l'étranger, la Société évalue qu'une variation de 1 % dans le taux de change n'aurait pas eu un impact important sur les résultats et les capitaux propres.

Au 30 mars 2013, la Société a conclu un contrat à terme de moins de 12 mois libellé en euros débutant le 2 avril 2013. Le montant du contrat se chiffre à 7,9 millions de dollars (6,0 millions d'euros) et le cours à terme est de 1,3172. Au 31 mars 2012, elle avait conclu un contrat à terme de moins de 12 mois libellé en euros qui débutait le 2 avril 2012. Le montant du contrat se chiffrait à 8,9 millions de dollars (6,7 millions d'euros) et le cours à terme était de 1,3233. La juste valeur du contrat détenu au 30 mars 2013 s'élève à 0,08 million de dollars (0,06 million de dollars en 2012) (données de niveau 2 selon la hiérarchie des évaluations à la juste valeur) et est incluse dans les « Comptes fournisseurs et autres charges à payer ».

#### Risque de crédit

Le risque de crédit découle de la possibilité qu'une perte survienne en raison du manquement d'un tiers à respecter ses obligations. En général, la valeur comptabilisée dans l'état consolidé de la situation financière de la Société au titre des actifs financiers exposés au risque de crédit, déduction faite des provisions pour pertes de crédit ou de valeur, constitue le montant maximal qui est exposé au risque de crédit.

La Société considère que son exposition au risque de crédit lié aux ventes de boissons alcooliques et d'autres biens et services est limitée en raison de la diversité de sa clientèle et du nombre élevé de ses clients. Pour certains clients, la Société exige des garanties accessoires. La politique de la Société consiste à soumettre certains clients à une procédure de vérification de crédit. De plus, le solde des comptes clients et autres débiteurs est géré et analysé de façon continue et, par conséquent, l'exposition de la Société aux pertes de créances n'est pas importante.

Certains comptes clients et autres débiteurs non dépréciés sont en souffrance à la date de clôture. Le tableau suivant présente l'âge des comptes clients et autres débiteurs en souffrance et la provision pour perte de crédit afférente. La provision est établie en fonction de l'âge des comptes et du statut des dossiers des clients.

	2013	2012
En souffrance :		
30 jours et moins	12 272 \$	2 277 \$
Plus de 30 jours	6 901	6 617
Non en souffrance	42 021	41 406
	61 194	50 300
Provision pour perte de crédit pour comptes en souffrance	(620)	(706)
	60 574 \$	49 594 \$

La perte de crédit sur comptes clients et autres débiteurs est présentée dans les « Frais d'administration ».

## Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice clos le 30 mars 2013

(en milliers de dollars canadiens pour les tableaux)

### 25. Gestion des risques découlant des instruments financiers (suite)

L'évolution de la provision pour perte de crédit pour comptes en souffrance se détaille comme suit :

	2013	2012
Solde au début	706 \$	867 \$
Reprise de provision	(254)	(309)
Radiation de créances	(183)	(142)
Perte de valeur comptabilisée	351	290
Solde à la fin	620 \$	706 \$

Pour réduire son exposition au risque de crédit, la Société effectue le placement de ses liquidités auprès d'institutions financières qu'elle considère comme contreparties solvables. La Société effectue un suivi et une évaluation continus des changements possibles de statut de ses parties contractantes ainsi que de leur solvabilité.

#### Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Société éprouve des difficultés à respecter ses engagements liés à ses passifs financiers. La Société est exposée à ce risque principalement par ses emprunts, ses comptes fournisseurs et autres charges à payer (à l'exception de la rémunération et avantages du personnel à payer) et le dividende à payer.

La gestion du risque de liquidité vise à maintenir un montant suffisant d'encaisse et à s'assurer que la Société dispose de sources de financement sous la forme d'emprunts de montants autorisés suffisants. La Société établit des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de s'assurer qu'elle dispose des fonds nécessaires pour s'acquitter de ses obligations.

L'exposition de la Société à ce risque est réduite par un volume important de fonds générés par l'exploitation, par son niveau d'encaisse, par son niveau de comptes clients récupérables, par des sources de financement préautorisées et par la gestion des emprunts à court terme à taux variables. La Société considère qu'elle est en mesure d'honorer à brève échéance les passifs financiers.

Les échéances des passifs financiers non dérivés se détaillent comme suit :

	2013		2012	
	À 6 mois au plus	À plus de 6 mois	À 6 mois au plus	À plus de 6 mois
Emprunts	90 485 \$	– \$	53 992 \$	– \$
Comptes fournisseurs et autres charges à payer	134 187	28 488	136 902	25 804
Dividende à payer	241 446	–	258 746	–
Obligation découlant d'un contrat de location-financement	–	–	54	–
	466 118 \$	28 488 \$	449 694 \$	25 804 \$

## Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice clos le 30 mars 2013

(en milliers de dollars canadiens pour les tableaux)

## 26. Opérations entre parties liées

La Société est liée à tous les ministères et les fonds spéciaux, ainsi qu'à tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part de ce dernier. Les autres parties liées de la Société comprennent ses coentreprises et les principaux dirigeants de la Société.

### Entités contrôlées par le gouvernement du Québec

Sans avoir effectué de collecte de renseignements qui aurait représenté des coûts importants, la Société juge qu'elle n'a conclu aucune opération commerciale individuellement ou collectivement significative avec ces parties liées. Ainsi, la Société se prévaut de l'exemption de l'IAS 24.25 concernant les obligations en matière d'informations à fournir en ce qui a trait aux transactions et soldes, y compris les engagements, avec les parties liées à une autorité publique dont elle est sous le contrôle, le contrôle conjoint ou l'influence notable. Ces renseignements n'apporteraient aucune valeur ajoutée aux états financiers consolidés annuels.

### Principaux dirigeants

Les principaux dirigeants de la Société sont les membres du conseil d'administration, le président et chef de la direction et les vice-présidents qui composent le comité de direction.

Le tableau suivant présente la charge de rémunération des principaux dirigeants :

	2013	2012
Salaires et avantages à court terme	3 534 \$	3 357 \$
Avantages postérieurs à l'emploi	852	759
	4 386 \$	4 116 \$

### Coentreprises

Les détails des transactions et soldes entre la Société et ses coentreprises et par l'intermédiaire de sa filiale sont présentés ci-dessous :

	2013	2012
<b>Transactions</b>		
Ventes de produits et services et autres revenus	2 639 \$	503 \$
Achats de produits et services, autres charges et avances	2 264 \$	2 668 \$
Apport de capital	2 500 \$	2 500 \$
Distribution de capital	400 \$	750 \$
<b>Soldes des comptes</b>		
Comptes clients et autres débiteurs	7 925 \$	5 270 \$
Comptes fournisseurs et autres charges à payer	10 071 \$	7 249 \$

## Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice clos le 30 mars 2013

(en milliers de dollars canadiens pour les tableaux)

### 27. Reclassement

Au cours du présent exercice, la Société a revu la répartition des frais de santé et de sécurité au travail entre ses différentes fonctions. Ce reclassement a eu pour effet d'augmenter de 1,1 million de dollars (2,6 millions de dollars pour 2012) les « Frais d'administration » et de réduire d'autant les « Frais de vente et mise en marché et distribution ».

## Information trimestrielle

Exercices clos les 30 mars 2013 et 31 mars 2012  
(chiffres non audités)

	2013				
	Exercice 52	T4 12	T3 16	T2 12	T1 12

### RÉSULTATS FINANCIERS

(en millions de dollars canadiens)

Ventes	2 907,0	566,4	1 034,6	652,5	653,5
Bénéfice brut	1 552,8	304,5	548,5	351,0	348,8
Charges nettes <sup>(1)</sup>	522,4	129,1	159,9	115,5	117,9
Résultat net	1 030,4	175,4	388,6	235,5	230,9
Dividende versé	1 047,7	316,0	253,0	169,0	309,7

### VENTES PAR RÉSEAUX

(en millions de dollars canadiens)

Succursales et centres spécialisés	2 585,2	505,3	922,6	582,3	575,0
Grossistes-épiciers	321,8	61,1	112,0	70,2	78,5
Total	2 907,0	566,4	1 034,6	652,5	653,5

### VENTES EN VOLUME PAR RÉSEAUX

(en millions de litres)

Succursales et centres spécialisés	150,8	29,3	50,8	35,9	34,8
Grossistes-épiciers	40,4	8,0	13,9	8,7	9,8
Total	191,2	37,3	64,7	44,6	44,6

### VENTES EN VOLUME PAR CATÉGORIES DE PRODUITS

(en millions de litres)

Vins	157,3	31,5	53,9	35,7	36,2
Spiritueux	22,0	4,2	8,0	5,0	4,8
Bières importées et artisanales, cidres et boissons panachées	11,9	1,6	2,8	3,9	3,6
Total	191,2	37,3	64,7	44,6	44,6

(1) Les charges nettes représentent les frais de vente et mise en marché, de distribution et d'administration, desquels sont déduits les revenus publicitaires, promotionnels et divers. Elles incluent également la charge de financement nette des produits de financement ainsi que la quote-part du résultat net des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

## Information trimestrielle (suite)

Exercices clos les 30 mars 2013 et 31 mars 2012  
(chiffres non audités)

Nombre de semaines	2012				
	Exercice 53	T4 13	T3 16	T2 12	T1 12

### RÉSULTATS FINANCIERS

(en millions de dollars canadiens)

Ventes	2 837,1	571,1	1 022,5	635,2	608,3
Bénéfice brut	1 509,3	307,8	538,5	339,2	323,8
Charges nettes <sup>(1)</sup>	509,6	126,4	155,9	111,4	115,9
Résultat net	999,7	181,4	382,6	227,8	207,9
Dividende versé	962,7	294,0	240,0	159,0	269,7

### VENTES PAR RÉSEAUX

(en millions de dollars canadiens)

Succursales et centres spécialisés	2 524,4	513,7	906,0	571,5	533,2
Grossistes-épiciers	312,7	57,4	116,5	63,7	75,1
Total	2 837,1	571,1	1 022,5	635,2	608,3

### VENTES EN VOLUME PAR RÉSEAUX

(en millions de litres)

Succursales et centres spécialisés	149,1	30,3	50,5	35,6	32,7
Grossistes-épiciers	39,8	7,6	14,6	8,0	9,6
Total	188,9	37,9	65,1	43,6	42,3

### VENTES EN VOLUME PAR CATÉGORIES DE PRODUITS

(en millions de litres)

Vins	155,2	31,8	54,1	34,6	34,7
Spiritueux	21,8	4,4	8,0	5,0	4,4
Bières importées et artisanales, cidres et boissons panachées	11,9	1,7	3,0	4,0	3,2
Total	188,9	37,9	65,1	43,6	42,3

## Rétrospective des 10 derniers exercices

Exercices clos le dernier samedi du mois de mars  
(chiffres non audités)

	2013 <sup>(1)</sup>	2012 <sup>(1)(2)</sup>	2011 <sup>(1)</sup>
<b>RÉSULTATS FINANCIERS</b>			
(en millions de dollars canadiens)			
Ventes <sup>(4)</sup>	2 907,0	2 837,1	2 657,8
Bénéfice brut <sup>(4)</sup>	1 552,8	1 509,3	1 417,1
Charges nettes <sup>(4)(5)</sup>	522,4	509,6	506,6
Résultat net	1 030,4	999,7	910,5
<b>SITUATION FINANCIÈRE</b>			
(en millions de dollars canadiens)			
Actif total	761,0	700,4	651,1
Immobilisations corporelles et incorporelles	259,8	250,9	247,4
Fonds de roulement net	(191,6)	(186,7)	(179,3)
Passif à long terme	31,9	29,4	32,4
Capitaux propres	44,9	44,9	44,9
<b>FLUX DE TRÉSORERIE</b>			
(en millions de dollars canadiens)			
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	1 075,7	947,3	959,6
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	41,1	35,3	43,1
Dividende versé	1 047,7	962,7	926,2

(1) En raison de l'adoption d'une nouvelle norme comptable sur les stocks en 2009, les frais directs de livraison sont déduits des charges nettes et imputés au coût des produits vendus. En 2013, les frais directs de livraison s'élevaient à 16 millions de dollars comparativement à 16,5 millions de dollars pour l'exercice précédent.

(2) Exercice financier de 53 semaines

(3) Exercice perturbé par un conflit de travail

(4) En raison de l'adoption d'une nouvelle présentation en 2011, les prélèvements du Fonds Éduc'alcool et du Fonds environnemental sont inclus dans les charges nettes. En 2013, ces prélèvements s'élevaient à 8,5 millions de dollars comparativement à 13,8 millions de dollars pour l'exercice précédent.

(5) Les charges nettes représentent les frais de vente et mise en marché, de distribution et d'administration, desquels sont déduits les revenus publicitaires, promotionnels et divers. Elles incluent également la charge de financement nette des produits de financement ainsi que la quote-part du résultat net des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

Les informations financières présentées pour les exercices 2011, 2012 et 2013 sont préparées conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS). Les données présentées pour les exercices précédents ont été établies selon les principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada qui étaient en vigueur lors de ces exercices financiers.

## Rétrospective des 10 derniers exercices (suite)

Exercices clos le dernier samedi du mois de mars  
(chiffres non audités)

2010 <sup>(1)</sup>	2009 <sup>(1)</sup>	2008	2007 <sup>(2)</sup>	2006	2005 <sup>(3)</sup>	2004
2 549,1	2 424,5	2 300,3	2 180,0	2 019,4	1 810,6	1 836,8
1 350,9	1 282,6	1 245,5	1 187,0	1 120,0	1 000,8	1 022,1
483,7	475,9	484,6	479,0	463,1	455,0	451,3
867,2	806,7	760,9	708,0	656,9	545,8	570,8
627,8	590,3	592,5	573,0	658,8	682,8	742,6
225,8	209,6	214,4	240,2	272,4	295,4	313,7
(157,7)	(140,5)	(146,2)	(171,6)	(203,6)	(227,5)	(242,8)
23,2	24,3	25,1	24,4	46,4	47,5	52,2
44,8	44,8	43,1	44,2	35,6	35,6	34,9
915,0	834,6	816,5	769,0	679,5	727,5	523,3
43,3	26,6	21,1	19,0	24,9	32,2	57,4
817,0	802,0	742,0	674,0	598,0	558,0	606,0

## Rétrospective des 10 derniers exercices (suite)

Exercices clos le dernier samedi du mois de mars  
(chiffres non audités)

	2013	2012 <sup>(1)</sup>	2011
<b>VENTES PAR RÉSEAUX<sup>(3)</sup></b>			
(en millions de dollars canadiens et en millions de litres)			
Succursales et centres spécialisés	2 585,2 150,8 L	2 524,4 149,1	2 362,5 142,8
Grossistes-épiciers	321,8 40,4 L	312,7 39,8	295,3 37,7
Total	2 907,0 191,2 L	2 837,1 188,9	2 657,8 180,5
<b>VENTES PAR CATÉGORIES DE PRODUITS<sup>(3)</sup></b>			
(en millions de dollars canadiens et en millions de litres)			
Vins	2 183,1 157,3 L	2 124,7 155,2	1 987,0 148,3
Spiritueux	633,8 22,0 L	621,8 21,8	581,8 20,8
Bières importées et artisanales, cidres et boissons panachées	90,1 11,9 L	90,6 11,9	89,0 11,4
Total	2 907,0 191,2 L	2 837,1 188,9	2 657,8 180,5

(1) Exercice financier de 53 semaines

(2) Exercice perturbé par un conflit de travail

(3) En raison de l'adoption d'une nouvelle présentation en 2011, les prélèvements du Fonds Éduc'alcool et du Fonds environnemental sont inclus dans les charges nettes. En 2013, ces prélèvements s'élevaient à 8,5 millions de dollars comparativement à 13,8 millions de dollars pour l'exercice précédent.

Les informations financières présentées pour les exercices 2011, 2012 et 2013 sont préparées conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS). Les données présentées pour les exercices précédents ont été établies selon les principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada qui étaient en vigueur lors de ces exercices financiers.

## Rétrospective des 10 derniers exercices (suite)

Exercices clos le dernier samedi du mois de mars  
(chiffres non audités)

2010	2009	2008	2007 <sup>(1)</sup>	2006	2005 <sup>(2)</sup>	2004
2 260,1	2 146,5	2 034,8	1 918,5	1 758,0	1 510,2	1 650,0
137,4	132,1	127,9	123,6	114,9	101,2	108,2
289,0	278,0	265,5	261,5	261,4	300,4	186,8
36,6	36,0	34,6	32,8	31,9	34,9	29,4
<u>2 549,1</u>	<u>2 424,5</u>	<u>2 300,2</u>	<u>2 180,0</u>	<u>2 019,4</u>	<u>1 810,6</u>	<u>1 836,8</u>
174,0	168,1	162,5	156,4	146,8	136,1	137,6
1 905,5	1 804,9	1 705,2	1 606,4	1 474,6	1 315,8	1 326,2
142,3	137,0	131,9	126,0	116,7	107,6	109,0
552,9	530,9	515,0	493,8	461,3	406,2	428,7
20,3	19,6	19,4	19,0	18,2	16,1	17,3
90,7	88,7	80,1	79,8	83,5	88,6	81,9
11,4	11,5	11,2	11,4	11,9	12,4	11,3
<u>2 549,1</u>	<u>2 424,5</u>	<u>2 300,3</u>	<u>2 180,0</u>	<u>2 019,4</u>	<u>1 810,6</u>	<u>1 836,8</u>
174,0	168,1	162,5	156,4	146,8	136,1	137,6

## Rétrospective des 10 derniers exercices (suite)

Exercices clos le dernier samedi du mois de mars  
(chiffres non audités)

	2013 <sup>(1)</sup>	2012 <sup>(1)(2)</sup>	2011 <sup>(1)</sup>
<b>CHARGES NETTES<sup>(4)(5)</sup></b>			
(en millions de dollars canadiens)			
Rémunération du personnel	358,5	344,3	341,9
Frais d'occupation d'immeuble <sup>(6)</sup>	89,9	89,0	83,4
Frais d'utilisation de l'équipement et des fournitures <sup>(6)</sup>	40,6	39,6	41,1
Frais de livraison et communication	7,4	8,3	8,8
Autres charges	26,0	28,4	31,4
<b>Total</b>	<b>522,4</b>	<b>509,6</b>	<b>506,6</b>
<b>RATIOS D'EXPLOITATION</b>			
(en pourcentages des ventes)			
Bénéfice brut <sup>(4)</sup>	53,4 %	53,2 %	53,3 %
Résultat net	35,4 %	35,2 %	34,3 %
Charges nettes <sup>(4)(5)</sup>	18,0 %	18,0 %	19,0 %
<b>AUTRES RENSEIGNEMENTS</b>			
(à la fin de l'exercice)			
Nombre d'employés <sup>(7)</sup>	5 584	5 489	5 369
Nombre de succursales	405	408	414
Nombre d'agences	396	398	396
Nombre de produits commercialisés	10 467	10 088	9 580
<b>SUPERFICIE DES LOCAUX</b>			
(en milliers de pieds carrés)			
Succursales	1 915,1	1 880,6	1 827,2
Centres de distribution	1 462,6	1 461,7	1 458,7

(1) En raison de l'adoption d'une nouvelle norme comptable sur les stocks en 2009, les frais directs de livraison sont déduits des charges nettes et imputés au coût des produits vendus. En 2013, les frais directs de livraison s'élevaient à 16 millions de dollars comparativement à 16,5 millions de dollars pour l'exercice précédent.

(2) Exercice financier de 53 semaines

(3) Exercice perturbé par un conflit de travail

(4) En raison de l'adoption d'une nouvelle présentation en 2011, les prélèvements du Fonds Éduc'alcool et du Fonds environnemental sont inclus dans les charges nettes. En 2013, ces prélèvements s'élevaient à 8,5 millions de dollars comparativement à 13,8 millions de dollars pour l'exercice précédent.

(5) Les charges nettes représentent les frais de vente et mise en marché, de distribution et d'administration, desquels sont déduits les revenus publicitaires, promotionnels et divers. Elles incluent également la charge de financement nette des produits de financement ainsi que la quote-part du résultat net des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

(6) Incluant les charges d'amortissements

(7) Le nombre d'employés est établi sur la base d'équivalence de personne/année en temps complet.

Les informations financières présentées pour les exercices 2011, 2012 et 2013 sont préparées conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS). Les données présentées pour les exercices précédents ont été établies selon les principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada qui étaient en vigueur lors de ces exercices financiers.

## Rétrospective des IO derniers exercices (suite)

Exercices clos le dernier samedi du mois de mars  
(chiffres non audités)

2010 <sup>(1)</sup>	2009 <sup>(1)</sup>	2008	2007 <sup>(2)</sup>	2006	2005 <sup>(3)</sup>	2004
332,5	319,2	316,9	308,4	280,0	254,3	275,8
79,6	76,9	73,6	72,5	71,2	66,6	64,7
37,1	43,9	59,8	57,8	57,9	60,8	54,2
8,3	8,8	11,4	12,2	13,3	12,3	12,6
26,2	27,1	22,9	28,1	40,7	61,0	44,0
<b>483,7</b>	<b>475,9</b>	<b>484,6</b>	<b>479,0</b>	<b>463,1</b>	<b>455,0</b>	<b>451,3</b>
53,0 %	52,9 %	54,1 %	54,4 %	55,5 %	55,3 %	55,6 %
34,0 %	33,3 %	33,1 %	32,5 %	32,5 %	30,1 %	31,1 %
19,0 %	19,6 %	21,0 %	21,9 %	23,0 %	25,2 %	24,5 %
5 265	5 260	5 337	5 264	5 235	4 494	4 803
416	414	414	414	408	403	398
395	398	397	395	400	403	403
8 833	8 611	8 231	7 532	7 243	7 633	7 148
1 822,1	1 759,0	1 703,8	1 687,1	1 660,9	1 633,1	1 595,7
<b>1 349,7</b>	<b>1 215,4</b>	<b>1 215,4</b>	<b>1 166,9</b>	<b>1 166,9</b>	<b>1 152,6</b>	<b>1 127,6</b>

# Gouvernance

- 91 Rapport du conseil d'administration
- 92 Comités du conseil
- 96 Membres du conseil d'administration
- 102 Code d'éthique des employés
- 102 Politique relative à l'emploi et à la qualité de la langue française
- 102 Bilan des réalisations en matière de ressources informationnelles
- 103 Accès à l'information et protection des renseignements personnels
- 104 Code d'éthique et de déontologie des membres du conseil d'administration de la Société des alcools du Québec
- 108 Annexe 1
- 110 Annexe 2
- 111 Annexe 3

### Rapport du conseil d'administration

Le conseil d'administration de la Société des alcools du Québec s'assure que les affaires de la Société soient administrées conformément aux lois et règlements qui la gouvernent. Le conseil adopte et approuve les principales orientations et politiques de la Société. Au cours de l'exercice financier 2012-2013, le conseil était composé du président et chef de la direction de la Société et de 13 membres indépendants. En cours d'exercice, un membre a démissionné, M. Jacques Tanguay, et, conformément aux profils de compétences et d'expertise établis par le conseil d'administration, le Conseil des ministres a nommé M<sup>me</sup> Danièle Bergeron et M. Sylvain Lafrance au sein du conseil d'administration de la Société. Ainsi, au 30 mars 2013, le conseil d'administration de la Société était constitué de 7 femmes et de 6 hommes, ce qui correspond à l'objectif de parité homme-femme fixé par le gouvernement.

Les membres du conseil d'administration possèdent des profils professionnels diversifiés et mettent leurs connaissances et leurs compétences au profit des quatre comités du conseil d'administration, soit le comité de gouvernance et d'éthique, le comité d'audit, le comité des ressources humaines et le comité des pratiques commerciales.

Sous la présidence de M. Norman Hébert jr., le conseil d'administration a tenu neuf séances au cours de l'exercice financier 2012-2013, incluant une session à huis clos à la fin de chacune de ses séances. Le conseil a reçu, après chacune des séances des comités, un rapport verbal ainsi que les procès-verbaux faisant état des dossiers qui avaient été à l'étude au cours de ces séances, de sorte qu'il a rempli toutes les fonctions habituelles relatives à la conduite des affaires de la Société énoncées à la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État.

Notamment, le conseil a examiné et approuvé les profils de compétences et d'expertise des administrateurs et a procédé à l'évaluation annuelle de son fonctionnement et de ses réalisations.

À chaque réunion du conseil, la direction présente un suivi des affaires de la Société et dresse un bilan des divers projets en cours, de même que de l'évolution du tableau de bord du Plan stratégique.

De plus, le conseil a procédé à l'adoption du Plan stratégique 2013-2015 et obtenu un suivi sur l'avancement des initiatives découlant de ce nouveau Plan.

Lors de ses séances, le conseil a assuré le suivi des mesures adoptées par la Société à la suite de l'adoption de la Loi mettant en œuvre certaines dispositions du discours sur le budget du 30 mars 2010 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2013-2014 et la réduction de la dette. Il a examiné et approuvé le budget de la Société. Sur la recommandation du comité d'audit, il a approuvé le plan de coaudit ainsi que les honoraires des auditeurs externes. Il a également approuvé les états financiers consolidés pour l'exercice clos le 30 mars 2013 ainsi que le rapport annuel, en plus d'assurer le suivi des rapports financiers intermédiaires.

D'autre part, tel que stipulé dans ladite Loi, le conseil a adopté des modalités et des mesures de réduction des dépenses et d'augmentation de la productivité de la Société.

En effet, la SAQ était tenue de réaliser un effort de 40 millions de dollars au cours de l'exercice 2012-2013. Les mesures adoptées ont permis d'atteindre l'objectif grâce à des gains de productivité de 32,2 millions de dollars dans les secteurs des Ventes et de la Logistique et distribution et à des réductions de diverses dépenses de 16,5 millions de dollars. Conformément à la Loi, la Société a également revu à la baisse de 10 points de pourcentage le boni cible établi en fonction du salaire de base des hauts dirigeants et de 30 % les bonis cibles du personnel d'encadrement. Cette réduction représente une diminution de 2 millions de dollars de la rémunération additionnelle fondée sur le rendement du personnel de direction et du personnel d'encadrement. De plus, la majoration des échelles de traitement du personnel de direction et du personnel d'encadrement a été limitée à 1,5 %.

En ce qui a trait aux dépenses de fonctionnement de nature administrative, la Société a entrepris diverses initiatives qui, compte tenu des caractéristiques qui lui sont propres, lui permettront d'atteindre la cible de réduction de 10 % au terme de l'exercice 2013-2014. Quant aux dépenses de publicité, de formation et de déplacement qui ne sont pas encourues dans le cadre de sa mission commerciale, la SAQ a réduit ses coûts conformément aux cibles établies. En effet, une réduction de 28,8 % a été réalisée.

D'autre part, le conseil d'administration a procédé à l'évaluation de la performance du président et chef de la direction et, en fonction des paramètres établis par le gouvernement, a approuvé sa rémunération ainsi que celle des vice-présidents. De plus, sur recommandation du comité des ressources humaines, le conseil a adopté les paramètres de rémunération applicables au personnel cadre et non syndiqué de la Société ainsi que procédé à la refonte des politiques de ressources humaines existantes et à l'adoption de nouvelles.

### Comités du conseil

#### Rapport du comité de gouvernance et d'éthique

Le comité de gouvernance et d'éthique voit principalement aux règles et aux pratiques de gouvernance de la Société. Il s'assure que la Société maintient les plus hautes normes à cet égard. Il élabore et propose au conseil d'administration un code d'éthique applicable aux administrateurs, aux dirigeants et aux employés de la Société ainsi que des profils de compétences et d'expertise pour la nomination des membres du conseil, à l'exception du président et chef de la direction.

Le comité de gouvernance et d'éthique est composé de sept membres indépendants dont la présidente, M<sup>me</sup> Louise Ménard. Au cours de l'exercice financier 2012-2013, le comité s'est réuni à six occasions et a tenu une session à huis clos à la fin de chacune de ses séances. Il a rempli toutes les fonctions énoncées à l'article 22 de la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État et a recommandé au conseil d'administration :

- le renouvellement du mandat de l'ombudsman;
- la révision de la composition des comités;
- la refonte du Code d'éthique des employés de la SAQ; et
- la refonte du Règlement intérieur de la SAQ.

De plus, le comité de gouvernance et d'éthique a :

- assuré le suivi du Plan de développement durable;
- reçu et effectué le suivi des recommandations de l'ombudsman;
- approuvé le programme de formation continue des administrateurs 2012-2013 et organisé la tenue de trois ateliers permettant aux administrateurs d'échanger sur des sujets pertinents pour l'accomplissement de leur rôle;
- procédé à la révision du profil de compétences et d'expertise des membres du conseil d'administration; et
- procédé à l'évaluation annuelle de sa performance par rapport à son mandat.

Le comité a également établi et proposé aux administrateurs des critères en vue de procéder à l'évaluation annuelle du président du conseil, ainsi que du fonctionnement du conseil et de ses comités. Pour ce faire, les administrateurs ont rempli un questionnaire portant sur la composition du conseil et des comités, l'organisation et l'efficacité des séances ainsi que le rôle du conseil et de ses comités. Les membres du comité de gouvernance et d'éthique ont procédé à l'analyse des résultats de l'évaluation du conseil et de ses comités, lesquels ont été transmis au conseil d'administration, qui en a pris acte.

Finalement, le comité a fait rapport de ses activités au conseil d'administration après chacune de ses séances.

#### Le comité d'audit

Le comité d'audit voit principalement à l'intégrité de l'information financière et s'assure que les mécanismes de contrôle interne de la Société sont adéquats et efficaces. Il est composé de six administrateurs indépendants dont deux sont membres de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec. Le comité d'audit est présidé par M. Douglas M. Deruchie.

Au cours de l'exercice financier 2012-2013, le comité d'audit s'est réuni à quatre occasions et a tenu une session à huis clos à la fin de chacune de ses séances. Il a rempli toutes les fonctions énoncées à l'article 24 de la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État et a notamment recommandé au conseil d'administration :

- l'approbation des états financiers consolidés de la Société après les avoir examinés avec les coauditeurs et s'être assuré qu'ils reflétaient fidèlement la situation financière de la Société;
- l'approbation du calendrier et du plan d'audit pour l'exercice financier se terminant le 30 mars 2013;
- l'approbation du plan annuel 2012-2013 du Service d'audit interne; et
- l'approbation de la revue financière du rapport annuel.

De plus, le comité d'audit a :

- approuvé les rapports financiers intermédiaires de la Société et pris acte des rapports présentés par le comité de divulgation de l'information financière;
- effectué un suivi périodique des initiatives visant l'optimisation des ressources de la Société ainsi que des économies réalisées;
- pris connaissance des audits effectués par le Service d'audit interne et assuré le suivi de son plan annuel;
- effectué le suivi des programmes d'attestation de contrôles internes;
- fait le suivi des travaux du comité de gestion des risques d'affaires de la Société; et
- procédé à l'évaluation annuelle de sa performance par rapport à son mandat.

Le comité a également rencontré périodiquement, à huis clos, les représentants du vérificateur général du Québec et les auditeurs externes et il s'est assuré de l'indépendance de ces derniers, dont les honoraires pour les services rendus au 30 mars 2013 totalisaient 220 000 dollars.

Finalement, le comité a fait rapport de ses activités au conseil d'administration après chacune de ses séances.

## Gouvernance

### Le comité des pratiques commerciales

Le comité des pratiques commerciales a notamment pour mandat d'étudier les politiques et affaires courantes de la Société qui concernent l'achat, la mise en marché et la distribution de ses produits, incluant le marketing et les promotions offertes. De plus, il s'assure du respect de la Politique portant sur les contrats et les engagements financiers et examine les dossiers concernant les communications d'entreprise et la responsabilité sociétale.

Le comité des pratiques commerciales est composé du président et chef de la direction de la Société et de sept membres indépendants dont son président, M. Pietro Perrino. Au cours de l'exercice financier 2012-2013, le comité des pratiques commerciales s'est réuni à huit occasions et a tenu une session à huis clos à la fin de chacune de ses séances. Il a notamment recommandé au conseil d'administration l'adoption :

- du Programme de développement du réseau des succursales et agences; et
- du processus d'approbation des contrats et engagements financiers.

Plus particulièrement, le comité des pratiques commerciales a :

- examiné trimestriellement l'intégrité et la mise en œuvre du processus d'achat et de retrait de produits; et
- examiné et recommandé au conseil les critères d'implantation pour l'exploitation d'une agence et les critères d'évaluation des agences.

Le comité a fait rapport de ses activités au conseil d'administration après chacune de ses séances et a aussi procédé à l'évaluation annuelle de sa performance par rapport à son mandat.

### Le comité des ressources humaines

Le comité des ressources humaines a principalement pour mandat d'examiner et de recommander au conseil d'administration des politiques et des orientations stratégiques relatives à la gestion des ressources humaines et d'en assurer le suivi. De plus, il élabore un profil de compétences et d'expertise pour le poste de président et chef de la direction et veille à la planification de la relève des dirigeants de la Société.

Le comité des ressources humaines est composé de huit membres indépendants, dont sa présidente, M<sup>me</sup> Lucie Martel. Au cours de l'exercice financier 2012-2013, le comité s'est réuni à quatre occasions et a tenu une session à huis clos à la fin de chacune de ses séances. Il a rempli toutes les fonctions courantes énoncées à l'article 27 de la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État et a notamment recommandé au conseil d'administration :

- d'autoriser les augmentations salariales ainsi que la bonification des dirigeants et du personnel cadre de la Société;
- d'adopter la refonte de plusieurs politiques de la Société qui sont sous sa gouverne, dont la Politique de rémunération du personnel cadre et non syndiqué 2012-2013; et
- de réviser le profil de compétences et d'expertise du poste de président et chef de la direction.

De plus, le comité des ressources humaines a :

- effectué le suivi du Programme de gestion de la relève des dirigeants de la Société;
- élaboré et recommandé au conseil les objectifs annuels du président et chef de la direction;
- procédé à l'évaluation de la performance du président et chef de la direction en regard de ces objectifs;
- effectué une revue de l'évaluation de la gestion de la performance des dirigeants;
- assuré un suivi rigoureux des recommandations découlant du mandat d'optimisation des ressources portant sur la gestion de la santé et sécurité au travail;
- étudié les orientations stratégiques de la vice-présidence aux ressources humaines;
- étudié le rapport annuel de la composition de l'effectif et des mouvements de personnel; et
- procédé à l'évaluation annuelle de sa performance par rapport à son mandat.

Finalement, le comité a fait rapport de ses activités au conseil d'administration après chacune de ses séances.

## Gouvernance

### Présence des administrateurs aux réunions du conseil et de ses comités

Exercice financier 2012-2013

Administrateurs	CA	CPC	CGÉ	CAT	CRH
Nombre de séances	9	8	6	4	4
Norman Hébert jr.*	9/9	6/8	5/6	3/4	4/4
Philippe Duval	9/9	8/8	s. o.	s. o.	s. o.
Danièle Bergeron <sup>(1)</sup>	6/6	s. o.	s. o.	2/2	2/2
Céline Blanchet	9/9	8/8	s. o.	s. o.	4/4
Johanne Brunet	7/9	7/8	s. o.	3/4	s. o.
Liliane Colpron	6/9	6/8	5/6	s. o.	s. o.
Douglas M. Deruchie	9/9	6/8	s. o.	4/4	s. o.
Nicole Diamond-Gélinas	9/9	s. o.	5/6	4/4	s. o.
Sylvain Lafrance <sup>(1)</sup>	6/6	s. o.	2/3	s. o.	2/2
Lucie Martel	9/9	s. o.	6/6	s. o.	4/4
Louise Ménard	9/9	s. o.	6/6	s. o.	4/4
Pietro Perrino	9/9	8/8	s. o.	4/4	s. o.
Jacques Tanguay <sup>(2)</sup>	4/6	4/5	s. o.	s. o.	2/2
Jean-Marie Toulouse	8/9	s. o.	5/6	s. o.	3/4

\*Membre d'office de tous les comités

(1) Nommés le 27 juin 2012

(2) Démission le 27 novembre 2012

CA : Conseil d'administration – 1 modification et un ajout au calendrier

CPC : Comité des pratiques commerciales

CGÉ : Comité de gouvernance et d'éthique – 1 séance hors calendrier

CAT : Comité d'audit

CRH : Comité des ressources humaines – 1 modification au calendrier

Les administrateurs justifient leurs absences aux réunions régulières d'un comité ou du conseil auprès du Secrétariat général de la SAQ.

### Rémunération des administrateurs

Janvier à décembre 2012

(en dollars canadiens)

Norman Hébert jr. <sup>(1)(2)(3)(4)(5)</sup>	39 598 \$
Danièle Bergeron <sup>(1)(4)(5)</sup>	6 331 \$
Céline Blanchet <sup>(1)(2)(5)</sup>	19 194 \$
Johanne Brunet <sup>(1)(2)(4)</sup>	18 657 \$
Liliane Colpron <sup>(1)(2)(3)</sup>	17 314 \$
Douglas M. Deruchie <sup>(1)(2)(4)</sup>	22 171 \$
Nicole Diamond-Gélinas <sup>(1)(3)(4)</sup>	17 583 \$
Sylvain Lafrance <sup>(1)(3)(5)</sup>	5 788 \$
Lucie Martel <sup>(1)(3)(5)</sup>	21 902 \$
Louise Ménard <sup>(1)(3)(5)</sup>	22 708 \$
Pietro Perrino <sup>(1)(2)(4)</sup>	22 713 \$
Jacques Tanguay <sup>(1)(3)(5)</sup>	17 029 \$
Jean-Marie Toulouse <sup>(1)(3)(5)</sup>	17 841 \$
<b>Total</b>	<b>248 829 \$</b>

(1) Conseil d'administration

(2) Comité des pratiques commerciales

(3) Comité de gouvernance et d'éthique

(4) Comité d'audit

(5) Comité des ressources humaines

Rémunération totale annuelle, incluant les jetons de présence, payable aux administrateurs selon le décret 610-2006 adopté le 28 juin 2006 et majorée de 1 % le 1<sup>er</sup> avril 2012

## Gouvernance

### Rémunération des cinq plus hauts salariés et membres de la direction

Exercice financier 2012-2013  
(en dollars canadiens)

Nom	Titre	Salaire de base au 1 <sup>er</sup> avril 2012	Programme de boni annuel	Autres formes de rémunération*
Philippe Duval	Président et chef de la direction	343 882	17 194	9 171
Alain Brunet	Vice-président et chef de l'exploitation	274 391	49 391	12 587
Richard Genest	Vice-président et chef de la direction financière	244 580	44 024	7 655
Luc Vachon	Vice-président à la logistique et à la distribution	236 876	42 637	14 368
Catherine Dagenais	Vice-présidente exploitation des réseaux de vente	214 602	38 628	21 377

\*Avantages imposables sur la base de l'année civile 2012 liés aux achats de boissons alcooliques, à l'utilisation d'une automobile, aux cotisations professionnelles et aux assurances collectives.

## L'ombudsman, en toute équité

Le poste d'ombudsman aux relations d'affaires et du personnel de la SAQ est confié à M. Gilles Pharand. Celui-ci reçoit les plaintes des membres du personnel ainsi que celles des partenaires d'affaires qui n'ont pas reçu de réponse, ou de réponse satisfaisante, de la part du (des) responsable(s) de la SAQ. Il doit analyser et traiter ces plaintes de façon confidentielle selon le principe de l'équité.

L'ombudsman, dont la fonction relève du conseil d'administration, ne dépend pas de la hiérarchie administrative de la SAQ et n'est pas un employé de celle-ci, ce qui lui confère une indépendance absolue à l'égard de la direction. Il n'est ni le défenseur de la SAQ ni l'avocat des plaignants; il est un intermédiaire neutre et accessible et il est tenu à l'impartialité.

L'ombudsman dispose d'un pouvoir de recommandation auprès du conseil d'administration et il présente, deux fois par année, un rapport de ses activités au comité de gouvernance et d'éthique. En plus d'être membre du Forum canadien des ombudsmans, l'ombudsman de la SAQ souscrit au code de déontologie de l'International Ombudsman Association (IOA), dont il est membre.

Pour plus de renseignements, consulter la section *Ombudsman*, sous l'onglet *À propos*, dans SAQ.com.

## Membres du conseil d'administration

### Norman Hébert jr.

#### Président du conseil d'administration

- Nommé le 15 novembre 2006 pour un mandat de deux ans (Décret 1043-2006)
- Renouvellement le 28 janvier 2009 pour un mandat de cinq ans (Décret 47-2009)
- Membre indépendant (Décret 1219-2011)

#### Président et chef de la direction

- Groupe Park Avenue inc.

Licencié en droit de l'Université d'Ottawa, Norman Hébert jr. est membre du Barreau du Québec. Il détient également un baccalauréat en commerce de l'Université Concordia. Depuis 1991, il est président et chef de la direction du Groupe Park Avenue inc. Il préside aussi le conseil d'administration de l'Université Concordia depuis juillet 2012. Il a coprésidé la grande campagne de financement de Centraide en 2010 et la campagne de financement de la Fondation Hôpital Charles-LeMoine en 2011-2012. Il a aussi été président de la Corporation des concessionnaires automobiles de Montréal, de même que du chapitre québécois de la Young Presidents' Organization.

### Philippe Duval

#### Administrateur

- Nommé le 18 juin 2008 pour un mandat de quatre ans (Décret 615-2008)
- Renouvellement le 16 février 2011 pour un mandat de trois ans (Décret 106-2011)

#### Président et chef de la direction

- SAQ

Diplômé en relations industrielles de l'Université de Montréal, Philippe Duval a acquis une vaste expérience dans les secteurs des ressources humaines, des ventes et de la gestion. Il a occupé successivement plusieurs fonctions au sein d'entreprises telles que la Société de développement de la Baie-James, Delisle Canada, Aéroports de Montréal, Uniboard Canada Inc. et Molson Canada. Il détient une certification universitaire en gouvernance de sociétés du Collège des administrateurs de sociétés de l'Université Laval le désignant comme administrateur de sociétés certifié. Il a joint les rangs de la SAQ en décembre 2003 à titre de vice-président, Ressources humaines avant de devenir vice-président, Exploitation des réseaux de vente et Ressources humaines en février 2006. Il est président et chef de la direction de la SAQ depuis juin 2008. En 2012, il a présidé l'Association canadienne des sociétés des alcools en plus de recevoir le titre honorifique de *Fellow* – Professionnel émérite de l'Ordre des conseillers en ressources humaines agréés. Il a également été désigné dixième personnalité la plus influente de l'industrie vinicole en France par *La Revue du vin de France* en avril 2013. Il préside actuellement le conseil d'administration du Parc d'affaires La Rolland de Sainte-Adèle.

### Danièle Bergeron

#### Administratrice

- Nommée le 27 juin 2012 pour un mandat de quatre ans (Décret 685-2012)
- Membre indépendant (Décret 685-2012)

#### Présidente

- Mobilia

Détentrice d'une maîtrise en administration des affaires (EMBA McGill-HEC Montréal) depuis 2011, Danièle Bergeron a développé une solide expérience de gestion dans le secteur du commerce de détail. De 1981 à 2006, elle a contribué à la mise en marché et au succès de la Maison Ogilvy, où elle a été vice-présidente exécutive de l'exploitation commerciale. Elle s'est ensuite jointe aux boutiques Jacob en tant que vice-présidente produits. En 2008, elle a créé et mis sur pied un projet d'acquisition d'un grand détaillant canadien. Depuis 2011, elle est présidente de l'entreprise d'ameublement Mobilia. Elle est également membre de la Fédération des chambres de commerce du Québec, du Réseau des Femmes d'affaires du Québec et du Cercle Omer DeSerres.

## Gouvernance

---

### Céline Blanchet

#### Administratrice

- Nommée le 7 octobre 2009 pour un mandat de deux ans (Décret 1075-2009)
- Renouvellement le 30 novembre 2011 pour un mandat de trois ans (Décret 1216-2011)
- Membre indépendant (Décret 1219-2011)

#### Vice-présidente aux affaires corporatives

- DeSerres inc.

Détentrice d'un baccalauréat ès arts (économie) et d'une licence en droit de l'Université Laval, Céline Blanchet est également membre du Barreau du Québec depuis 1985 et détient une certification universitaire en gouvernance de sociétés du Collège des administrateurs de sociétés de l'Université Laval la désignant comme administratrice de sociétés certifiée. Elle œuvre dans le secteur du commerce de détail à titre de vice-présidente, Affaires corporatives chez DeSerres inc. Elle a agi antérieurement à titre de directrice principale des affaires publiques à la Banque Laurentienne du Canada, après avoir occupé différents postes comme professionnelle à Hydro-Québec et au gouvernement du Québec. Elle a été, jusqu'à tout récemment, présidente du conseil d'administration de l'Association d'entraide Le Chaînon inc. et est membre du conseil d'administration de IQ FIER inc., du Conseil québécois du commerce de détail (CQCD) et du Comité au Canada de la Maison des étudiants canadiens à Paris.

---

### Johanne Brunet

#### Administratrice

- Nommée le 7 août 2007 pour un mandat de quatre ans (Décret 623-2007)
- Renouvellement le 30 novembre 2011 pour un mandat de trois ans (Décret 1216-2011)
- Membre indépendant (Décret 1219-2011)

#### Professeure agrégée

- Service de l'enseignement du marketing à HEC Montréal

Membre de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec, Johanne Brunet est détentrice d'un doctorat en *Industrial and Business Studies* de l'Université de Warwick (Royaume-Uni) et d'une maîtrise en administration des affaires en marketing et gestion internationale de HEC Montréal. Elle détient aussi une certification universitaire en gouvernance de sociétés du Collège des administrateurs de sociétés de l'Université Laval la désignant comme administratrice de sociétés certifiée. Elle a été Lauréate 1999 Action femmes d'affaires de la Chambre de commerce de Montréal et finaliste *Business Professor of the Year Award 2013* de la compétition du célèbre hebdomadaire *The Economist*. Elle a été directrice de la production extérieure et des acquisitions à la Société Radio-Canada, pour ensuite œuvrer en tant que vice-présidente principale à TV5-Amériques. Elle siège également aux conseils d'administration du Théâtre du Rideau Vert, de la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM), de même qu'à certains autres en Angleterre.

---

### Liliane Colpron

#### Administratrice

- Nommée le 19 janvier 2011 pour un mandat de quatre ans (Décret 23-2011)
- Membre indépendant (Décret 1219-2011)

#### Présidente et fondatrice

- Boulangerie Première Moisson

Visionnaire et femme d'action, Liliane Colpron a fondé les Boulangeries Mansion en 1980. En 1992, elle s'est lancé un nouveau défi et a créé la Boulangerie Première Moisson, entreprise à laquelle elle se consacre depuis. Présidente de l'entreprise, elle la dirige avec ses enfants. En constante croissance depuis sa création, celle-ci emploie plus de 1 200 personnes à travers le Québec.

---

---

### Douglas M. Deruchie

#### Président du comité d'audit

- Nommé le 19 janvier 2011 pour un mandat de quatre ans (Décret 23-1011)
- Membre indépendant (Décret 1219-2011)

#### Comptable professionnel agréé

---

Détenteur d'un baccalauréat en commerce de l'Université de Carleton ainsi que d'un diplôme de comptable agréé de l'Institut canadien des comptables agréés depuis 1967, Douglas M. Deruchie a débuté sa carrière en 1964 chez KPMG, puis a été transféré en 1968 au service de la fiscalité de l'entreprise à Toronto. En 1971, il a été transféré à Montréal, puis nommé associé en 1973 et *senior* en 1980. Il s'est par la suite joint à Reitmans Canada Ltd à titre de directeur financier.

---

### Nicole Diamond-Gélinas

#### Administratrice

- Nommée le 30 novembre 2011 pour un mandat de quatre ans (Décret 1216-2011)
- Membre indépendant (Décret 1219-2011)

#### Présidente

- Aspasia inc.

Détentrice d'un baccalauréat en pédagogie et licenciée en administration de l'Université Laval, Nicole Diamond-Gélinas est présidente de l'entreprise manufacturière familiale Aspasia inc., œuvrant principalement dans les nuanciers de cartons imprimés depuis 1976. Elle est présidente de Plastifil inc., entreprise manufacturière familiale spécialisée en extrusion et injection de plastique, préimpression et impression, ainsi que de Trois-Rivières Ford Lincoln inc. Elle a de solides connaissances en gestion, valeurs mobilières, informatique, opérations commerciales internationales et animation et dynamique de groupe. Elle détient aussi une certification universitaire en gouvernance de sociétés du Collège des administrateurs de sociétés de l'Université Laval la désignant comme administratrice de sociétés certifiée. Elle est membre de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec.

---

### Sylvain Lafrance

#### Administrateur

- Nommé le 27 juin 2012 pour un mandat de quatre ans (Décret 685-2012)
- Membre indépendant (Décret 685-2012)

#### Professeur associé et directeur

- Pôle Médias et management  
HEC Montréal

Après des études à l'Université d'Ottawa et au Centre de formation des journalistes de Paris, Sylvain Lafrance a obtenu une maîtrise en administration publique de l'ENAP et œuvré par la suite comme journaliste à Radio-Canada dès 1978. Il est devenu successivement vice-président de la radio française de la société d'État en 1998, puis vice-président principal pour l'ensemble des Services français en 2005. À ce titre, il a procédé à l'intégration des services de radio, de télévision et d'Internet afin de créer un des plus importants groupes de radiodiffusion publique de langue française, le seul en Amérique du Nord. Parallèlement, il a présidé le conseil d'administration d'ARTV de 2002 à 2010 en plus de représenter le Canada à celui de TV5Monde. Il est professeur associé et directeur du « Pôle Médias et management » à HEC Montréal.

---

---

### Lucie Martel

#### Présidente du comité des ressources humaines

- Nommée le 19 janvier 2011 pour un mandat de quatre ans (Décret 23-2011)
- Membre indépendant (Décret 1219-2011)

#### Première vice-présidente et chef des ressources humaines

- Intact Corporation financière
- 

Diplômée en relations industrielles de l'Université de Montréal, Lucie Martel est première vice-présidente et chef des ressources humaines d'Intact Corporation financière depuis septembre 2011. Dans son rôle actuel, elle est responsable de l'élaboration des stratégies, des politiques et des programmes liés aux ressources humaines. Avant sa nomination, elle a occupé le poste de vice-présidente principale au sein de AXA Canada. Elle a plus de 30 ans d'expérience en gestion stratégique des ressources humaines et en relations de travail, qu'elle a accumulés au sein d'entreprises telles que la Banque Laurentienne, dont elle a été vice-présidente, Gestion et développement des ressources humaines, Direct Film et Uniroyal.

---

### Louise Ménard

#### Présidente du comité de gouvernance et d'éthique

##### Administratrice

- Nommée le 7 août 2007 pour un mandat de quatre ans (Décret 623-2007)
- Renouvellement le 30 novembre 2011 pour un mandat de trois ans (Décret 1216-2011)
- Membre indépendant (Décret 1219-2011)

##### Présidente

- Groupe Méfor inc.
- 

Licenciée en droit de l'Université de Montréal, Louise Ménard détient aussi une certification universitaire en gouvernance de sociétés du Collège des administrateurs de sociétés de l'Université Laval la désignant comme administratrice de sociétés certifiée. Elle est présentement membre du conseil d'administration, présidente du comité de gouvernance et membre du comité des ressources humaines de ProMetic Sciences de la vie inc. et siège également au conseil d'administration de La Piéta. Elle a agi antérieurement à titre de vice-présidente, Affaires corporatives et juridiques et secrétaire chez Sodarcan inc. Elle a été membre du conseil d'administration de Assuris inc., secrétaire du conseil d'administration de la Fondation de l'Institut de cardiologie de Montréal et membre des comités exécutif et des ressources humaines de cette même Fondation, présidente du comité consultatif de Nomad Logic Inc. ainsi que du conseil d'administration de Alena Capital Inc.

### Pietro Perrino

#### Président du comité des pratiques commerciales

- Nommé le 3 novembre 2004 pour un mandat de deux ans (Décret 1021-2004)
- Renouvellement le 7 août 2007 pour un mandat de trois ans (Décret 623-2007)
- Renouvellement le 30 novembre 2011 pour un mandat de trois ans (Décret 1216-2011)
- Membre indépendant (Décret 1219-2011)

#### Président

- Pergui Groupe Conseil inc.

Pietro Perrino est titulaire d'une maîtrise en administration des affaires de l'Université du Québec à Montréal. Il détient également une certification universitaire en gouvernance de sociétés du Collège des administrateurs de sociétés de l'Université Laval le désignant comme administrateur de sociétés certifié. En mars 1999, il a fondé Pergui Groupe Conseil inc., où il agit à titre de consultant auprès de dirigeants d'entreprise en élaborant avec eux leur positionnement stratégique et le développement des affaires.

### Jean-Marie Toulouse

#### Administrateur

- Nommé le 7 août 2007 pour un mandat de quatre ans (Décret 623-2007)
- Renouvellement le 30 novembre 2011 pour un mandat de trois ans (Décret 1216-2011)
- Membre indépendant (Décret 1219-2011)

#### Professeur émérite

- HEC Montréal

Jean-Marie Toulouse, Ph. D. (psychologie sociale, Université de Montréal), post-doctorat (*management*, UCLA), est professeur émérite à HEC Montréal, où il a enseigné la stratégie d'entreprise et l'entrepreneurship et occupé plusieurs postes administratifs, dont celui de directeur pendant près de 12 ans. Il a publié plusieurs ouvrages et un nombre considérable d'articles dans les plus grandes revues de sa discipline et les meilleures revues professionnelles. Au cours de sa carrière, il a été membre de plusieurs conseils d'administration. Il est officier de l'Ordre du Québec et membre de la Société royale du Canada.

## Gouvernance

### Effectif

(par sexes et divisions)  
(au 30 mars 2013)

Division	Femmes	Hommes	Total
Affaires publiques et communications	32	5	37
Commercialisation	108	42	150
Direction de l'exploitation	5	6	11
Direction financière	104	39	143
Exploitation des réseaux de vente	3 127	2 654	5 781
Immobilier et ingénierie	85	225	310
Logistique et distribution	114	758	872
Président et chef de la direction	9	12	21
Ressources humaines	84	22	106
Secrétariat général et services juridiques	17	11	28
Technologies de l'information	69	194	263
<b>Total</b>	<b>3 754</b>	<b>3 968</b>	<b>7 722</b>

### Code d'éthique des employés

Conçu en collaboration avec tous les secteurs de l'entreprise et entré en vigueur le 1<sup>er</sup> décembre 2008, le Code d'éthique des employés de la SAQ est un guide de référence incontournable qui permet à ces derniers d'agir en harmonie avec les bonnes pratiques d'affaires promues par l'entreprise. Inspiré des valeurs de l'entreprise – passion, respect, responsabilité, intégrité, collaboration et équilibre –, cet outil fournit des repères solides à l'ensemble des employés de la SAQ. En tant que société d'État à vocation commerciale, la SAQ tient à préserver la confiance de ses partenaires d'affaires et clients et accorde ainsi une grande importance à l'éthique de ses employés. Le Code d'éthique est donc un outil qui s'intègre dans un processus d'affaires évolutif.

### Politique relative à l'emploi et à la qualité de la langue française

Le 8 février 1999, la Société des alcools du Québec a adopté une Politique linguistique qui tient compte de sa vocation commerciale et détermine de quelle manière la Charte de la langue française doit s'appliquer au sein de l'entreprise. De plus, en mars 2011, le gouvernement du Québec a adopté une nouvelle Politique linguistique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'administration.

Conformément à l'article 26 de cette nouvelle Politique, le président et chef de la direction a désigné une mandataire pour veiller à l'application de la Charte de la langue française, de ses règlements et des politiques gouvernementales à incidence linguistique et il a créé un comité permanent relevant de lui. Ce comité est composé de la mandataire et de sept membres qui ont pour mandat d'assurer la mise en œuvre de la Politique linguistique de la Société.

Au cours de l'exercice financier 2012-2013, le comité permanent a tenu deux séances et débuté les travaux de refonte de la Politique linguistique institutionnelle de la Société. D'autre part, la mandataire a continué de collaborer avec l'Office québécois de la langue française pour assurer le respect de cette Politique.

### Bilan des réalisations en matière de ressources informationnelles

Conformément à la Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement, la SAQ effectue un suivi rigoureux de ses avancées technologiques et de leurs avantages pour l'entreprise. Au cours de l'exercice financier 2012-2013, le conseil d'administration de l'entreprise a réalisé un examen approfondi de la programmation annuelle et triennale des activités en matière de ressources informationnelles, des projets, ainsi que du bilan annuel des réalisations et des bénéfices des projets.

Les différents bilans ont démontré d'excellents rendements en ce qui a trait à l'amélioration de l'expérience client et à l'augmentation de l'efficacité opérationnelle, incluant l'évitement de coûts futurs. Voici les principales réalisations du dernier exercice financier :

- La mise en ligne de la nouvelle version de SAQ.com a permis la simplification du processus d'achat pour les clients, une augmentation des ventes en ligne, ainsi que la diffusion d'une information riche et complète sur les produits.
- L'utilisation de nouvelles applications technologiques a permis à la SAQ d'améliorer ses contrôles transactionnels, de réduire le nombre d'interruptions de service, de faciliter l'application des programmes promotionnels, de supporter l'évolution rapide des technologies, en plus de standardiser et d'optimiser les processus.
- L'adoption par la SAQ de certains logiciels libres a permis à l'entreprise d'être plus agile dans l'évolution de ses plateformes.
- L'abonnement de la SAQ à certains logiciels en tant que service a permis à l'entreprise d'être continuellement à jour dans l'évolution de ces plateformes, en plus de réduire les risques liés au remplacement de systèmes désuets et non supportés par son réseau.
- L'implantation de nouveaux outils bureautiques a permis d'améliorer l'agilité des employés de l'entreprise et leur a permis d'accéder à de nouveaux moyens de télécommunication rapides et sans déplacement.
- La mise en œuvre de projets d'entretien et de conformité d'applications technologiques a permis à la SAQ de réaliser des bénéfices intangibles, dont ceux d'assurer une meilleure gestion du risque, de soutenir la continuité des affaires en acceptant des transactions par carte de crédit conformément aux normes établies et d'éviter des pénalités.

# Accès à l'information et protection des renseignements personnels

### Bilan 2012-2013

Conformément au Règlement sur la diffusion de l'information et la protection des renseignements personnels (A-2.1, r. 0.2), la SAQ présente annuellement un bilan des activités réalisées en matière d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels.

### Compte rendu des demandes d'accès reçues à la SAQ (du 1<sup>er</sup> avril 2012 au 30 mars 2013)

Durant l'exercice financier 2012-2013, la SAQ a reçu 107 demandes, soit 90 demandes d'accès à des documents et 17 demandes d'accès aux renseignements personnels. Le tableau suivant présente un bilan détaillé du traitement des demandes reçues par la SAQ :

Demandes acceptées en totalité	56
Demandes acceptées partiellement	30
Demandes refusées	14
Documents non détenus par la SAQ	7
Demandes annulées	0
Demandes de révision devant la Commission d'accès à l'information (CAI)	2
Désistements de demandes de révision	2

### Motifs de refus\*

Les motifs de refus ayant été soulevés sont liés pour 23 % des cas aux articles 9 à 15 (application et interprétation), pour 57 % des cas aux articles 21 à 24 (renseignements financiers ou commerciaux), pour 23 % des cas aux articles 53 à 59 (nécessité de protéger le caractère confidentiel de renseignements personnels), pour 27 % des cas aux articles 30 à 40 (renseignements relatifs aux décisions administratives ou politiques), pour 2 % des cas aux articles 28 à 29.1 (renseignements ayant une incidence sur la sécurité) et pour 4,5 % des cas à l'article 137.1 (requête pour autorisation de ne pas tenir compte d'une demande manifestement abusive) de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., c.A-2.1).

### Délai moyen de traitement des demandes

Le délai moyen de réponse de la SAQ est de 16 jours et aucune demande n'a fait l'objet de mesures d'accommodement raisonnables.

\*Plus d'un motif peut être invoqué dans le traitement d'une même demande. Les motifs de refus soulevés dans les demandes partiellement acceptées et refusées sont inclus au calcul.

## Code d'éthique et de déontologie des membres du conseil d'administration de la Société des alcools du Québec

### PRÉAMBULE

**Considérant que** les membres du conseil d'administration doivent se doter d'un Code d'éthique et de déontologie dans le respect des principes et règles édictés par le Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics (ci-après appelé « Règlement ») adopté dans le cadre de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q., c M-30, a 3.0.1 et 3.0.2 ; 1997, c. 6, a. 1) ;

**Considérant que** la loi et le Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics prévoient des principes d'éthique et des règles de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration, lesquels sont en partie reproduits à titre informatif à l'Annexe 1 du présent Code ;

**Considérant que** l'adoption d'un Code d'éthique et de déontologie a pour objet de préserver et de renforcer le lien de confiance des citoyens dans l'intégrité et l'impartialité de l'administration de la Société, de favoriser la transparence et de responsabiliser l'administration et les administrateurs publics ;

**Considérant que** les membres du conseil d'administration désirent doter l'entreprise d'un Code d'éthique et de déontologie propre à l'entreprise ;

**En considération de ce qui précède**, les membres du conseil d'administration adoptent le Code d'éthique et de déontologie qui suit :

### SECTION 1.

#### Interprétation

1. Dans le présent Code, à moins que le contexte n'indique un sens différent :
  - a) « **membre du conseil** » désigne un membre du conseil d'administration de la Société, qu'il exerce ou non une fonction à plein temps ;
  - b) « **association** » désigne une association ou un regroupement de personnes, de sociétés ayant un intérêt direct ou indirect dans le commerce des boissons alcooliques ou l'organisation du commerce des boissons alcooliques ;
  - c) « **autorité compétente** » désigne le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif ;
  - d) « **conjoint** » comprend les époux ainsi que les personnes vivant maritalement l'une avec l'autre depuis plus d'un an ;

- e) « **conseil** » désigne le conseil d'administration de la Société ;
- f) « **contrat** » comprend un contrat projeté ;
- g) « **entreprise** » désigne toute forme d'unité économique de production de biens ou de services ou de toute autre affaire à caractère commercial, industriel ou financier ;
- h) « **famille immédiate** » désigne le conjoint et les enfants à charge ;
- i) « **loi** » désigne la Loi sur la Société des alcools du Québec, L.R.Q. c. S-13, telle qu'elle a été amendée et modifiée à l'occasion ; et
- j) « **Société** » désigne la Société des alcools du Québec.

2. Dans le présent Code, l'interdiction de poser un geste inclut la tentative de poser ce geste et/ou l'incitation à le poser.

### SECTION 2.

#### Dispositions générales

3. Le présent Code a pour objet d'établir les principes d'éthique et les règles de déontologie des membres du conseil.

Les principes d'éthique tiennent compte de la mission de la Société, des valeurs qui sous-tendent son action et de ses principes généraux de gestion.

Les règles de déontologie portent sur les devoirs et obligations des membres du conseil ; elles les explicitent et les illustrent de façon indicative.

4. Le membre du conseil est tenu, dans l'exercice de ses fonctions, de respecter les principes d'éthique et les règles de déontologie prévus par la loi et le Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics, ainsi que ceux établis dans le présent Code d'éthique et de déontologie. En cas de divergence, les dispositions les plus exigeantes doivent s'appliquer.
5. Dans les 30 jours de l'adoption du présent Code par le conseil, chaque membre du conseil doit remplir et signer l'attestation reproduite à l'Annexe 2 du présent Code ; cette attestation, une fois remplie, est remise au président du conseil, qui doit la remettre au secrétaire de la Société aux fins de conservation.

Chaque nouveau membre du conseil doit faire de même dans les 30 jours de sa nomination.
6. Le membre du conseil s'engage à collaborer avec le président du conseil et à se conformer aux avis que ce dernier peut être appelé à donner, verbalement ou par écrit.

## Gouvernance

### SECTION 3.

#### Principes d'éthique

7. Pendant toute la durée de son mandat, le membre du conseil doit agir avec prudence, diligence, honnêteté et loyauté dans l'intérêt de la Société.

Le membre du conseil doit accomplir sa tâche avec efficacité, assiduité et dans le respect du droit et de l'équité.

Dans l'exécution de ses fonctions, le membre du conseil fait bénéficier ses collègues et la Société des connaissances ou aptitudes qu'il a acquises au cours de sa carrière.

8. Le membre du conseil ne peut exercer ses fonctions dans son propre intérêt ni dans celui d'un tiers.
9. Le membre du conseil prend ses décisions de façon à assurer et à maintenir le lien de confiance avec les clients, les fournisseurs, les partenaires de la Société ainsi qu'avec le gouvernement.
10. Le membre du conseil doit assurer et préserver la confidentialité des informations qu'il obtient dans l'exercice de ses fonctions de membre du conseil ; il doit s'assurer de la destruction de tout document confidentiel lorsque ce dernier n'est plus nécessaire à l'exécution de son mandat de membre du conseil ; il doit user de retenue dans ses conversations afin de ne pas favoriser une partie au détriment d'une autre sur le plan des liens d'affaires qu'elle a ou pourrait avoir avec la Société.
11. Les décisions du conseil sont publiques, sauf décision contraire du conseil, et ce, pour des motifs sérieux. Toutefois, les délibérations, les votes et les positions défendues par les membres sont confidentiels.

### SECTION 4.

#### Règles de déontologie

12. Le membre du conseil doit éviter de se placer dans une situation de conflit entre son intérêt personnel et les obligations de ses fonctions ou dans une situation pouvant jeter un doute raisonnable sur sa capacité de s'acquitter de ses devoirs avec loyauté.
13. Le membre du conseil à temps plein, dont le président et chef de la direction, ne peut, sous peine de révocation, avoir un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association mettant en conflit son intérêt personnel et celui de la Société. Toutefois, cette révocation n'a pas lieu si un tel intérêt lui échoit par succession ou donation pourvu qu'il y renonce ou en dispose avec diligence.

Tout autre membre du conseil qui a ou dont l'employeur a un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise, un contrat ou une association doit dénoncer par écrit cet intérêt au président du conseil d'administration et, le cas échéant, s'abstenir de participer à toute délibération et à toute décision portant sur l'organisme, l'entreprise, le contrat ou l'association dans lequel il a cet intérêt. Il doit en outre se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote relatifs à cette question.

Il doit également dénoncer dès qu'il en a connaissance les droits qu'il peut faire valoir contre la Société, en indiquant, le cas échéant, leur nature et leur valeur.

14. Le membre du conseil est tenu à la discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information ainsi reçue.

Tout document identifié par le conseil d'administration ou par le secrétaire général comme étant confidentiel revêt un caractère confidentiel et ne peut être transmis, communiqué ou son contenu divulgué à quiconque par le membre du conseil sans une autorisation expresse du conseil.

15. Le membre du conseil ne peut accepter aucun cadeau, marque d'hospitalité ou avantage autre que ceux d'usage et d'une valeur modeste. Tout cadeau, marque d'hospitalité ou avantage ne correspondant pas à ces critères doit être retourné au donateur ou à la Société.
16. Le membre du conseil ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour un tiers.
17. Le membre du conseil ne peut accepter ni solliciter un avantage d'une personne ou d'une entreprise faisant affaire avec la Société ou une filiale, ou agissant au nom ou pour le bénéfice d'une telle personne ou entreprise, si cet avantage est destiné à l'influencer ou susceptible de l'influencer dans l'exercice de ses fonctions, ou de générer des attentes en ce sens. Le membre du conseil ne peut prendre d'engagement à l'égard de tiers ni leur accorder aucune garantie relativement au vote qu'il peut être appelé à donner ou à l'influence qu'il pourrait exercer sur quelque décision que ce soit que le conseil peut être appelé à prendre.

## Gouvernance

### SECTION 5.

#### Divulgence et abstention

18. La divulgation requise à l'article 13 se fait :
- a) lors de la réunion au cours de laquelle le contrat ou la question concernée est à l'étude ; ou
  - b) dès le moment où le membre du conseil qui n'avait aucun intérêt dans le contrat ou la question concernée à l'étude en acquiert un ; ou
  - c) dès le moment où le membre du conseil acquiert un intérêt dans le contrat déjà conclu ; ou
  - d) dès le moment où le membre du conseil acquiert un intérêt dans un contrat ou une question sous étude.
19. Le membre du conseil doit effectuer la divulgation requise à l'article 13 dès qu'il a connaissance d'un contrat visé par cet article et qui, dans le cadre de l'activité commerciale normale de la Société, ne requiert pas l'approbation des membres du conseil.
20. Les articles 12, 13, 15, 16, 17, 18, 19 et 21 s'appliquent également lorsque l'intérêt concerné est détenu par un membre de la famille immédiate du membre du conseil.
21. Le membre du conseil doit remettre au président du conseil, dans les 30 jours de sa nomination et le 31 mars de chaque année où il demeure en fonction, une déclaration en la forme prévue à l'Annexe 3 et contenant les informations suivantes :
- a) le nom de toute entreprise dans laquelle il détient, directement ou indirectement, des valeurs mobilières ou des biens, incluant des parts sociales, en précisant la nature et la quantité en nombre et en proportion des valeurs mobilières détenues et la valeur des biens ;
  - b) le nom de toute entreprise pour laquelle il exerce des fonctions ou dans laquelle il a un intérêt direct ou indirect sous forme de créance, droit, priorité, hypothèque ou avantage financier ou commercial significatif ;
  - c) le nom de toute association dans laquelle il exerce des fonctions ou de laquelle il est membre en précisant ses fonctions le cas échéant ainsi que les objets visés par cette association.

Le membre du conseil pour qui les dispositions des paragraphes a) à c) ne trouvent pas d'application doit remplir une déclaration à cet effet et la remettre au président du conseil.

Le membre du conseil doit également produire une telle déclaration dans les 30 jours de la survenance d'un changement significatif à son contenu.

Les déclarations remises en vertu du présent article sont traitées de façon confidentielle.

22. Le président du conseil remet les déclarations reçues en application des articles 13 et 18 à 21 au secrétaire de la Société, qui les conserve dans les dossiers de la Société.

### SECTION 6.

#### Administrateurs nommés à d'autres conseils

23. Le membre du conseil nommé par la Société afin d'exercer des fonctions d'administrateur auprès d'un autre organisme ou entreprise (ci-après la « personne nommée ») est tenu de respecter les principes d'éthique et les règles de déontologie prévus par la loi, par le Règlement et par le présent Code, ainsi que ceux établis dans le Code d'éthique et de déontologie de tel organisme ou entreprise. En cas de divergence, les principes et les règles les plus exigeants s'appliquent.
24. La personne nommée n'a droit, pour l'exercice de ses fonctions, qu'à la seule rémunération reliée à celles-ci. Cette rémunération ne peut comprendre, même en partie, des avantages pécuniaires tels que ceux établis notamment par des mécanismes d'intéressement basés sur la variation de la valeur des actions ou sur la participation au capital-actions de l'entreprise. Toutefois, toute rémunération allouée au président et chef de la direction occupant un poste à temps plein au sein de la Société doit être versée directement au nom de la Société.
25. Sous réserve de ses engagements de confidentialité et de ses devoirs d'honnêteté et de loyauté et généralement des engagements de même nature découlant de la loi et du Code d'éthique de l'organisme ou de l'entreprise au sein duquel la personne nommée exerce des fonctions d'administrateur, cette dernière doit informer la Société de toute question soulevée à l'ordre du jour d'une réunion du conseil d'administration de tel organisme ou entreprise qui pourrait avoir un impact significatif sur le plan financier, sur la réputation ou sur les opérations de la Société. La personne nommée est tenue d'informer la Société de toute question dans un délai raisonnable, et ce, préalablement aux votes des administrateurs.

## Gouvernance

### SECTION 7.

#### Dispenses

26. Les dispositions du présent Code relatives aux déclarations et aux conflits d'intérêts ne s'appliquent pas :
- à la détention d'intérêts par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement à la gestion duquel le membre du conseil ne participe ni directement ni indirectement ;
  - à la détention d'intérêts par l'intermédiaire d'une fiducie sans droit de regard dont le bénéficiaire ne peut prendre connaissance de la composition ;
  - à un intérêt qui, de par sa nature et son étendue, est commun à la population en général ou à un secteur particulier dans lequel œuvre le membre du conseil ;
  - à la détention de titres émis ou garantis par un organisme ou une entreprise du gouvernement au sens de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01) à des conditions identiques pour tous.

### SECTION 8.

#### Processus disciplinaire

27. Le président du conseil veille à l'application du présent Code, en interprète les dispositions et s'assure du respect des principes d'éthique et des règles de déontologie par les membres du conseil.
- Le président du conseil a pour mandat :
- de donner son avis et de fournir son soutien à la Société et à tout membre du conseil confronté à une situation qu'il estime poser un problème ;
  - de traiter toute demande d'information relative au présent Code ;
  - de faire enquête de sa propre initiative ou sur réception d'allégations d'irrégularités au présent Code.
28. Le secrétaire de la Société tient des archives où il conserve, notamment, les déclarations, divulgations et attestations qui doivent lui être transmises en vertu du présent Code ainsi que les rapports, décisions et avis consultatifs.
29. Le président du conseil peut consulter et recevoir des avis de conseillers ou experts externes sur toute question qu'il juge à propos.
30. Le président du conseil préserve l'anonymat des plaignants, requérants et informateurs à moins d'intention manifeste à l'effet contraire. Il ne peut être contraint de révéler une information susceptible de dévoiler leur identité, sauf si la loi ou le tribunal l'exige.

31. Lorsque le président du conseil a des motifs raisonnables de croire qu'un membre du conseil n'a pas respecté l'une ou l'autre des dispositions du présent Code, il en informe immédiatement le conseil et l'autorité compétente en lui remettant une copie complète de son dossier.
32. Tout employé ou membre du conseil de la Société peut, de sa propre initiative, déposer une plainte contre un membre du conseil auprès de l'autorité compétente.
33. Le dossier de plainte est traité par l'autorité compétente et une sanction, le cas échéant, est imposée à l'administrateur en défaut conformément à ce que prévoit le Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics.

### SECTION 9.

#### Dispositions finales

34. Le présent Code d'éthique et de déontologie entre en vigueur à compter de son adoption par le conseil d'administration de la Société.
- Il n'a aucun effet rétroactif.

# Annexe I

## Extraits de lois et règlement relatifs aux principes d'éthique et aux règles de déontologie applicables aux administrateurs publics

### CODE CIVIL DU QUÉBEC

**Art. 321.** L'administrateur est considéré comme mandataire de la personne morale. Il doit, dans l'exercice de ses fonctions, respecter les obligations que la loi, l'acte constitutif et les règlements lui imposent et agir dans les limites des pouvoirs qui lui sont conférés.

**Art. 322.** L'administrateur doit agir avec prudence et diligence. Il doit aussi agir avec honnêteté et loyauté dans l'intérêt de la personne morale.

**Art. 323.** L'administrateur ne peut confondre les biens de la personne morale avec les siens ; il ne peut utiliser, à son profit ou au profit d'un tiers, les biens de la personne morale ou l'information qu'il obtient en raison de ses fonctions à moins qu'il ne soit autorisé à le faire par les membres de la personne morale.

**Art. 324.** L'administrateur doit éviter de se placer dans une situation de conflit entre son intérêt personnel et ses obligations d'administrateur.

Il doit dénoncer à la personne morale tout intérêt qu'il a dans une entreprise ou une association susceptible de le placer en situation de conflit d'intérêts, ainsi que les droits qu'il peut faire valoir contre elle, en indiquant, le cas échéant, leur nature et leur valeur. Cette dénonciation d'intérêt est consignée au procès-verbal des délibérations du conseil d'administration ou à ce qui en tient lieu.

**Art. 325.** Tout administrateur peut, même dans l'exercice de ses fonctions, acquérir, directement ou indirectement, des droits dans les biens qu'il administre ou contracte avec la personne morale.

Il doit signaler aussitôt le fait à la personne morale, en indiquant la nature et la valeur des droits qu'il acquiert, et demander que le fait soit consigné au procès-verbal des délibérations du conseil d'administration ou à ce qui en tient lieu. Il doit, sauf nécessité, s'abstenir de délibérer et de voter sur la question. La présente règle ne s'applique pas, toutefois, aux questions qui concernent la rémunération de l'administrateur ou ses conditions de travail.

**Art. 326.** Lorsque l'administrateur de la personne morale omet de dénoncer correctement et sans délai une acquisition ou un contrat, le tribunal, à la demande de la personne morale ou d'un membre, peut, entre autres mesures, annuler l'acte ou ordonner à l'administrateur de rendre compte et de remettre à la personne morale le profit réalisé ou l'avantage reçu.

L'action doit être intentée dans l'année qui suit la connaissance de l'acquisition ou du contrat.

## RÈGLEMENT SUR L'ÉTHIQUE ET LA DÉONTOLOGIE DES ADMINISTRATEURS PUBLICS

### Chapitre II : Principes d'éthique et règles générales de déontologie

4. Les administrateurs publics sont nommés ou désignés pour contribuer, dans le cadre de leur mandat, à la réalisation de la mission de l'État et, le cas échéant, à la bonne administration de ses biens.

Leur contribution doit être faite dans le respect du droit, avec honnêteté, loyauté, prudence, diligence, efficacité, assiduité et équité.

5. L'administrateur public est tenu, dans l'exercice de ses fonctions, de respecter les principes d'éthique et les règles de déontologie prévus par la loi et le présent Règlement, ainsi que ceux établis dans le Code d'éthique et de déontologie qui lui est applicable. En cas de divergence, les principes et les règles les plus exigeants s'appliquent.

Il doit, en cas de doute, agir selon l'esprit de ces principes et de ces règles. Il doit de plus organiser ses affaires personnelles de telle sorte qu'elles ne puissent nuire à l'exercice de ses fonctions.

L'administrateur public qui, à la demande d'un organisme ou d'une entreprise du gouvernement, exerce des fonctions d'administrateur dans un autre organisme ou entreprise, ou en est membre, est tenu aux mêmes obligations.

6. L'administrateur public est tenu à la discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information ainsi reçue.

Cette obligation n'a pas pour effet d'empêcher un administrateur public représentant ou lié à un groupe d'intérêts particulier de le consulter ni de lui faire rapport, sauf si l'information est confidentielle suivant la loi ou si le conseil d'administration exige le respect de la confidentialité.

7. L'administrateur public doit, dans l'exercice de ses fonctions, prendre ses décisions indépendamment de toutes considérations politiques partisans.
8. Le président du conseil d'administration, le premier dirigeant d'un organisme ou d'une entreprise et les administrateurs publics à temps plein doivent faire preuve de réserve dans la manifestation publique de leurs opinions politiques.
9. L'administrateur public doit éviter de se placer dans une situation de conflit entre son intérêt personnel et les obligations de ses fonctions.

## Annexe I

Il doit dénoncer à l'organisme ou à l'entreprise dans lequel il est nommé ou désigné tout intérêt direct ou indirect qu'il a dans un organisme, une entreprise ou une association susceptible de le placer dans une situation de conflit d'intérêts, ainsi que les droits qu'il peut faire valoir contre l'organisme ou l'entreprise, en indiquant, le cas échéant, leur nature et leur valeur.

Sous réserve de l'article 6, l'administrateur public nommé ou désigné dans un autre organisme ou entreprise doit faire aussi cette dénonciation à l'autorité qui l'a nommé ou désigné.

10. L'administrateur public à temps plein ne peut, sous peine de révocation, avoir un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association mettant en conflit son intérêt personnel et celui de l'organisme ou de l'entreprise dans lequel il est nommé ou désigné. Toutefois, cette révocation n'a pas lieu si un tel intérêt lui échoit par succession ou donation pourvu qu'il y renonce ou en dispose avec diligence.

Tout autre administrateur public qui a un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association qui met en conflit son intérêt personnel et celui de l'organisme ou entreprise dans lequel il est nommé ou désigné doit, sous peine de révocation, dénoncer par écrit cet intérêt au président du conseil d'administration et, le cas échéant, s'abstenir de participer à toute délibération et à toute décision portant sur l'organisme, l'entreprise ou l'association dans lequel il a cet intérêt. Il doit en outre se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote relatifs à cette question.

Le présent article n'a toutefois pas pour effet d'empêcher un administrateur public de se prononcer sur des mesures d'application générale relatives aux conditions de travail au sein de l'organisme ou de l'entreprise par lesquelles il serait aussi visé.

11. L'administrateur public ne doit pas confondre les biens de l'organisme ou de l'entreprise avec les siens et ne peut les utiliser à son profit ou au profit d'un tiers.
12. L'administrateur public ne peut utiliser à son profit ou au profit de tiers l'information obtenue dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions.

Cette obligation n'a pas pour effet d'empêcher un administrateur public représentant ou lié à un groupe d'intérêts particulier de le consulter ni de lui faire rapport, sauf si l'information est confidentielle suivant la loi ou si le conseil d'administration exige le respect de la confidentialité.

13. L'administrateur public à plein temps doit exercer ses fonctions de façon exclusive sauf si l'autorité qui l'a nommé ou désigné le nomme ou le désigne aussi à d'autres fonctions. Il peut, toutefois, avec le consentement écrit du président du

conseil d'administration, exercer des activités didactiques pour lesquelles il peut être rémunéré et des activités non rémunérées dans des organismes sans but lucratif.

Le président du conseil d'administration peut pareillement être autorisé par le secrétaire général du Conseil exécutif. Toutefois, le président du conseil d'administration d'un organisme ou d'une entreprise du gouvernement qui détient cent pour cent des actions d'un autre organisme ou entreprise du gouvernement est l'autorité qui peut donner une telle autorisation au président du conseil d'administration de ce dernier organisme ou entreprise.

14. L'administrateur public ne peut accepter aucun cadeau, marque d'hospitalité ou autre avantage que ceux d'usage et d'une valeur modeste.

Tout autre cadeau, marque d'hospitalité ou avantage reçu doit être retourné au donateur ou à l'État.

15. L'administrateur public ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour un tiers.

16. L'administrateur public doit, dans l'exercice de ses fonctions, éviter de se laisser influencer par des offres d'emploi.

17. L'administrateur public qui a cessé d'exercer ses fonctions doit se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures au service de l'organisme ou de l'entreprise.

18. L'administrateur public qui a cessé d'exercer ses fonctions ne doit pas divulguer une information confidentielle qu'il a obtenue ni donner à quiconque des conseils fondés sur de l'information non disponible au public concernant l'organisme ou l'entreprise pour lequel il a travaillé, ou un autre organisme ou entreprise avec lequel il avait des rapports directs importants au cours de l'année qui a précédé la fin de son mandat.

Il lui est interdit, dans l'année qui suit la fin de ses fonctions, d'agir au nom ou pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre opération à laquelle l'organisme ou l'entreprise pour lequel il a agi est partie et sur laquelle il détient de l'information non disponible au public.

Les administrateurs publics d'un organisme ou d'une entreprise visé au premier alinéa ne peuvent traiter, dans les circonstances qui sont prévues à cet alinéa, avec l'administrateur public qui y est visé dans l'année où celui-ci a quitté ses fonctions.

19. Le président du conseil d'administration doit s'assurer du respect des principes d'éthique et des règles de déontologie par les administrateurs publics de l'organisme ou de l'entreprise.

## Annexe 2

### Attestation

Je, soussigné(e), \_\_\_\_\_, domicilié(e) et résidant au \_\_\_\_\_, en la ville de \_\_\_\_\_, province de Québec, administrateur(trice) à la Société des alcools du Québec, déclare avoir pris connaissance du Code d'éthique et de déontologie des administrateurs de la Société des alcools du Québec adopté par le conseil d'administration le \_\_\_\_\_ et en comprendre le sens et la portée.

Je, par la présente, me déclare lié(e) envers la Société des alcools du Québec par chacune des dispositions dudit Code d'éthique et de déontologie des administrateurs de la Société des alcools du Québec tout comme s'il s'agissait d'un engagement contractuel de ma part.

Donné à \_\_\_\_\_, ce \_\_\_\_\_<sup>e</sup> jour du mois de \_\_\_\_\_ 201 \_\_\_\_.

Témoin \_\_\_\_\_ Administrateur(trice) \_\_\_\_\_

## Annexe 3

### Avertissement

Le(la) déclarant(e), pour comprendre la portée de ses obligations, devrait se référer au Code d'éthique et de déontologie des membres du conseil d'administration de la Société des alcools du Québec, et, en particulier, aux notions d'entreprise et d'intérêt telles qu'elles sont précisées au Code d'éthique et de déontologie.

Déclaration :

Je, \_\_\_\_\_, (membre du conseil de la Société des alcools du Québec), déclare les intérêts suivants :

1. Au meilleur de ma connaissance, voici la liste des fonctions qu'un membre de ma famille immédiate ou moi-même exerce ou des intérêts qu'un membre de ma famille immédiate ou moi-même détient dans les entreprises suivantes, telle que cette expression est définie au Code d'éthique et de déontologie :

#### Nature du lien ou de l'intérêt

Entreprise	Fonction	Créancier	Nombre d'actions ou de parts détenues	Autre	Pourcentage des parts détenues
------------	----------	-----------	--	-------	-----------------------------------

---

---

2. Au meilleur de ma connaissance, voici la liste des entreprises, telle que cette expression est définie au Code d'éthique et de déontologie, à l'égard desquelles mon employeur, la personne morale, la société ou autre entreprise, dont un membre de ma famille immédiate ou moi-même est propriétaire, actionnaire, administrateur(trice) ou dirigeant(e), exerce des fonctions et/ou détient des intérêts :

#### Nature du lien ou de l'intérêt

Entreprise	Fonction	Créancier	Nombre d'actions ou de parts détenues	Autre	Pourcentage des parts détenues
------------	----------	-----------	--	-------	-----------------------------------

---

---

3. Au meilleur de ma connaissance, voici la liste des fonctions que moi-même, mon employeur, la personne morale, la société ou l'entreprise dont un membre de ma famille immédiate ou moi-même est propriétaire, actionnaire, administrateur(trice) ou dirigeant(e) exerce dans les associations suivantes, telle que cette expression est définie au Code d'éthique et de déontologie :

#### Nature du lien ou de l'intérêt

Association	Fonction	Membre	Objet
-------------	----------	--------	-------

---

---

Signature

Fonction

Date

### **Gestion de la publication**

Nathalie Hamel, vice-présidente, Affaires publiques et communications  
Michèle Cloutier, directrice, Communication d'entreprise

### **Rédaction de la section générale et coordination**

Geneviève Ferron  
Marie-Claude Nantel  
Jean-Pierre Ouellet

### **Rédaction de la section financière**

Édith Filion, directrice, Planification financière  
Chantal Levesque, directrice, Comptabilité corporative et fiscalité  
Sylvie Raymond, directrice, Services comptables  
Michaël Halley, directeur adjoint, Gestion des prix et information  
Louise Beaudreau  
George Hajjar  
Rachel Jeannite  
Nathalie McDuff  
Johanne Mondou  
Annie Perrier

### **Rédaction de la section Gouvernance**

Martine Comtois, directrice, Secrétariat général

### **Coordination de l'impression**

Johanne Blouin

### **Révision**

Monique Thouin

### **Conception et design graphique**

CG3 inc. | Communications | Graphisme

### **Impression**

Imprimerie Dumaine

Pour consulter la version électronique de ce rapport, visiter [SAQ.com](http://SAQ.com).

Le genre masculin est utilisé sans aucune discrimination et dans le seul but d'alléger le texte.

Imprimé au Québec

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2013

ISSN 0845-44594-5

ISBN 978-2-550-67094-0 (version imprimée)

ISBN 978-2-550-67095-7 (version PDF)





# Au revoir!



[www.saq.com](http://www.saq.com)